

NATIONS UNIES

**COMITE CONSULTATIF
POUR LES QUESTIONS
ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES**

**DEUXIEME RAPPORT DE 1950
A L'ASSEMBLEE GENERALE**



**ASSEMBLEE GENERALE
DOCUMENTS OFFICIELS : CINQUIEME SESSION
SUPPLEMENT No 7 (A/1312)**

Lake Success, New-York

1950

(72 p.)

NOTE

Les documents de l'Organisation des Nations Unies portent tous une cote qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	Page v
--------------------	-----------

Première partie

RAPPORT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 1951 ET SUR LE FONDS DE ROULEMENT

<i>Chapitres</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
I. — OBSERVATIONS D'ENSEMBLE SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 1951		
Observations d'ensemble sur les prévisions	1-12	3
Structure du Secrétariat	13-14	5
Travaux du Secrétariat	15-17	5
Forme du budget	18-20	6
Fonds de roulement	21-22	6
Résumé des réductions proposées	23-25	6
<i>Annexe I.</i> — Projet de résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice financier 1951		11
<i>Annexe II.</i> — Projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires		14
<i>Annexe III.</i> — Projet de résolution relatif au Fonds de roulement		15
II. — DÉPENSES DE PERSONNEL		
Récapitulation des dépenses de personnel	26	16
Application du nouveau régime des traitements	27-33	17
Augmentations	34-38	18
Répartition des postes	39-43	18
III. — RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES CONCERNANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES		
<i>Titre I.</i> — Sessions de l'Assemblée générale, des Conseils, Commissions et Comités : chapitres 1 à 4 des prévisions budgétaires	44-66	20
<i>Titre II.</i> — Enquêtes et recherches : chapitres 5 et 5a des prévisions budgétaires	67-70	21
<i>Titre III.</i> — Le Secrétariat : siège de l'Organisation : chapitres 6 à 19 des prévisions budgétaires	71-202	22
<i>Titre IV.</i> — Le Secrétariat : Bureau des Nations Unies à Genève : chapitres 20 à 20a des prévisions budgétaires	203-237	39
<i>Titre V.</i> — Le Secrétariat : Centres d'information (à l'exception des services d'information de Genève) : chapitre 21 des prévisions budgétaires	238-244	43

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
<i>Titre VI.</i> — Le Secrétariat: Commissions économiques régionales (à l'exception de la Commission économique pour l'Europe): chapitres 22 et 23 des prévisions budgétaires	245-249	45
<i>Titre VII.</i> — Dépenses de représentation: chapitre 24 des prévisions budgétaires	250-254	46
<i>Titre VIII.</i> — Travaux contractuels d'imprimerie: chapitres 25 et 26 des prévisions budgétaires	255-275	46
<i>Titre IX.</i> — Programmes techniques: chapitres 27 à 29 des prévisions budgétaires	276-291	48
<i>Titre X.</i> — Dépenses spéciales: chapitres 30 et 31 des prévisions budgétaires	292-295	49
<i>Titre XI.</i> — Cour internationale de Justice: chapitre 32 des prévisions budgétaires	296-304	50
Prévisions de recettes accessoires	305-307	51

Deuxième partie

AUTRES QUESTIONS D'ORDRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Introduction	308	55
A. — Composition du Comité des placements	309-310	55
B. — Examen du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 1949	311-319	55

Troisième partie

QUESTIONS ADMINISTRATIVES DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Introduction	320-321	59
A. — Indemnités de subsistance accordées aux membres des commissions, des comités et autres organes subsidiaires de l'Assemblée générale ou des autres organes des Nations Unies	322-328	59
B. — Economies réalisables sur les frais d'enregistrement, de traduction et de publication des traités et accords internationaux	329-332	60
C. — Indemnisation des membres des commissions, comités ou organes analogues, en cas de blessures ou de décès	333-343	61
INDEX		67

AVANT-PROPOS

Les fonctions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires telles qu'elles ont été définies par la résolution 14 (I) de l'Assemblée générale en date du 13 février 1946 sont les suivantes :

"a) Procéder à un examen du budget soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et faire rapport sur ce budget ;

"b) Donner à l'Assemblée générale des avis sur les questions administratives et budgétaires qui lui seraient renvoyées ;

"c) Examiner, au nom de l'Assemblée générale, les budgets administratifs des institutions spécialisées et les propositions visant les arrangements financiers et budgétaires à conclure avec ces institutions ;

"d) Examiner les rapports des vérificateurs des comptes de l'Organisation et des institutions spécialisées et faire rapport à l'Assemblée générale à leur sujet."

Le Comité se compose des membres suivants :

M. Thanassis Aghnidès (Président),

M. André Ganem,

M. William O. Hall,

M. C. L. Hsia,

M. V. Kabouchko,

M. O. P. Machado,

Sir William Matthews,

M. Jan Papanek,

M. N. Sundaresan.

Depuis la clôture de la quatrième session de l'Assemblée générale, le Comité consultatif a tenu deux sessions à Lake Success. Parmi les nombreuses questions importantes qu'il a examinées, le Comité tient à signaler particulièrement les sujets principaux suivants :

i) Prévisions budgétaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice financier 1951 ; et

ii) Rapport du Comité d'experts en matière de traitements et salaires, indemnités et congés.

Les observations formulées par le Comité consultatif sur ce dernier sujet font l'objet d'un rapport séparé*.

Après avoir procédé à un examen général des travaux accomplis par l'Organisation au cours des douze derniers mois, le Comité constate que des améliorations notables ont été apportées au Secrétariat dans divers domaines. Le transfert au siège permanent et les décisions que l'Assemblée générale pourra prendre à sa prochaine session au sujet des conditions de service et de questions connexes marqueront la fin de la période de formation. Nombreuses sont les difficultés qui se sont présentées au cours de cette période. Un grand nombre d'entre elles ont pu être surmontées. Le Comité est persuadé que les nouvelles conditions de travail et la perspective d'un degré plus élevé de stabilité feront du Secrétariat un instrument digne à tous les égards de la grandeur de la tâche à laquelle il se consacre.

Le Comité désire rendre hommage au concours précieux que lui ont apporté le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers et leurs collaborateurs, dont la coopération constante a beaucoup facilité ses travaux.

Enfin, le Comité désire également dire, une fois encore, combien il a apprécié la compétence et le dévouement avec lesquels son Secrétaire s'est acquitté inlassablement de ses fonctions. Le Comité adresse aussi ses sincères remerciements à l'Administrateur principal des Services administratifs et financiers pour le concours précieux qu'il lui a apporté au cours de sa session d'été.

Le Président
Th. AGHNIDÈS

Le 4 août 1950

* Premier rapport de 1950 (A/1313), Documents officiels de la cinquième session de l'Assemblée générale, supplément No 7A.)

PREMIÈRE PARTIE

**Rapport à l'Assemblée générale sur les prévisions budgétaires
pour l'exercice 1951 et sur le Fonds de roulement**

Chapitre premier

OBSERVATIONS D'ENSEMBLE SUR LES PREVISIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 1951

OBSERVATIONS D'ENSEMBLE SUR LES PRÉVISIONS

1. Les prévisions budgétaires soumises par le Secrétaire général pour l'exercice 1951¹ atteignent le montant brut de 45 450 800 dollars². Les recettes accessoires étant estimées à 6 007 500 dollars, le montant net du budget s'établit à 39 443 300 dollars.

2. Le Comité consultatif a eu communication des budgets pour 1951 de sept^{2a} institutions spécialisées; ces budgets feront l'objet d'un rapport séparé que le Comité présentera au mois de septembre à l'Assemblée générale. Si l'on ajoute à leur total le montant du

budget de l'Organisation des Nations Unies, c'est une contribution globale d'environ 78 350 000 dollars que les Etats Membres seront invités à verser en 1951 pour les budgets administratifs de ces organisations, soit une augmentation de 2 400 000 dollars par rapport à 1950. Le total des contributions qui seront demandées aux Etats Membres en 1951 s'élève à 70 515 936 dollars contre 69 764 880 dollars en 1950, c'est-à-dire que l'augmentation nette sera de 751 056 dollars. Le tableau ci-après indique pour chaque organisation les prévisions de dépenses pour 1951, les crédits ouverts pour 1950 et les dépenses effectives des exercices 1948 et 1949:

	1948 Dépenses effectives	1949 Dépenses effectives	1950 Crédits ouverts (montant brut)	1951 Crédits demandés (montant brut)
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Organisation des Nations Unies.....	37 623 365	42 575 368	41 641 773 ^a	45 450 800
Organisation internationale du Travail.....	4 147 703	5 034 154	6 023 526	6 269 506
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.....	7 136 265	7 757 194	8 000 000	8 200 000
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.....	4 182 185	5 000 000 ^b	5 000 000	5 000 000 ^c
Organisation de l'aviation civile internationale	2 284 865	2 554 935	2 937 607	3 000 000
Organisation mondiale de la santé.....	4 442 874	4 396 744	7 501 500	7 630 164
Organisation internationale pour les réfugiés (budget administratif) ^d	3 457 306	4 797 800	4 500 000	2 506 893
Union postale universelle ^e	209 336	297 388	332 964	291 305
TOTAL des budgets administratifs ou des dépenses effectives.....	63 483 899	72 413 583	75 937 370	78 348 668

^a Non compris un crédit de 8 000 000 de dollars ouvert en vue de l'institution d'un régime international à Jérusalem.

^b Crédits ouverts.

^c Estimation du plafond des dépenses approuvée par le Conseil de la FAO.

^d L'exercice financier de l'OIR court du 1er juillet au 30 juin.

^e Le Congrès postal universel approuve les plafonds fixés pour le budget ordinaire. Le Comité exécutif et de liaison approuve les dépenses extraordinaires.

¹ Voir le document A/1267, *Documents officiels de la cinquième session de l'Assemblée générale*, supplément No 5.

² Sauf indication contraire, tous les montants qui figurent dans le présent rapport sont des montants bruts.

^{2a} Le Secrétaire général n'a pas encore reçu les prévisions budgétaires pour 1951 de l'Union internationale des télécommunications.

3. La diminution d'environ 1 400 000 dollars accusée par les budgets administratifs des sept institutions spécialisées est intégralement imputable à la prochaine réduction des activités de l'Organisation internationale pour les réfugiés, dont on prévoit que le budget administratif sera d'environ 2 000 000 de dollars inférieur à celui de 1950. Si l'on établit le total des sommes qui seront demandées aux Etats Membres en 1951, il faut également tenir compte du budget se rapportant aux activités de l'OIR qui en augmente le montant de quelque 42 000 000 de dollars (soit une réduction de 99 000 000 de dollars par rapport à 1950). En ce qui concerne les autres institutions, les prévisions établies par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture restent les mêmes alors que celles de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'Organisation internationale du Travail accusent des augmentations qui varient entre 2 et 4 pour 100.

4. Outre ces dépenses qui ont un caractère obligatoire, il convient également de prendre en considération les contributions bénévoles que les Etats Membres ont été invités à fournir pour l'assistance militaire en faveur de la République de Corée, pour le programme élargi d'assistance technique qui doit absorber 20 000 000 de dollars au cours des dix-huit mois à venir, et pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour lesquels on cherche à recueillir des contributions représentant l'équivalent de 55 000 000 de dollars. Les Etats Membres ont de plus été invités à participer à la fourniture de secours en faveur de la population civile de Corée, conformément à une résolution adoptée le 31 juillet 1950 par le Conseil de sécurité. Enfin, les discussions qui se déroulent actuellement à la onzième session du Conseil économique et social laissent présager que le Fonds international de secours à l'enfance poursuivra son œuvre à l'aide de contributions bénévoles.

5. Les prévisions pour 1950 primitivement soumises par le Secrétaire général s'élevaient à 44 348 363 dollars. L'Assemblée générale a adopté pour 1950 un budget de 41 641 773 dollars (non compris un crédit de 8 000 000 de dollars spécialement affecté à l'institution d'un régime international à Jérusalem) dont le montant net, déduction faite des prévisions de recettes qui atteignaient 5 120 290 dollars, s'établissait à 36 521 483 dollars.

6. Les prévisions budgétaires de l'Organisation des Nations Unies pour 1951 présentées par le Secrétaire général atteignent un montant net de 39 443 300 dollars. Le Comité des commissaires aux comptes a certifié un solde de 784 165 dollars provenant d'économies réalisées sur les comptes des années précédentes; cette somme peut être déduite des contributions des Etats Membres pour 1951. Les prévisions de dépenses et de recettes établies par le Secrétaire général comportent donc le versement par les Etats Membres en 1951 de contributions qui se montent à 38 659 135 dollars, sous réserve des ajustements à intervenir au titre des économies réalisées en 1950 lors de la liquidation d'en-

gagements des exercices précédents, et des prévisions supplémentaires pour 1950 et pour 1951.

7. Les propositions du Secrétaire général pour 1951 dépassent les crédits ouverts pour 1950 d'un montant brut de 3 809 027 dollars. Dans l'avant-propos des prévisions budgétaires, le Secrétaire général fait observer que cette augmentation provient en majeure partie d'engagements inéluctables pris par l'Assemblée générale parmi lesquels figurent :

	<i>Dollars</i>
La première annuité d'amortissement de l'emprunt de 65 000 000 de dollars contracté pour la construction du siège permanent.....	1 000 000
L'augmentation des versements relatifs au transfert des avoirs de la Société des Nations.....	116 000
La transformation du bâtiment de la bibliothèque au siège permanent.....	500 000
Le coût du déménagement de Lake Success à Manhattan	537 000
L'augmentation des frais d'entretien au nouveau siège	800 000
Le programme d'aide aux réfugiés approuvé pour 1951 par l'Assemblée générale à sa quatrième session	300 000

8. Le Comité reconnaît que l'on ne peut se soustraire à la nécessité de prévoir pour ces rubriques des crédits appropriés. Il ne pense pas, toutefois, qu'il soit indispensable dans tous les cas d'ouvrir pour 1951 des crédits aussi importants que ceux qui sont demandés. Cette remarque concerne particulièrement la transformation du bâtiment de la bibliothèque au nouveau siège et au coût du déménagement de Lake Success au siège permanent, qui fait l'objet du chapitre 18a des prévisions budgétaires. De l'avis du Comité, il semble que les faits doivent démontrer la nécessité, au moins pour le déménagement, de modifier de façon appréciable certaines des hypothèses retenues lors de l'établissement des prévisions originales. Mieux encore, il est probable qu'une fraction des dépenses inscrites dans les prévisions pour 1951 seront effectivement engagées pendant l'exercice financier en cours et apparaîtront donc, pour autant qu'elles ne puissent pas être réglées sur le produit d'économies réalisées, dans les prévisions supplémentaires pour 1950.

9. En ce qui concerne l'augmentation importante proposée pour l'entretien des locaux au siège permanent, ainsi que les augmentations analogues concernant le matériel et le personnel nécessaires dans le nouveau bâtiment, le Comité n'est pas certain que les crédits indispensables seront aussi élevés que ceux qui sont demandés. Le Comité n'étant pas à l'heure actuelle en possession de tous les éléments qui lui permettraient de faire des recommandations définitives, il se propose de continuer à observer la situation et de procéder à un examen spécial des dépenses de cet ordre dès que les constatations faites au début de l'utilisation du siège permanent seront suffisantes.

10. Les prévisions soumises pour le Haut Commissariat pour les réfugiés (300 000 dollars) n'ont qu'un caractère provisoire et, comme les crédits demandés (avant le 25 juin 1950) au chapitre 5 pour les enquêtes et recherches (2 500 000 dollars) et au chapitre 5 a (300 000 dollars) pour le fonctionnement du Service des missions des Nations Unies, elles n'ont été inscrites

dans le budget que pour donner une idée d'ensemble des prévisions pour 1951. Le Comité a été informé que des prévisions précises seront présentées au cours de la cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale, compte tenu des décisions qui doivent d'abord être prises par l'Assemblée même. En conséquence, le Comité se réserve de formuler ses observations sur ces chapitres du budget lorsqu'il sera possible de prévoir avec plus de certitude les besoins effectifs.

11. En formulant ses recommandations sur les sessions de l'Assemblée générale, des Conseils, de leurs Commissions et de leurs organes subsidiaires, le Comité s'est fondé sur les renseignements dont il disposait au moment où il a procédé à l'examen du budget. Pour cette raison, bon nombre de ces recommandations ont également un caractère provisoire et pourront être reconsidérées au cours de sa session d'automne par le Comité qui sera alors en possession de prévisions détaillées établies d'après les décisions de l'Assemblée générale.

12. Dans l'avant-propos des prévisions budgétaires, le Secrétaire général a émis l'opinion que le Secrétariat traversera une période difficile au début de 1951 et que l'Organisation aurait intérêt à réduire le nombre des sessions de commissions et de comités au strict minimum et à renvoyer au deuxième semestre de 1951 les réunions qu'il serait indispensable de tenir cette année-là. Le Comité consultatif approuve cette proposition du Secrétaire général qui, si elle était adoptée, présenterait un grand intérêt non seulement pour le Secrétariat, mais aussi pour les Etats Membres. Le nombre croissant de ces sessions grève en effet de façon appréciable les ressources en personnel des gouvernements et, tant directement qu'indirectement, entraîne des frais considérables.

STRUCTURE DU SECRÉTARIAT

13. Les propositions présentées par le Secrétaire général pour 1951 font apparaître un certain nombre de modifications de la structure organique du Secrétariat, dont les plus importantes sont la création d'un Bureau de l'assistance technique, en prévision d'un élargissement des activités des Nations Unies dans ce domaine, le regroupement des fonctions du Département des conférences et des services généraux, notamment au Bureau des documents, dans le cadre de la Division des services linguistiques et la réunion en un Service des missions des Nations Unies aussi bien du personnel chargé au siège de l'administration des missions et des travaux relatifs aux missions que des fonctions s'y rapportant; ce service a été rattaché aux Services administratifs et financiers qui ont également absorbé le Service des bâtiments.

14. Le transfert à un Bureau de l'assistance technique distinct, placé sous l'autorité d'un Directeur général ayant un rang et un traitement équivalent à ceux d'un Secrétaire général adjoint, de fonctions qui appartenaient auparavant au Département des questions économiques et au Département des questions sociales soulève un certain nombre de questions relatives à la hiérarchie et aux attributions auxquelles il n'apparaît pas

possible de trouver pour le moment de réponse satisfaisante. Il semble au Comité que cette mesure met également en relief certains autres problèmes qui se posent au sujet des rapports de caractère organique et technique qui existent dans le cadre de l'Organisation, notamment en ce qui concerne les activités dont demeurent chargés le Département des questions économiques et le Département des questions sociales. Le Comité pense en outre que la nature de ces rapports justifierait un examen approfondi de l'opportunité qu'il y aurait à procéder éventuellement à des regroupements propres à améliorer le rendement sur le plan administratif et sur le plan technique. A ce propos, le Comité s'est également rendu compte des dangers d'ordre administratif et des difficultés d'organisation que comportait la création, au sein du Secrétariat, de services et de bureaux relativement indépendants tels que le Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Haut Commissariat pour la Libye et le Haut Commissariat pour les réfugiés. Le Comité souligne plus particulièrement qu'il est nécessaire de définir avec précision l'ordre et la subordination des responsabilités administratives et financières jusqu'au Secrétaire général et jusqu'à l'Assemblée générale elle-même.

TRAVAUX DU SECRÉTARIAT

15. Le Comité a constaté que, si l'on fait exception du Service des bâtiments, le nombre des postes permanents demandés pour le Secrétariat du siège en 1951 est inférieur de 11 unités au chiffre de l'année précédente. Le Comité espère que ce fait est la conséquence d'une politique réfléchie visant à réaliser une stabilisation et que les améliorations effectuées l'an dernier permettront d'exécuter de nouvelles tâches de caractère urgent ou important sans augmentation de l'effectif. A cet égard, il constate que les explications fournies au sujet des programmes de travaux proposés pour 1951 laissent apparaître, en ce qui concerne les départements organiques en général et les Départements des questions économiques et des questions sociales en particulier, que l'on cherche à faire trop de choses trop rapidement. Le Comité sait fort bien que bon nombre des travaux à entreprendre découlent de résolutions adoptées ou de demandes formulées par les Conseils, leurs Commissions et leurs Comités depuis quatre ans. Il semble toutefois que ces résolutions et ces demandes pourraient aussi bien être invoquées pour justifier un effectif beaucoup plus important. Il sera donc nécessaire de prendre tôt ou tard une décision stabilisant à un niveau raisonnable non seulement le nombre des postes et le montant des dépenses, mais aussi, ce qui est plus important encore, l'étendue des programmes de travail. Il découle de cette nécessité qu'il est indispensable d'examiner sans cesse l'état d'avancement des programmes de travail en cours en fonction de l'ordre de priorité adopté. Le Comité pense que cette nécessité se fait sentir tout particulièrement dans le domaine des questions économiques et dans celui des questions sociales où, probablement plus qu'ailleurs, le nombre des travaux utiles que l'Organisation des Nations Unies pourrait entreprendre est pratiquement illimité.

16. Malgré l'accroissement considérable des activités des institutions spécialisées et des organisations régionales, on ne constate aussi bien dans le domaine économique que dans le domaine social aucune réduction correspondante des fonctions et des attributions des services du siège. Au contraire, le Comité note l'existence d'un processus de délégation de fonctions qui ne s'accompagne pas d'une réduction d'effectif au siège. De l'avis du Comité, cette question présente un caractère important et urgent, et sa solution dépend dans une large mesure de la possibilité que pourront avoir les Etats Membres eux-mêmes de se conformer à une ligne de conduite suivie et méthodique au sein des organes directeurs et des conseils des organisations dont ils font partie.

17. Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat a acquis une expérience utile en ce qui concerne le fonctionnement de ses bureaux régionaux et de ses missions. En notant les améliorations apportées à l'administration de ces services importants, le Comité désire insister sur la nécessité permanente d'accorder une grande attention aux qualités et à la maturité des fonctionnaires qui sont envoyés en mission. Etant donné que ces fonctionnaires seront considérés par les personnes avec lesquelles ils seront en rapport comme les représentants, au sens exact du terme, de l'Organisation qui les emploie, il est indispensable que leur conduite et leur travail soient au-dessus de tout reproche.

FORME DU BUDGET

18. Lorsqu'il a examiné les prévisions de dépenses de personnel pour 1951, le Comité a éprouvé quelques difficultés du fait qu'elles ont été présentées selon le régime des traitements et salaires recommandé par le Comité d'experts, dont l'Assemblée générale avait renvoyé les propositions, en même temps que celles du Secrétaire général, au Comité consultatif pour qu'il les examine et fasse rapport à l'Assemblée générale à sa cinquième session ordinaire. Le Comité a longuement étudié ces propositions au cours de ses sessions de printemps et d'été et ses conclusions font l'objet d'un rapport distinct³. Il s'abstiendra donc de présenter d'autres observations sur les aspects des prévisions pour 1951 qui découlent directement des recommandations du Comité d'experts telles que les a acceptées le Secrétaire général. Ces aspects concernent plus particulièrement le nouveau barème des traitements, la modification du régime des indemnités et un projet d'augmentation des indemnités de licenciement.

19. Le Comité suggère que l'on envisage la possibilité de présenter en 1951 le budget dans un document beaucoup plus court et beaucoup plus simple, en supprimant la plupart des notes explicatives qui figurent aux divers articles. Les indications détaillées concernant la structure et les fonctions des différents départements, divisions et services pourraient figurer seulement dans le manuel de l'organisation dont, à ce que comprend le Comité, la préparation est en cours. Il serait seulement

nécessaire de présenter dans le texte du budget des explications particulières sur les modifications très importantes survenues au cours de l'année écoulée. Il conviendrait également d'examiner s'il ne serait pas opportun d'abrégier et de simplifier la présentation des tableaux d'effectif. Le Comité estime, par exemple, qu'il suffirait d'indiquer le nombre de postes demandés et le montant total des traitements afférents à ces postes sans indiquer, comme c'est actuellement le cas, le détail des traitements par échelon. Il faudrait, bien entendu, donner des renseignements complets sur l'échelle des traitements appliqués, avec l'indication du barème des augmentations et du nombre de postes demandés, en les faisant figurer de préférence au début des annexes explicatives.

20. S'il propose d'apporter ces améliorations à la forme sous laquelle le budget est présenté, le Comité n'en tient pas moins à déclarer que les renseignements et les indications sur la ligne de conduite suivie que contient l'avant-propos du Secrétaire général lui ont été très utiles. Il tiendrait à ce que cette partie du document relatif au budget soit maintenue et développée. Le Comité a également noté avec satisfaction que les prévisions de dépenses du Département des conférences et des services généraux et du Département des services administratifs et financiers étaient accompagnées d'un plus grand nombre de données sur le volume de travail; le Comité recommande que l'on s'efforce dans toute la mesure du possible d'étendre cette méthode au budget des autres départements.

FONDS DE ROULEMENT

21. Le Secrétaire général a demandé que le Fonds de roulement soit maintenu à 20 000 000 de dollars, montant fixé en 1947 et maintenu entre 1948 et 1950. Le Comité approuve cette proposition; le Comité approuve également la proposition tendant à ce que le Secrétaire général continue d'être autorisé à prélever en cas de besoin sur le Fonds de roulement les sommes ne dépassant pas au total 2 000 000 de dollars qui seraient nécessaires pour faire face aux dépenses imprévues et extraordinaires s'il certifie qu'elles ont trait au maintien de la paix ou à des mesures urgentes de relèvement économique. On trouvera aux annexes II et III l'exposé de certaines modifications que le Comité recommande d'apporter au texte des projets de résolutions.

22. Le Comité a constaté avec satisfaction que, malgré les grandes difficultés de caractère politique que l'Organisation a connues depuis un an, le Secrétaire général a poursuivi avec succès ses efforts tendant à améliorer le fonctionnement du Secrétariat.

RÉSUMÉ DES RÉDUCTIONS PROPOSÉES

23. Le tableau qui suit indique, pour chaque titre et chaque chapitre des prévisions pour 1951, le montant des crédits que le Comité recommande à l'Assemblée générale de voter et, en regard, les prévisions primitives soumises par le Secrétaire général. Sur ce montant, le Comité propose, en se fondant sur les recommandations relatives à l'application progressive du nou-

³ Voir le premier rapport de 1950 (A/1313), *Documents officiels de la cinquième session de l'Assemblée générale*, supplément No 7A.

veau barème des traitements qu'il formule au chapitre II du présent rapport, une réduction globale de 100 000 dollars sur le total des prévisions relatives aux postes permanents. Si les recommandations que contient le rapport distinct sur les traitements et indemnités établi par le Comité sont importantes, il est peu probable qu'elles aient pour effet d'entraîner des réductions de crédits appréciables en 1951, bien que leur adoption doive permettre à la longue des économies substantielles. Au cas où l'Assemblée générale estimerait opportun, après avoir examiné ces recommandations, de

modifier la base sur laquelle reposent certaines des prévisions relatives aux dépenses de personnel, il serait nécessaire de procéder aux ajustements appropriés, qui s'ajouteraient à ceux dont il vient d'être question.

24. Le Comité estime que, cette année encore, les dépenses imprévues et extraordinaires devraient faire l'objet de résolutions séparées de l'Assemblée générale. On trouvera aux annexes I, II et III le texte des projets de résolutions destinés à donner effet aux recommandations.

<i>Chapitres</i>	<i>Prévisions budgétaires présentées par le Secrétaire général pour 1951</i>	<i>Crédits recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Diminutions</i>
	<i>Dollars des Etats-Unis</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>
A. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES			
TITRE I. — Sessions de l'Assemblée générale, des Conseils, Commissions et Comités			
1. L'Assemblée générale, ses Commissions et Comités.....	738 200	700 000	— 38 200
2. Le Conseil de sécurité, ses Commissions et Comités.....	—	—	—
3. Le Conseil économique et social, ses Commissions et Comités	228 200	228 200	—
a) Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants.....	22 900	22 900	—
b) Commissions économiques régionales.....	61 300	57 300	— 4 000
4. Le Conseil de tutelle, ses Commissions et Comités.....	91 800	85 000	— 6 800
	1 142 400	1 093 400	— 49 000
TITRE II. — Enquêtes et recherches			
5. Enquêtes et recherches.....	2 500 000	2 500 000	—
a) Service des missions des Nations Unies.....	300 000	300 000	—
	2 800 000	2 800 000	—
TITRE III. — Siège de l'Organisation à New-York			
6. Cabinet du Secrétaire général.....	484 200	484 200	—
a) Bibliothèque.....	465 300	450 000	— 15 300
7. Département des affaires du Conseil de sécurité.....	758 700	758 700	—
8. Secrétariat du Comité d'état-major.....	129 600	129 600	—
9. Bureau de l'assistance technique.....	300 000	300 000	—
10. Département des question économiques.....	2 129 000	2 085 000	— 44 000
11. Département des questions sociales.....	1 594 300	1 550 000	— 44 300
12. Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes.....	883 600	865 000	— 18 600
13. Département de l'information.....	2 804 000	2 726 000	— 78 000

Chapitres	<i>Prévisions budgétaires présentées par le Secrétaire général pour 1951</i>	<i>Crédits recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Diminutions</i>
	<i>Dollars des Etats-Unis</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>
A. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)			
14. Département juridique	431 800	430 000	— 1 800
15. Conférences et services généraux.....	7 156 200	7 096 000	— 60 200
16. Services administratifs et financiers.....	2 976 100	2 920 000	— 56 100
17. Dépenses communes afférentes au personnel.....	4 345 100	4 164 100	—181 000
18. Charges communes	2 887 500	2 810 000	— 77 500
a) Transfert au siège permanent.....	537 300	200 000	—337 300
19. Matériel	1 173 600	1 100 000	— 73 600
	<u>29 056 300</u>	<u>28 068 600</u>	<u>—987 700</u>
TITRE IV. — Bureau des Nations Unies à Genève			
20. Bureau des Nations Unies à Genève (à l'exception des dépenses directement imputables au secrétariat du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants qui sont prévues à l'article III).....	4 320 400	4 169 800	—150 600
Article III: dépenses directement imputables au secrétariat du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants.....	56 200	56 200	—
a) Haut Commissariat pour les réfugiés.....	300 000	300 000	—
	<u>4 676 600</u>	<u>4 526 000</u>	<u>—150 600</u>
TITRE V. — Centres d'information			
21. Centres d'information (à l'exception des services d'information du Bureau de Genève).....	871 600	840 000	— 31 600
	<u>871 600</u>	<u>840 000</u>	<u>— 31 600</u>
TITRE VI. — Commissions économiques régionales (à l'exception de la Commission économique pour l'Europe)			
22. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient...	830 000	825 000	— 5 000
23. Commission économique pour l'Amérique latine.....	508 800	503 800	— 5 000
	<u>1 338 800</u>	<u>1 328 800</u>	<u>— 10 000</u>
TITRE VII. — Dépenses de représentation			
24. Dépenses de représentation.....	40 000	20 000	— 20 000
	<u>40 000</u>	<u>20 000</u>	<u>— 20 000</u>

<i>Chapitres</i>	<i>Prévisions budgétaires présentées par le Secrétaire général pour 1951</i>	<i>Crédits recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Diminutions</i>
	<i>Dollars des Etats-Unis</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>
A. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)			
TITRE VIII. — Travaux contractuels d'imprimerie			
25. Documents officiels (à l'exception des dépenses prévues à l'article VI pour le Comité central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle des stupéfiants).....	909 600	856 800	— 52 800
Article VI, Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants	13 200	13 200	—
26. Publications	1 093 100	900 000	—193 100
	<u>2 015 900</u>	<u>1 770 000</u>	<u>—245 900</u>
TITRE IX. — Programmes techniques			
27. Fonctions consultatives en matière de service social.....	610 500	610 500	—
28. Assistance technique en vue du développement technique...	479 400	479 400	—
29. Centre de formation professionnelle en matière d'administration publique	145 000	145 000	—
	<u>1 234 900</u>	<u>1 234 900</u>	<u>—</u>
TITRE X. — Dépenses spéciales			
30. Transfert aux Nations Unies des avoirs de la Société des Nations	649 500	649 500	—
31. Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du siège permanent.....	1 000 000	1 000 000	—
	<u>1 649 500</u>	<u>1 649 500</u>	<u>—</u>
B. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE			
TITRE XI. — Cour internationale de Justice			
32. Cour internationale de Justice.....	624 800	595 800	— 29 000
	<u>624 800</u>	<u>595 800</u>	<u>— 29 000</u>
C. — DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES			
TITRE XII. — Dispositions complémentaires			
33. Réduction globale à appliquer aux prévisions relatives aux postes permanents		—100 000	—100 000

25. Le tableau ci-après indique les dépenses de chaque département pour les exercices 1948 à 1951, et le pourcentage approximatif du budget total qu'elles représentent pour chacun de ces exercices.

DÉPENSES DE CHAQUE DÉPARTEMENT ET POURCENTAGE APPROXIMATIF DU BUDGET TOTAL QU'ELLES REPRÉSENTENT 1948-1951

Départements	Dépenses de chaque département				Pourcentage du budget total représenté par les dépenses de chaque département			
	1948 (Dépenses effectives)	1949 (Dépenses effectives)	1950 (Prévisions)	1951 (Prévisions)	1948	1949	1950	1951
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars				
Cabinet du Secrétaire général.....	323 859	414 072	478 640	484 200	0 84	0 97	0 97	1 07
Services de bibliothèque.....	*	456 577	437 870	465 300	-	1 07	0 88	1 02
Affaires du Conseil de sécurité.....	596 553	689 093	774 800	758 700	1 55	1 62	1 56	1 67
Secrétariat du Comité d'état-major	142 113	139 224	128 510	129 600	0 37	0 33	0 26	0 29
Bureau de l'assistance technique...	-	-	-	300 000	-	-	-	0 66
Questions économiques	1 542 996	1 855 564	2 130 200	2 129 000	4 02	4 36	4 29	4 68
Questions sociales	1 009 027	1 268 071	1 464 750	1 594 300	2 63	2 98	2 95	3 51
Tutelle et renseignements provenant des territoires non autonomes....	637 815	769 350	833 100	883 600	1 66	1 81	1 68	1 94
Information	3 221 908	2 628 946	2 709 310	2 804 000	8 39	6 18	5 46	6 17
Département juridique	364 389	372 231	403 840	431 800	0 95	0 87	0 81	0 95
Conférences et services généraux..	6 596 319	8 103 818	7 169 200	7 156 200	17 18	19 04	14 44	15 75
Services administratifs et financiers	1 772 057	1 480 794	2 751 240	2 976 100	4 62	3 48	5 54	6 55
Bureau de Genève (à l'exception de la Commission économique pour l'Europe)	1 498 574	3 117 956	3 069 910	3 365 700	3 90	7 32	6 19	7 41
Commission économique pour l'Europe	1 712 992	975 321	1 044 000	1 010 900	4 46	2 29	2 10	2 22
Haut Commissariat pour les réfugiés	-	-	-	300 000	-	-	-	0 66
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	305 995	529 338	674 390	830 000	0 80	1 24	1 36	1 83
Commission économique pour l'Amérique latine	136 183	390 455	507 710	508 800	0 36	0 92	1 02	1 12
Centres d'information	511 071	683 964	794 520	871 600	1 33	1 61	1 60	1 92
Dépenses communes afférentes au personnel, charges communes et matériel	6 936 581	8 587 988	7 196 510	8 406 200	18 07	20 17	14 50	18 49
Transfert au siège permanent.....	-	-	-	537 300	-	-	-	1 18
Autres titres du budget:								
Titre I (Sessions de l'Assemblée générale, des Conseils, Commissions et Comités).....	3 490 566	1 644 629	1 173 500	1 142 400	9 09	3 86	2 36	2 51
Titre II (Enquêtes et recherches)..	5 129 024	5 397 701	11 679 700	2 800 000	13 36	12 68	23 53	6 16
Titre VII (Dépenses de représentation)	18 321	14 518	20 000	40 000	0 05	0 03	0 04	0 09
Titre VIII (Travaux contractuels d'imprimerie)	-	1 747 227	1 841 700	2 015 900	-	4 10	3 71	4 43
Titre IX (Programmes techniques)	544 909	720 024	1 232 490	1 234 900	1 42	1 69	2 48	2 72
Titre X (Dépenses spéciales).....	533 767	-	533 768	1 649 500	1 39	-	1 08	3 63
Titre XI (Cour internationale de Justice	596 658	588 512	592 115	624 800	1 56	1 38	1 19	1 37
Divers	765 849	-	-	-	2 00	-	-	-
Ajustement pour la conversion des dépenses en un nombre entier de dollars	(+5)	(-5)						
	38 387 531	42 575 368	49 641 773	45 450 800	100	100	100	100

* Comprises dans les dépenses du Département de l'information.

ANNEXE I

PROJET DE RÉSOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1951
(PRÉSENTÉ PAR LE COMITÉ CONSULTATIF)

L'Assemblée générale
Décide que, pour l'exercice financier 1951,

1. Un crédit de 43 827 000 dollars des Etats-Unis est
ouvert pour les objets suivants:

A. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES

<i>Chapitres</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>	
TITRE I. — Sessions de l'Assemblée générale, des Conseils, Commissions et Comités		
1. L'Assemblée générale, ses Commissions et Comités.....		700 000
2. Le Conseil de sécurité, ses Commissions et Comités.....		—
3. Le Conseil économique et social, ses Commissions et Comités	228 200	
a) Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants.....	22 900	
b) Commissions économiques régionales.....	57 300	
	<hr/>	
4. Le Conseil de tutelle, ses Commissions et Comités.....		308 400 85 000
TOTAL du titre I.....		<hr/> 1 093 400
TITRE II. — Enquêtes et recherches		
5. Enquêtes et recherches.....		2 500 000
a) Service des missions des Nations Unies.....		300 000
TOTAL du titre II.....		<hr/> 2 800 000
TITRE III. — Siège de l'Organisation à New-York		
6. Cabinet du Secrétaire général.....	484 200	
a) Bibliothèque	450 000	934 200
	<hr/>	
7. Département des affaires du Conseil de sécurité.....		758 700
8. Secrétariat du Comité d'état-major.....		129 600
9. Bureau de l'assistance technique.....		300 000
10. Département des questions économiques.....		2 085 000
11. Département des questions sociales.....		1 550 000
12. Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes.....		865 000
13. Département de l'information.....		2 726 000
14. Département juridique		430 000
		<hr/>
	<i>A reporter</i>	9 778 500
		<hr/> 3 893 400

Chapitres	Report	Dollars des Etats-Unis	
		9 778 500	3 893 400
15. Conférences et services généraux.....		7 096 000	
16. Services administratifs et financiers.....		2 920 000	
17. Dépenses communes afférentes au personnel.....		4 164 100	
18. Charges communes	2 810 000		
a) Transfert au siège permanent.....	<u>200 000</u>		
		3 010 000	
19. Matériel		<u>1 100 000</u>	
TOTAL du titre III.....			28 068 600
TITRE IV. — <i>Bureau des Nations Unies à Genève</i>			
20. Bureau des Nations Unies à Genève (à l'exception des dépenses directement imputables au secrétariat du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants qui sont prévues à l'article III).....	4 169 800		
Article III, dépenses directement imputables au secrétariat du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants.....	<u>56 200</u>		
a) Haut Commissariat pour les réfugiés.....		4 226 000	
		<u>300 000</u>	
TOTAL du titre IV.....			4 526 000
TITRE V. — <i>Centres d'information</i>			
21. Centres d'information (à l'exception des services d'information du Bureau de Genève).....		<u>840 000</u>	
TOTAL du titre V.....			840 000
TITRE VI. — <i>Commissions économiques régionales (à l'exception de la Commission économique pour l'Europe)</i>			
22. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient....		825 000	
23. Commission économique pour l'Amérique latine.....		<u>503 800</u>	
TOTAL du titre VI.....			1 328 800
TITRE VII. — <i>Dépenses de représentation</i>			
24. Dépenses de représentation.....		<u>20 000</u>	
TOTAL du titre VII.....			20 000
TITRE VIII. — <i>Travaux contractuels d'imprimerie</i>			
25. Documents officiels (à l'exception des dépenses prévues à l'article VI pour le Comité central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle des stupéfiants).....	856 800		
Article VI, Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants.....	<u>13 200</u>		
		870 000	
26. Publications		<u>900 000</u>	
TOTAL du titre VIII.....			<u>1 770 000</u>
	<i>A reporter</i>		40 446 800

<i>Chapitres</i>	<i>Report</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>	
			40 446 800
TITRE IX. — Programmes techniques			
27. Fonctions consultatives en matière de service social.....		610 500	
28. Assistance technique en vue du développement économique..		479 400	
29. Centre international de formation professionnelle en matière d'administration publique		145 000	
TOTAL du titre IX.....			1 234 900
TITRE X. — Dépenses spéciales			
30. Transfert aux Nations Unies des avoirs de la Société des Nations		649 500	
31. Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du siège permanent.....		1 000 000	
TOTAL du titre X.....			1 649 500
B. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE			
TITRE XI. — Cour internationale de Justice			
32. Cour internationale de Justice.....		595 800	
TOTAL du titre XI.....			595 800
			43 927 000
C. — DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES			
TITRE XII. — Dispositions complémentaires			
33. Réductions globales à appliquer aux prévisions relatives aux postes permanents		—100 000	—100 000
TOTAL GÉNÉRAL			43 827 000

2. Le crédits ouverts au paragraphe 1 sont couverts par les contributions des Etats Membres, après ajustement, conformément aux dispositions du règlement financier provisoire. A cet effet, les recettes accessoires pour l'exercice financier 1951 sont estimées à 5 969 000 dollars des Etats-Unis.

3. Le Secrétaire général est autorisé :

i) A gérer comme un tout les crédits prévus au chapitre 3 a, au chapitre 20, article III et au chapitre 25, article VI;

ii) A virer des crédits d'un chapitre à l'autre du budget, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

4. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1, une somme de 14 000 dollars des Etats-Unis provenant du revenu de la Fondation Rockefeller pour la bibliothèque est affectée, conformément à l'objet et aux dispositions de cette Fondation, à l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque.

ANNEXE II

PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF AUX DÉPENSES IMPRÉVUES ET EXTRAORDINAIRES
(PRÉSENTÉ PAR LE COMITÉ CONSULTATIF)

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice financier 1951,

Le Secrétaire général, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et sous réserve des dispositions du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, est autorisé à engager des dépenses au titre des dépenses imprévues et extraordinaires; il est entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour:

a) Les engagements ne dépassant pas au total 2 000 000 de dollars des Etats-Unis, si le Secrétaire général certifie qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité ou à des mesures urgentes de relèvement économique;

b) Les engagements qui pourraient être nécessaires pour faire face aux dépenses raisonnables occasionnées par la Commission économique pour le Moyen-Orient dont la création est envisagée, si le Conseil économique et social décide de créer ladite Commission en 1951;

c) Les engagements qui, suivant l'attestation du Président de la Cour internationale de Justice, ont trait aux dépenses occasionnées:

i) Par la désignation de juges *ad hoc* (Statut, Article 31);

ii) Par la désignation d'assesseurs (Statut, Article 30) ou de témoins et d'experts (Statut, Article 50);

iii) Par les sessions de la Cour tenues hors de La Haye (Statut, Article 22); et qui ne dépassent pas

24 000 dollars dans le premier cas, 25 000 dollars dans le deuxième et 75 000 dollars dans le troisième.

Le Secrétaire général présentera au Comité consultatif et à la session ordinaire de l'Assemblée générale qui suivra, un rapport sur les dépenses faites en vertu de la présente résolution et sur les conditions de leur engagement; de plus, il présentera à l'Assemblée générale des prévisions supplémentaires relatives à ces engagements.

*
*

Note. — On remarquera que le projet de résolution ci-dessus modifie le projet de résolution présenté par le Secrétaire général en n'en reproduisant pas l'alinéa b dont le texte était le suivant:

"Les engagements ayant trait aux dépenses occasionnées éventuellement par une deuxième session de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et de la Commission économique pour l'Amérique latine, lorsque le Conseil économique et social aura approuvé la réunion de ces sessions, ces engagements de dépenses ne devant pas dépasser 5 100 dollars, 12 240 dollars et 25 900 dollars respectivement."

L'Assemblée générale a déjà approuvé, au sujet de la résolution correspondante relative à l'exercice 1950, une recommandation analogue fondée sur le fait qu'il ne semble pas nécessaire de prévoir des mesures spéciales à l'égard des commissions économiques régionales existantes. Le Comité estime que cette raison demeure valable pour l'exercice 1951.

ANNEXE III

PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF AU FONDS DE ROULEMENT

(PRÉSENTÉ PAR LE COMITÉ CONSULTATIF)

*L'Assemblée générale**Décide que :*

1. Le Fonds de roulement sera maintenu jusqu'au 31 décembre 1951 à 20 000 000 de dollars des Etats-Unis;

2. Les Etats Membres feront des avances au Fonds de roulement, conformément au barème adopté par l'Assemblée générale pour les contributions des Etats Membres au sixième budget annuel;

3. Il sera effectué une compensation entre ces nouvelles avances et les sommes versées par les Etats Membres au Fonds de roulement pour l'exercice 1950, étant entendu qu'au cas où l'avance versée par un Etat Membre au Fonds de roulement pour l'exercice 1950 serait supérieure à l'avance que doit consentir cet Etat aux termes du paragraphe 2 ci-dessus, le surplus viendrait en déduction du montant des contributions dues par l'Etat Membre au titre du sixième budget annuel ou de tout autre budget antérieur;

4. Le Secrétaire général est autorisé à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement :

a) Les sommes qui pourront être nécessaires pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions; les sommes ainsi avancées devront être remboursées aussitôt qu'on disposera à cette fin de recettes provenant des contributions;

b) Les sommes qui pourront être nécessaires pour faire face aux engagements de dépenses dûment autorisées, conformément à la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires. Le Secrétaire général demandera, dans les prévisions budgétaires, des crédits pour rembourser le Fonds de roulement;

c) Des sommes qui, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, ne dépassent pas 250 000 dollars, pour continuer d'alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer des activités et achats divers qui s'amortissent d'eux-mêmes. Des avances au-delà du total de 250 000 dollars pourront être accordées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le Secrétaire général présentera, en même temps que les comp-

tes annuels, un exposé de la situation du fonds d'avances remboursables à la fin de chaque exercice;

d) Des sommes, à titre de prêt, à des institutions spécialisées et à des commissions préparatoires d'institutions à établir par accord intergouvernemental conclu sous les auspices des Nations Unies, pour financer leurs travaux, en attendant que les institutions intéressées aient encaissé des montants suffisants sur les contributions prévues par leur propre budget. En faisant ces prêts, qui seront normalement remboursables en deux ans, le Secrétaire général devra tenir compte des ressources financières envisagées pour l'institution intéressée; il devra obtenir l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avant de prêter une somme à une institution si, du fait de ce prêt, le montant global des prêts devait dépasser à un moment quelconque 3 000 000 de dollars (y compris les sommes déjà prêtées et non remboursées) et avant de prêter à une institution une somme qui porterait à plus de 1 000 000 de dollars le montant total prêté à cette institution et non remboursé;

e) Des sommes qui, jointes aux montants déjà avancés pour le même objet et non remboursés, ne dépasseront pas 500 000 dollars, pour continuer les opérations de la Caisse de logement du personnel, pour avancer les sommes nécessaires pour le paiement des loyers à l'avance, pour les dépôts de garantie et les besoins en fonds de roulement afférents au logement du personnel du Secrétariat. Ces avances devront être remboursées au Fonds de roulement dès que les avances de loyer, les dépôts de garantie et les avances de fonds de roulement auront été recouverts.

*

* *

Note. — On remarquera que le projet de résolution ci-dessus modifie le projet de résolution présenté par le Secrétaire général par l'insertion du mot "normalement" à l'alinéa *d* après les mots "En faisant ces prêts, qui seront . . ." Le Comité recommande cette modification à cause de la décision prise par l'Assemblée générale à sa quatrième session d'accorder à la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce une prorogation d'un an du délai prescrit pour le remboursement des prêts consentis en 1948 (résolution 358 (IV) de l'Assemblée générale, alinéa *d*).

Chapitre II

DEPENSES DE PERSONNEL

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES DE PERSONNEL

26. Les prévisions pour 1951 concernant les traitements du personnel de l'Organisation des Nations Unies atteignent un montant brut de 23 754 670 dollars. Ce montant se répartit comme suit :

	<i>Dollars</i>
Postes permanents	22 298 350
Consultants	283 420
Personnel temporaire	897 290
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit....	275 610

Les dépenses communes afférentes au personnel (frais relatifs au recrutement et au licenciement, indemnités et dépenses au bénéfice du personnel; formation, santé et bien-être du personnel), qui se montent à 5 288 070 dollars, viennent s'ajouter à la somme ci-

dessus. En tout, les dépenses de personnel atteignent un montant brut de 29 042 740 dollars, soit 64 pour 100 du budget total. Les recettes provenant des contributions du personnel, qui viennent en déduction de cette somme, sont évaluées à 4 732 680 dollars. Le nombre des postes permanents que demande le Secrétaire général dans les prévisions pour 1951 est de 3 701 pour tous les bureaux des Nations Unies, contre 3 801, chiffre approuvé pour 1950. Cette diminution apparente s'explique surtout par le fait que les prévisions pour 1951 ne comportent pour les travailleurs manuels et le personnel employé de façon intermittente que des crédits globaux, alors que les années précédentes certains travailleurs manuels occupaient des postes permanents. Le tableau ci-après indique le nombre des postes par département, de 1948 à 1951, ainsi que leur répartition.

TABLEAU INDIQUANT PAR DÉPARTEMENT LE NOMBRE APPROXIMATIF DES POSTES ET LEUR RÉPARTITION EN POURCENTAGE PAR RAPPORT AU TOTAL

(Non compris les Secrétaires généraux adjoints et les Directeurs principaux)

<i>Départements ou bureaux</i>	<i>Nombre de postes</i>				<i>Répartition des postes en pourcentage</i>			
	<i>1948</i>	<i>1949</i>	<i>1950</i>	<i>1951</i>	<i>1948</i>	<i>1949</i>	<i>1950</i>	<i>1951</i>
Cabinet du Secrétaire général.....	40	52	52	49	1 10	1 41	1 38	1 33
Bibliothèque	64	67	83	83	1 75	1 81	2 20	2 26
Affaires du Conseil de sécurité.....	94	94	96	94	2 58	2 54	2 54	2 56
Secrétariat du Comité d'état-major...	29	29	21	21	0 80	0 79	0 56	0 57
Questions économiques	250	259	306	284	6 85	7 01	8 10	7 73
Bureau de l'assistance technique.....	-	-	-	38	-	-	-	1 03
Questions sociales	158	176	202	214	4 29	4 76	5 35	5 82
Tutelle et renseignements provenant des territoires non autonomes.....	101	109	109	115	2 77	2 95	2 88	3 13
Information	305	309	300	307	8 36	8 36	7 94	8 35
Questions juridiques	47	49	50	50	1 29	1 33	1 32	1 36
Conférences et services généraux ^a	1 508	1 525	1 603	1 246	41 33	41 27	42 43	33 90
Services administratifs et financiers... Genève (à l'exclusion de la Commission économique pour l'Europe).....	283	213	217	413	7 75	5 77	5 74	11 23
Commission économique pour l'Europe	480	499	451	458	13 15	13 50	11 94	12 46
Commission économique pour l'Europe	158	174	171	156	4 33	4 71	4 53	4 24
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	28	31	23	45	0 77	0 84	0 61	1 22
Commission économique pour l'Amérique latine	36	36	19	27	0 99	0 97	0 50	0 74
Centres d'information	69	73	75	76	1 89	1 98	1 98	2-07
	<u>3 650</u>	<u>3 695</u>	<u>3 778</u>	<u>3 676</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>
Secrétaires généraux adjoints.....	9	8	8	9				
Directeurs principaux	11	14	15	16				
	<u>3 670</u>	<u>3 717</u>	<u>3 801</u>	<u>3 701</u>				

^a En 1950, 167 postes (4,62 pour 100) ont été transférés du Département des conférences et des services généraux au Département des services administratifs et financiers.

en pourcentage par rapport au total. En comparant les chiffres de 1951 avec ceux des années précédentes, il convient évidemment de tenir compte des modifications apportées à l'organisation des services, notamment du fait que le Services des bâtiments et le Service des missions, qui appartenaient au Département des conférences et services généraux, ont été rattachés aux Services administratifs et financiers, et du fait qu'une partie du personnel du Département des questions économiques et du Département des questions sociales a été transférée au nouveau Bureau de l'assistance technique.

APPLICATION DU NOUVEAU BARÈME DES TRAITEMENTS

27. Le projet de budget s'appuie sur certains principes et certaines méthodes que le Secrétaire général a recommandé d'appliquer pour passer de l'ancien régime de rémunération au nouveau. Comme l'application de ces principes et méthodes aura d'importantes répercussions sur les demandes de crédits, non seulement en 1951 mais aussi au cours des années à venir, le Comité consultatif juge indispensable de faire certaines observations.

28. Le Comité d'experts a recommandé, et le Secrétaire général a donné son assentiment sur ce point, que le reclassement n'entraîne aucune diminution du traitement actuel des membres du personnel. Le Secrétaire général a proposé en outre de maintenir le plafond actuel des traitements des fonctionnaires (c'est-à-dire le traitement maximum de leur classe actuelle).

29. A ce sujet, le Comité consultatif a tenu compte de ce que l'Assemblée générale a approuvé le statut actuel du personnel à titre tout à fait provisoire, et de ce que ce statut stipule expressément qu'en attendant l'adoption d'un système permanent de classement, les traitements des membres du personnel seront déterminés par le Secrétaire général "suivant un barème compris entre le traitement fixé par l'Assemblée générale pour le poste de Directeur et les traitements et salaires les plus élevés payés pour les travaux de sténographie et de bureau et le travail manuel au siège de l'Organisation".

30. En outre, le Comité consultatif considère qu'il ne serait équitable ni sur le plan administratif, ni sur le plan moral, de faire exécuter à des fonctionnaires un travail identique en leur accordant des émoluments différents, si ce n'est pendant une courte période transitoire. Non seulement cette pratique compliquerait le travail administratif, mais elle susciterait aussi du mécontentement parmi le personnel. C'est pourquoi le Comité estime que ni l'une ni l'autre des propositions mentionnées au paragraphe 28 ci-dessus n'est entièrement bien fondée.

31. Si néanmoins l'Assemblée générale décide que, pour soutenir le moral du personnel, il convient de prévoir une période de transition, le Comité consultatif tient à suggérer un arrangement qui s'appuie sur les considérations ci-après :

Les membres du personnel dont le traitement ou le plafond actuels risquent de subir une diminution par

suite d'un reclassement suivant le nouveau barème, se répartissent en deux grandes catégories :

i) Les fonctionnaires qui se trouvent dans une classe dont le traitement maximum est supérieur au plafond de la classe attribuée à leur poste sous le nouveau régime: tel est le cas par exemple d'un fonctionnaire qui se trouve maintenant à l'échelon III de la classe 14 (traitement net: 7 000 dollars) et dont le traitement dans cette classe atteint un plafond de 8 300 dollars. Reclassé suivant le nouveau barème comme administrateur de 3ème classe (classe F), ce fonctionnaire n'atteindrait dans cette classe qu'un plafond de 7 500 dollars.

Dans cette catégorie rentrent un certain nombre de fonctionnaires qui, tout en n'ayant pas atteint le plafond de leur classe, perçoivent dès maintenant un traitement supérieur au traitement maximum attribué à la classe dans laquelle ils peuvent être rangés sous le nouveau régime: tel serait le cas par exemple d'un commis à l'échelon V de la classe 6, dont le traitement net, y compris l'indemnité de cherté de vie, est de 3 650 dollars qui, dans cette classe, peut atteindre un plafond de 3 990 dollars, et qui, après examen des fonctions et responsabilités attachées à son poste serait classé comme commis de 2ème classe (classe C) avec un traitement maximum de 3 500 dollars;

ii) Les fonctionnaires qui perçoivent déjà le traitement maximum de leur classe actuelle et qui seront affectés, suivant le nouveau barème, à une classe dont le plafond est moins élevé, tels par exemple les fonctionnaires qui se trouvent maintenant à l'échelon VII de la classe 10 (traitement net: 5 850 dollars y compris l'indemnité de cherté de vie) qui seraient classés secrétaires administratifs, catégorie dont le traitement maximum est de 5 400 dollars.

32. Le Comité consultatif propose que, sous réserve de la compétence requise, les fonctionnaires de la catégorie i) ci-dessus continuent à recevoir des augmentations sans changement de classe, calculées et échelonnées d'après le nouveau barème, jusqu'à ce qu'ils perçoivent un traitement égal au maximum de leur classe actuelle; les fonctionnaires de la catégorie ii) ci-dessus devraient, eux, continuer à percevoir leur traitement actuel. Dans les deux cas, la fraction de traitement qui dépasse le plafond de la nouvelle classe serait considérée comme indemnité de dépassement de plafond, sujette à retenue pour la retraite, sous réserve néanmoins que:

a) Cette indemnité cesse d'être versée à l'expiration du contrat du fonctionnaire, ou un an après l'entrée en vigueur du nouveau barème, selon que l'une ou l'autre de ces périodes sera la plus courte;

b) Dans le cas des fonctionnaires titulaires de contrats temporaires, cette indemnité cesse d'être versée un an après l'entrée en vigueur du nouveau barème.

33. Les prévisions pour 1951 comportent une somme totale de 144 190 dollars pour le paiement d'indemnités de dépassement de plafond, c'est-à-dire 150 198 dollars moins 4 pour 100, taux de l'ajustement pour mouvement de personnel. L'adoption du principe exposé ci-

dessus ne permettrait pas de réaliser, en 1951, d'économies appréciables, mais à partir de 1952, on pourra économiser la totalité des sommes prévues pour 1951 au titre des indemnités de dépassement de plafond et réaliser des économies plus importantes les années suivantes. Il convient de noter à cet égard que, selon les propositions du Secrétaire général, l'incidence maximum théorique des indemnités de dépassement de plafond pour le personnel du siège seul serait de 700 000 dollars. Jamais évidemment on n'atteindra ce chiffre même si l'on n'impose aucune restriction aux paiements, étant donné que de nombreux ayants droit éventuels seraient, dans l'ordre normal des choses, promus à des classes supérieures ou cesseraient d'exercer leurs fonctions par démission, licenciement, mise à la retraite, etc.

AUGMENTATIONS

34. En établissant sur la base du nouveau barème des traitements les précisions pour 1951 concernant le personnel actuel, le Secrétaire général s'en est tenu rigoureusement au principe que proposait d'appliquer le Comité d'experts, à savoir que "tous les fonctionnaires recevront une rémunération au moins équivalente à leur traitement actuel majoré de l'indemnité de cherté de vie" et que "de plus, il faudra, pour déterminer le taux approprié du nouveau traitement, tenir compte du temps déjà accompli au titre de la période qui ouvre droit à une promotion d'un échelon". Par son interprétation, le Secrétaire général accorde en fait, à compter du 1er janvier 1951, à chaque fonctionnaire dont le traitement actuel rentre dans l'une des catégories proposées, le traitement attribué à l'échelon immédiatement supérieur de la nouvelle classe. Certains de ces fonctionnaires avanceront en outre d'un échelon, voire de plusieurs échelons, dans le nouveau classement en 1951 à la date où l'ancien régime leur donnerait normalement droit à une augmentation. Le Comité estime que cette procédure gonfle exagérément le coût de l'application du nouveau barème.

35. Le Comité recommande une autre méthode de transition plus économique: les fonctionnaires ne se verraient pas appliquer automatiquement le nouveau barème à partir du 1er janvier 1951. Le nouveau régime ne s'étendrait alors qu'à ceux auxquels le temps de service accompli donnerait à cette date droit au traitement de l'échelon immédiatement supérieur. Quant aux autres, leurs droits à augmentation seraient déterminés d'après les règles actuelles jusqu'au 1er janvier 1951 et conformément aux nouvelles après cette date.

36. Cette procédure aurait l'avantage d'être équitable et de n'imposer à l'Organisation aucun frais supplé-

mentaire. Elle permettrait d'éviter de verser d'inutiles augmentations à certains membres du personnel qui en bénéficieraient simplement par hasard à l'occasion du passage d'un régime à un autre. Enfin elle permettrait de réaliser des économies en 1951, comme au cours des années à venir, en retardant la date d'application du nouveau barème, l'échéance des augmentations annuelles n'arrivant que plus tard dans l'année tant que les fonctionnaires ne changeraient pas de classe.

37. Le Comité estime qu'en appliquant la procédure recommandée à tous les membres du personnel des Nations Unies, l'Organisation économiserait, en 1951, une somme brute de 100 000 dollars.

38. S'appuyant sur les propositions ci-dessus, le Comité consultatif recommande qu'outre les économies s'appliquant à des cas précis qu'il propose au chapitre III du présent rapport, les prévisions totales pour les postes permanents fassent l'objet d'une réduction globale de 100 000 dollars, cette réduction étant répartie comme il convient entre les divers chapitres du budget de 1951.

RÉPARTITION DES POSTES

39. Le Comité a déjà soulevé le problème de la répartition des postes et suggéré qu'il fallait réduire la forte proportion de postes de classe élevée qui existe dans tout le Secrétariat. Le premier tableau ci-après indique, par comparaison avec 1950, la répartition proposée, au siège, des postes de classe élevée pour lesquels des demandes de crédits figurent dans les prévisions budgétaires pour 1951.

40. L'application du nouveau régime des traitements comportera une réduction sensible du nombre des postes de classe élevée (rang de directeur principal, de directeur et d'administrateur principal) par rapport au nombre des postes de classes à peu près équivalentes sous le régime actuel (c'est-à-dire rang de directeur hors classe et classes 19 et 18), mais le Comité estime qu'il subsistera encore trop de postes de ces catégories, notamment dans certains départements. Le Comité espère que cette situation sera étudiée de près et sans relâche afin de l'améliorer tant du point de vue des effectifs que de celui de la répartition des postes.

41. Le deuxième tableau ci-après, des postes autorisés pour 1950 et des postes à maintenir en 1951 pour le personnel du siège, indique quelles sont les répercussions du projet de reclassement exposé dans le budget sur le nombre de postes et sur le total des traitements pour des catégories de traitements déterminées.

Départements ou services	SIÈGE								
	Postes autorisés pour 1950					Postes prévus au budget de 1951			
	Directeur hors classe	Classe 19 avec indemnité de repré- sentation	Classe 19 sans indemnité de repré- sentation	Classe 18	Total (classe 18 et classes supé- rieures)	Directeur principal	Directeur	Admi- nistra- teur prin- cipal	Total (adminis- trateurs princi- paux et classes supé- rieures)
Cabinet du Secrétaire général....	2	-	2	1	5	2	-	2	4
Bibliothèque	-	-	1	-	1	-	-	1	1
Affaires du Conseil de sécurité...	1	2	-	5	8	1	2	6	9
Bureau de l'assistance technique..	-	-	-	-	-	1	-	1	2
Questions économiques	1	2	3	11	17	1	3	6	10
Questions sociales	1	2	2	3	8	1	3	5	9
Tutelle et renseignements prove- nant des territoires non auto- nomes	1	1	-	3	5	1	1	2	4
Information	1	1	2	7	11	1	2	5	8
Questions juridiques	1	2	1	2	6	1	2	2	5
Conférences et services généraux.	1	2	5	6	14	1	2	5	8
Services administratifs et financiers	2	1	3	3	9	2	-	6	8
TOTAL	11	13	19	41	84	12	15	41	68

POSTES PERMANENTS AU SIÈGE

Catégories de trai- tements nets (Dollars)	Régime actuel			Nouveau régime		
	Nombre de postes	Total des traitements pour la catégorie (Dollars)	Pourcentage du total général des traitements	Nombre de postes	Total des traitements pour la catégorie (Dollars)	Pourcentage du total général des traitements
2 000 - 4 000.....	1 539	5 023 730	35 20	1 506	4 954 920	34 06
4 001 - 6 000.....	535	2 705 540	18 96	560	2 874 920	19 76
6 001 - 8 000.....	551	3 792 470	26 57	559	3 899 870	26 81
8 001 - 10 000.....	203	1 769 000	12 39	203	1 824 500	12 54
10 000 - 12 000.....	43	449 200	3 15	40	429 400	2 95
12 001 - 14 000.....	13	174 000	1 22	16	211 500	1 46
Plus de 14 000.....	19	358 000	2 51	19	352 000	2 42
	2 903	14 271 940	100 00	2 903	14 547 110	100 00

42. Il ressort des chiffres ci-dessus que l'application du nouveau barème des traitements et du nouveau plan de classement, tel qu'il est prévu dans le budget pour 1951, ne semble pas devoir exercer un effet sensible sur ce que le Comité estime être un déséquilibre dans la répartition des postes et des dépenses de personnel entre les catégories subalternes, intermédiaires et supérieures. On notera à cet égard que les postes dont le traitement net dépasse 10 000 dollars entre pour 6 pour 100 environ dans le total des traitements et que les postes comportant un traitement net compris entre 6 000 et 10 000 dollars absorbent 39 pour 100 du total des traitements.

43. Le Comité a conscience des efforts faits pour reclasser comme il convient le personnel, aux fins d'application du nouveau barème, selon ses fonctions et ses responsabilités, tout en cherchant à garantir l'égalité de traitement des fonctionnaires qui occupent des postes analogues dans des services différents du Secrétariat. Le Comité estime néanmoins opportun de signaler une fois encore que les qualifications personnelles d'un fonctionnaire qui occupe un poste déterminé ne devraient pas, en elles-mêmes, servir à justifier l'octroi à ce fonctionnaire d'un traitement supérieur à celui qui correspond normalement aux fonctions attachées au poste occupé par lui.

Chapitre III

RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES CONCERNANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

TITRE Ier. — SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITÉS

Chapitre 1er. — L'Assemblée générale, ses Commissions et Comités

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général..	738 200
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	700 000
1949 (dépenses effectives).....	1 274 656 ^a
1950 (crédits approuvés).....	765 955 ^b

44. Les prévisions relatives au présent chapitre se fondent sur l'hypothèse que la session de 1951 de l'Assemblée générale se tiendra à New-York et aura une durée de dix semaines. Les prévisions approuvées pour 1950 correspondent à une session de onze semaines, tandis que les chiffres de 1949 traduisent les dépenses effectives d'une session de onze semaines et demie.

45. Alors que le total du chapitre premier (session de l'Assemblée générale) accuse une diminution de 22 000 dollars environ par rapport à l'année précédente, le crédit de 50 000 dollars demandé pour le paiement des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit en 1951 dépasse de 10 000 dollars les prévisions pour 1950 et de 8 500 dollars les dépenses effectives de 1949. Etant donné que les prévisions du Secrétaire général se fondent sur les dépenses effectives des années précédentes le Comité recommande de réduire ce poste de 8 000 dollars et de le ramener à 42 000 dollars, somme qui devrait se révéler amplement suffisante pour une session de plus courte durée.

46. De même, le montant prévu à l'article premier pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du personnel paraît excessive par rapport aux crédits ouverts à cette rubrique pour 1950, exercice pour lequel une somme de 9 000 dollars a été allouée pour couvrir les frais de recrutement de vingt sténographes de séance et dactylographes. Le Comité recommande donc une réduction de 2 200 dollars.

47. En ce qui concerne l'article IV, le crédit demandé concerne deux sessions de la Commission du droit international. Le Comité consultatif estime que les prévisions ne devraient porter, comme les années précédentes, que sur une seule session, ce qui permettrait une économie de 28 000 dollars environ.

48. En conséquence, le Comité recommande de réduire le crédit demandé au chapitre premier de 38 200 dollars et d'approuver une ouverture de crédit de 700 000 dollars.

^a Ce chiffre comprend une somme de 540 700 dollars pour des dépenses qui n'ont pas fait l'objet de demande de crédits pour 1951.

^b Ce chiffre comprend une somme de 23 980 dollars pour des dépenses qui n'ont pas fait l'objet de demande de crédits pour 1951.

Chapitre 2. — Le Conseil de sécurité, ses Commissions et Comités

Prévisions présentées par le Secrétaire général.. Dollars
—

49. Le chapitre 2 est maintenu dans les prévisions budgétaires pour le cas où le Conseil de sécurité tiendrait une session hors du siège.

50. Les prévisions relatives aux travaux contractuels d'imprimerie ayant été réunies au titre VIII des prévisions budgétaires, aucun crédit n'est demandé pour cette rubrique dans le présent chapitre. Les prévisions de dépenses relatives aux comptes rendus officiels du Conseil de sécurité, de la Commission de l'énergie atomique et de la Commission des armements de type classique figurent à l'article II du chapitre 25.

Chapitre 3. — Le Conseil économique et social, ses Commissions et Comités

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général....	228 200
Prévisions recommandées par le Comité consultatif.	228 200
1949 (dépenses effectives).....	261 878
1950 (crédits approuvés).....	218 550

51. Dans l'avant-propos des prévisions budgétaires, le Secrétaire général a indiqué qu'en raison des difficultés résultant de l'installation du Secrétariat au siège permanent, l'Organisation aurait intérêt à réduire au strict minimum le nombre de sessions des commissions et des comités du Conseil en 1951 et de renvoyer au deuxième semestre de 1951 les réunions qu'il serait indispensable de tenir cette année-là.

52. En ce qui concerne la proposition tendant à augmenter l'indemnité de subsistance des membres des organes composés d'experts⁶, qui a une incidence directe sur de nombreux articles du chapitre 3, le Comité estime pouvoir recommander l'approbation provisoire des crédits demandés, sous réserve d'un ajustement tenant compte des sessions qui pourraient être supprimées ou abrégées.

53. Quant aux sessions du Conseil économique et social lui-même, pour lesquelles les prévisions présentées sont provisoires, le Comité demandera, le moment venu, des chiffres détaillés (y compris la durée prévue de la session de 1951 tenue à Genève) fondée sur les décisions du Conseil et de l'Assemblée générale.

54. En conséquence, le Comité recommande d'approuver à titre provisoire, une ouverture de crédits de 228 000 dollars pour le chapitre 3.

Chapitre 3a. — Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général....	22 900
Prévisions recommandées par le Comité consultatif.	22 900
1949 (dépenses effectives).....	13 534
1950 (crédits approuvés).....	21 900

⁶ Voir les paragraphes 322 et 328 ci-après.

55. Le crédit de 22 900 dollars qui est demandé se rapporte aux sessions des deux organismes. Les dépenses supplémentaires du secrétariat du Comité central de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants, qui sont évaluées à 56 200 dollars, figurent à l'article III du chapitre 20. Le coût des travaux contractuels d'imprimerie, qui est évalué à 13 200 dollars, figure au chapitre 25.

56. Le Comité recommande d'approuver l'ouverture de crédits demandée, soit 22 900 dollars.

Chapitre 3b. — Commissions économiques régionales

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général....	61 300
Prévisions recommandées par le Comité consultatif.	57 300
1949 (dépenses effectives).....	49 462
1950 (crédits approuvés).....	32 980

57. L'augmentation par rapport à l'année précédente des crédits demandés au chapitre 3b résulte du fait que la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, qui a tenu sa session de 1950 à son siège régional de Bangkok, projette de se réunir en 1951 à Lahore, Pakistan; cette décision entraînera une dépense supplémentaire (due principalement aux frais de voyage et à l'indemnité de subsistance du personnel) évaluée à 34 000 dollars. Toutefois, le Comité prend note de ce que le Gouvernement du Pakistan examinera la mesure dans laquelle il pourra participer aux dépenses résultant de la tenue de la session à Lahore et que les renseignements qui pourront parvenir à ce sujet seront communiqués à l'Assemblée générale. Toute participation ainsi fournie sera portée au crédit des recettes accessoires.

58. Le Comité remarque, à ce propos, que les prévisions relatives aux frais de voyage et à l'indemnité de subsistance du personnel portent sur les dépenses résultant du déplacement de trente membres du personnel de Bangkok, ce qui représente les deux tiers environ du secrétariat de la CEAEO. Le Comité estime que ce nombre est excessif et recommande de réduire de 4 000 dollars le crédit demandé pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du personnel.

59. Le Comité a été informé que la Commission économique pour l'Amérique latine a décidé, lors de sa dernière session, de se réunir en 1951 à Mexico. Il faudra sans doute procéder à certains ajustements des prévisions, qui sont fondées sur l'hypothèse que la Commission se réunira à son siège régional de Santiago, mais le Comité croit savoir que la décision de la Commission de se réunir à Mexico n'entraînera vraisemblablement pas de frais supplémentaires appréciables.

60. En ce qui concerne les commissions économiques régionales, le Comité recommande l'adoption d'une règle aux termes de laquelle toute commission qui envisagerait de se réunir hors de son siège régional devrait accompagner sa proposition d'une estimation préalable des frais supplémentaires entraînés par une telle décision, compte tenu de toute participation bénévole, sous forme de moyens matériel ou d'argent, offert par le Gouvernement du pays d'accueil.

61. Le Comité rappelle que le Conseil économique et social doit examiner en 1951 quel sera le sort des commissions régionales.

62. Compte tenu des observations qui précèdent, le Comité consultatif recommande de réduire les crédits demandés pour le chapitre 3b de 4 000 dollars et d'approuver une ouverture de crédit de 57 300 dollars.

Chapitre 4. — Le Conseil de tutelle, ses Commissions et Comités

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général....	91 800
Prévisions recommandées par le Comité consultatif.	85 000
1949 (dépenses effectives).....	45 099
1950 (crédits approuvés).....	134 115 ⁷

63. En ce qui concerne l'article premier (sessions du Conseil de tutelle), le crédit demandé pour la session qui sera tenue à Genève a été calculé en supposant "que le Conseil de tutelle n'aura pas à s'occuper à cette session de questions spéciales comme celles de Jérusalem ou des anciennes colonies italiennes". Dans ces conditions, la durée de dix semaines prévue semble excessive, comparée à la durée effective de la sixième session, tenue à Genève (dix semaines et demie).

Le Comité estime qu'il conviendrait de chercher davantage à faire coïncider les réunions du Conseil et celles de ses comités et groupes de travail de façon à réduire la durée des sessions et en alléger ainsi l'incidence budgétaire.

64. En ce qui concerne le détail des prévisions, le Comité constate que l'on envisage de détacher du siège à la session de Genève trente-six membres du personnel, dont dix-sept fonctionnaires des cadres organiques et qu'un crédit supplémentaire de 145 000 dollars est demandé au chapitre 20 pour le recrutement de personnel temporaire à l'occasion d'une session du Conseil économique et social et d'une session du Conseil de tutelle. Le Comité juge excessive la somme proposée à l'article I du chapitre 4 et recommande une réduction de 6 800 dollars.

65. Pour l'article II, le Secrétaire général demande un crédit nominal de 50 000 dollars pour la Mission de visite de 1951. Le Comité se propose de reviser cette demande de crédit lorsqu'une décision définitive aura été prise au sujet de la région à visiter et de l'itinéraire de la Mission.

66. Le Comité recommande de réduire les crédits demandés au chapitre 4 de 6 800 dollars et d'approuver une ouverture de crédits de 85 000 dollars.

TITRE II. — ENQUÊTES ET RECHERCHES

Chapitre 5. — Enquêtes et recherches

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général..	2 500 000
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	2 500 000
1949 (dépenses effectives).....	5 397 701
1950 (crédits approuvés).....	3 342 700

⁷ Le chiffre de 1950 comprend 12 500 dollars pour la Mission de visite de 1949 et 7 970 dollars pour des rubriques qui, en 1951, figurent au chapitre 20 (par exemple, communications).

67. Le crédit demandé pour les missions politiques⁸, au chapitre 5, qui est très inférieur aux montants de 1949 et de 1950, n'est qu'un crédit nominal donné pour aider les Etats Membres à se faire une idée générale du total brut des dépenses prévues pour 1951. Le Comité estime toutefois que cette prévision peut se révéler insuffisante.

68. Des prévisions détaillées fondées sur les décisions qu'auront adoptées l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité seront fournies au cours de la cinquième session ordinaire de l'Assemblée; c'est alors que le Comité consultatif soumettra ses observations sur les crédits demandés, compte tenu de la situation qui se présentera alors.

Chapitre 5a. — Service des missions des Nations Unies

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général....	300 000
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	300 000
1949 (dépenses effectives).....	—
1950 (crédits approuvés).....	337 000

69. Un crédit provisoire de 300 000 dollars est demandé pour le fonctionnement en 1951 du Service des missions des Nations Unies créé par la résolution 297 (IV) de l'Assemblée générale en date du 22 novembre 1949.

70. Le Secrétaire général se propose de présenter des prévisions détaillées pour ce chapitre dès qu'auront pu être déterminés les besoins des missions politiques qui font l'objet du chapitre 5. C'est alors que le Comité examinera le crédit demandé.

TITRE III. — LE SECRÉTARIAT : SIÈGE DE L'ORGANISATION

Chapitre 6. — Cabinet du Secrétaire général

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général....	484 200
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	484 200

71. Le tableau ci-après indique les dispositions relatives aux postes permanents du Cabinet du Secrétaire général figurant dans les budgets de 1949, 1950 et 1951:

		Crédits budgétaires (Total pour le chapitre)
		Dollars
1949: postes approuvés	55	414 072 (dépenses effectives)
1950: postes approuvés	55	478 640
1951: postes demandés	52	484 200
1951: postes recommandés par le Comité consultatif	51	484 200

72. En examinant les prévisions pour le chapitre 6, le Comité a étudié le fonctionnement de la nouvelle organisation du Cabinet du Secrétaire général qui est entrée en vigueur vers la fin de 1948. Il s'est particu-

lièrement attaché à rechercher dans quelle mesure cette organisation a permis de constituer un instrument efficace pour coordonner les travaux des Nations Unies avec ceux des institutions spécialisées et les travaux des divers services du Secrétariat.

73. Le Comité a été informé que la collaboration entre le Cabinet du Secrétaire général et les divers départements du Secrétariat avait donné des résultats satisfaisants sous le nouveau régime, notamment pour la bonne exécution de leurs tâches respectives. Le Comité a en outre reçu l'assurance que l'ordre et la subordination des fonctions administratives à l'égard des missions politiques créées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité sont clairement définies: le secrétariat du Conseil et des diverses commissions est confié au Département des affaires du Conseil de sécurité, et c'est au Cabinet du Secrétaire général qu'il incombe de coordonner l'ensemble des travaux, avec le concours du Comité de coordination des missions.

74. Pour le moment, le Comité n'a pas d'observations à faire au sujet des dispositions administratives précitées. Il a néanmoins étudié certaines de leurs conséquences budgétaires. Ainsi, il a noté que pour le secrétariat des séances plénières de la Commission intérimaire de l'Assemblée générale, le Secrétaire général demande au chapitre 6 des crédits supplémentaires au titre du personnel temporaire qui se montent à 18 500 dollars, bien que le Département des affaires du Conseil de sécurité doive comporter, selon les prévisions, un groupe de la Commission intérimaire qui comprend neuf postes, dont un d'administrateur principal, deux d'administrateur de 1ère classe et un d'administrateur de 2ème classe, et qui a pour principale tâche d'assurer de manière générale le secrétariat des sous-commissions et groupes de travail de la Commission.

75. En ce qui concerne la coordination des travaux entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, tâche pour laquelle seize postes sont prévus au Cabinet du Secrétaire général en 1951, le Comité note que la liaison avec les institutions spécialisées figure dans la justification du budget de nombreux départements organiques. Le Comité ne s'est pas fait d'opinion définitive sur le fonctionnement de la section des institutions spécialisées, fonctionnement qu'il étudiera mieux à l'occasion de l'examen du budget de 1952, mais il croit, d'après les éléments d'appréciation dont il dispose, que l'on peut maintenant assurer une coordination relativement plus importante sur le plan technique en ayant recours à des consultations directes entre fonctionnaires des départements organiques et fonctionnaires de même rang des institutions spécialisées.

76. L'addition à titre permanent d'un poste d'administrateur de 3ème classe à la Section du protocole et de la liaison, qui compte déjà sept postes, ne semble pas suffisamment justifiée. Le Comité propose d'ouvrir les crédits nécessaires au titre du personnel temporaire en virant à cette rubrique 7 000 dollars qui seraient retranchés des prévisions relatives aux postes permanents.

⁸ La liste de ces missions et le montant des crédits approuvés pour 1950 figurent dans l'état détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1951.

77. En conséquence, le Comité recommande d'approuver l'ouverture de crédits demandée pour le chapitre 6, soit 484 200 dollars.

Chapitre 6a. — Bibliothèques

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général....	465 300
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	450 000

78. Le tableau ci-après indique les dispositions relatives aux postes permanents de la bibliothèque figurant dans les budgets de 1949, 1950 et 1951 :

	Crédits budgétaires (Total pour le chapitre)	Dollars
1949: postes approuvés	67	456 577 (dépenses effectives)
1950: postes approuvés	83	437 870
1951: postes demandés	83	465 300
1951: postes recommandés par le Comité consultatif	80	450 000

79. Outre le montant ci-dessus de 465 300 dollars qui a trait directement aux dépenses de personnel, le budget comporte pour la bibliothèque d'autres demandes de crédits qui figurent aux chapitres ci-après :

	Dollars
Chapitre 19 (Matériel) :	
Livres et cartes pour la bibliothèque.....	38 000
Matériel de bibliothèque.....	65 000
Transformation de l'actuel bureau de Manhattan (Dépendance) (dépenses exceptionnelles).....	500 000
Chapitre 26 (Publications).....	15 000

80. En étudiant les prévisions relatives au chapitre 6a, le Comité a dûment pesé les problèmes que posait le transfert au siège permanent et l'installation de la bibliothèque dans un bâtiment distinct. Le Secrétaire général a proposé "de conserver à la bibliothèque son effectif permanent actuel et d'examiner à nouveau la situation à la lumière de l'expérience acquise pour établir le budget de 1952."

81. Le Comité n'ignore pas qu'il ne peut que régner de l'incertitude au sujet de l'effectif des nouveaux services de bibliothèque, mais il désire néanmoins rappeler qu'en 1950 l'Assemblée générale a approuvé une augmentation d'effectif à titre purement temporaire en attendant le transfert à Manhattan. Le Comité conclut par conséquent que les crédits pour 1951 ne devraient pas dépasser 450 000 dollars. Il recommande donc de réduire de 15 300 dollars les prévisions relatives aux postes permanents.

82. Le Comité consultatif commente de la manière suivante certains aspects particuliers du travail de la bibliothèque :

i) Il conviendrait d'envisager la possibilité de réduire, pour les supprimer plus tard, les bibliothèques annexes qui sont attachées à certains départements. Le nouveau bâtiment de la bibliothèque sera assez spacieux pour loger la documentation spécialisée qui est actuellement confiée aux bibliothèques départementales; cette méthode permettrait au personnel de la bibliothé-

que de se tenir très au courant du travail de chaque département, et rendrait d'autre part possible une économie appréciable de personnel et de fonds, toute la documentation de bibliothèque se trouvant réunie en un seul point. Il convient de noter à cet égard que le système actuel a rendu nécessaire l'achat de plusieurs exemplaires d'un même ouvrage;

ii) Il conviendrait de renforcer le contrôle des demandes d'achat de nouvelles publications, de manière à laisser au bibliothécaire une grande latitude notamment au sujet des demandes émanant de fonctionnaires du Secrétariat;

iii) En choisissant les cadres de la bibliothèque, il y aurait lieu de donner à la compétence technique la priorité sur toute autre considération, compte dûment tenu de la nature particulière de la bibliothèque, qui doit être spécialisée et servir directement et exclusivement aux travaux des Nations Unies, sans constituer à aucun égard une bibliothèque de documentation générale.

83. Le Comité prend note du don généreux fait aux Nations Unies de la collection complète de la Woodrow Wilson Memorial Library, qui compte plus de 16 000 volumes concernant les affaires internationales et notamment la Société des Nations.

84. Le Comité recommande de réduire les crédits demandés pour le chapitre 6a de 15 300 dollars et d'approuver une ouverture de crédits de 450 000 dollars.

Chapitre 7. — Département des affaires du Conseil de sécurité

	Dollars
Prévisions présentées par le secrétaire général....	758 700
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	758 700

85. Le tableau ci-après indique les dispositions relatives aux postes permanents de ce département figurant dans les budgets de 1949, 1950 et 1951 :

	Crédits budgétaires (Total pour le département)	Dollars
1949: postes approuvés	96	689 093 (dépenses effectives)
1950: postes approuvés	98	774 800
1951: postes demandés	96	758 700
1951: postes recommandés par le Comité consultatif	96	758 700

86. Dans ses rapports sur les prévisions de dépenses pour 1949 et pour 1950 le Comité a recommandé de modifier la structure du département afin de tenir compte du changement dans l'importance relative des divers secteurs de l'activité politique de l'Organisation (A/598, paragraphe 82; A/934, paragraphe 76). Pour 1951, le Secrétaire général propose de supprimer 8 postes en tout à la Division des affaires politiques générales, à la Section des armements et des mesures de coercition et au groupe de la Commission de l'énergie atomique.

87. En revanche, les prévisions comportent un accroissement notable de l'effectif de la Division générale et administrative, qui est grossi de sept postes par transfert d'autres services du département. Le Comité note que la division est maintenant chargée d'assurer d'une manière générale le secrétariat des sous-commissions et groupes de travail de la Commission intérimaire, mais il doute néanmoins, en considérant l'importance du travail dans d'autres domaines qu'une augmentation aussi considérable soit entièrement justifiée. Etant donné néanmoins la grosse somme de travail imposée actuellement au Conseil de sécurité et à la Commission intérimaire, le Comité consultatif s'abstient de recommander une réduction du personnel du département mais il demande instamment que soit effectuées à bref délai une révision circonstanciée de l'effectif et de la répartition des postes de la Division générale et administrative, ainsi qu'une réorganisation du département.

88. Le Comité a été informé que les services de consultants, pour lesquels un crédit de 4 000 dollars figure dans les prévisions, sont surtout nécessaires pour établir une importante bibliographie relative à l'énergie atomique dont la préparation est en cours. Comme il faudra d'autre part ouvrir des crédits pour les travaux d'imprimerie (chapitre 26), le Comité compte que, par mesure d'économie, les auteurs de la bibliographie exerceront un choix rigoureux.

89. Après avoir pesé tous les éléments de la situation, le Comité recommande d'approuver une ouverture de crédits de 758 700 dollars.

Chapitre 8. — Secrétariat du Comité d'état-major

	<i>Dollars</i>
Prévisions présentées par le Secrétaire général...	129 600
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	129 600

90. Le tableau ci-après indique les dispositions relatives aux postes permanents du secrétariat du Comité d'état-major figurant dans les budgets de 1949, 1950 et 1951 :

		<i>Crédits budgétaires (Total pour le chapitre) Dollars</i>
1949: postes approuvés	29	139 224
		(dépenses effectives)
1950: postes approuvés	21	128 510
1951: postes demandés	21	129 600
1951: postes recommandés par le Comité consultatif	21	129 600

91. En 1949, la Cinquième Commission a étudié les rapports qui existaient entre le secrétariat du Comité d'état-major, et notamment ses interprètes et traducteurs, et le Secrétariat du siège. On lui a assuré que dans la mesure où les travaux du Comité d'état-major le permettaient, son secrétariat serait en tout temps à la disposition des autres départements.

92. Le Comité est persuadé que le fait d'installer le Comité d'état-major dans le même bâtiment que les services du siège permettra de mieux utiliser le per-

sonnel de son secrétariat pour les travaux de l'Organisation en général et notamment pour les travaux d'interprétation et de traduction. Le Comité consultatif ne pense pas néanmoins pouvoir recommander pour le moment que les services linguistiques du Comité d'état-major soient entièrement groupés avec ceux du Département des conférences et des services généraux.

93. Sous réserve des observations ci-dessus, le Comité recommande d'approuver l'ouverture de crédits demandés, soit 129 600 dollars.

Chapitre 9. — Bureau de l'assistance technique

	<i>Dollars</i>
Prévisions présentées par le Secrétaire général...	300 000
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	300 000

94. Les crédits prévus pour le Bureau de l'assistance technique se rapportent aux dépenses directes de personnel d'un nouveau service organique qui doit être chargé des tâches ci-après :

Fonctions consultatives en matière de service social (chapitre 27), justifiées par la résolution 58 (I) de l'Assemblée générale.

Développement économique des pays insuffisamment développés (chapitre 28), justifié par la résolution 200 (III) de l'Assemblée générale.

Formation professionnelle en matière d'administration publique (chapitre 29), justifiée par la résolution 246 (III) de l'Assemblée générale.

95. Le Comité a approuvé un virement de chapitre à chapitre de crédits ouverts au titre du budget de 1950, pour la création en 1950 d'un Bureau de l'assistance technique. Un certain nombre de postes ont été affectés à ce nouveau service, suivant détail ci-après :

	<i>Postes</i>
Par transfert du Département des questions économiques:	
Division de la stabilité et du développement économiques	22 ^o
Groupe de l'administration publique ¹⁰	5
Par transfert du Département des questions sociales:	
Division du service social.....	12
	<hr/> TOTAL 39

Le Secrétaire général demande la création d'un poste de Directeur général du bureau, avec traitement de Secrétaire général adjoint.

96. Le Secrétaire général propose que les Départements des questions économiques et des questions sociales conservent leurs attributions actuelles tant pour ce qui est des travaux de recherche relatifs au programme d'assistance technique que pour l'élaboration détaillée des principes d'action de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

97. Le Comité ne disposait d'aucun élément pour juger de manière définitive quels étaient les rapports entre les deux départements organiques et le Bureau de l'assistance technique. Aussi propose-t-il de faire le plus tôt possible le point du fonctionnement des nou-

⁹ Un administrateur principal est reclassé comme directeur principal.

¹⁰ Dans le budget de 1950, les crédits pour ce service figurent au chapitre 16 (Services administratifs et financiers). Les cinq postes ont été ultérieurement transférés au Département des questions économiques avec l'assentiment du Comité consultatif.

velles dispositions proposées et notamment d'étudier la division des fonctions entre le nouveau Bureau et les deux départements organiques.

98. Sous réserve des observations qui précèdent, le Comité recommande d'approuver l'ouverture de crédits demandés, soit 300 000 dollars.

Chapitre 10. — Département des questions économiques

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général.	2 129 000
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	2 085 000

99. Le tableau ci-après indique les dispositions relatives aux postes permanents de ce département figurant dans les budgets de 1949, 1950 et 1951 :

		Crédits budgétaires (Total pour le département)
		Dollars
1949: postes approuvés	261	1 855 564 ¹¹
		(dépenses effectives)
1950: postes approuvés	281 ¹²	1 951 000 ¹²
1951: postes demandés	286	2 129 000
1951: postes recommandés par le Comité consultatif	281	2 085 000

100. Les prévisions présentées pour l'exercice 1951 accusent une augmentation de 178 000 dollars par rapport aux ouvertures de crédit correspondantes de l'exercice 1950, compte tenu du transfert au chapitre 9 (Bureau de l'assistance technique) de vingt-sept postes actuellement approuvés. Cet accroissement, qui résulte principalement de la mise en application du nouveau barème des traitements, y compris les augmentations, est également dû en partie à la création de cinq postes supplémentaires, entraînant des dépenses d'un montant approximatif de 35 000 dollars, ainsi qu'à une faible augmentation, par rapport à 1950, des dépenses relatives aux consultants (3 000 dollars), au personnel temporaire (8 000 dollars) et à la rétribution des heures supplémentaires (1 000 dollars).

101. En examinant la structure de ce département, le Comité a observé que l'on continue de prévoir des bureaux particuliers d'une importance apparemment exagérée chez le Secrétaire général adjoint et chez certains des directeurs, notamment à la Division de la stabilité et du développement économiques. Bien que l'on ait, dans le premier cas, effectué une réduction théorique en transférant à un autre service le secrétariat de la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base, il reste un total de dix-neuf postes, à savoir, outre le poste de Secrétaire général adjoint et un poste de directeur principal, huit postes d'administrateur ou d'as-

¹¹ Le montant indiqué pour les dépenses de l'exercice 1949 comprend une somme de 42 231 dollars, correspondant aux traitements du petit groupe de personnel dont les fonctions se rapportent à l'administration du programme d'assistance technique en vue du développement économique.

¹² On a ajusté les chiffres de 1950 de manière qu'ils ne comprennent pas les vingt-sept postes et les traitements, d'un montant de 179 000 dollars, qui correspondent à l'administration du programme d'assistance technique, y compris les postes et les traitements du personnel du Centre international de formation professionnelle en matière d'administration publique.

sistant spécialisé et neuf postes de secrétaire ou commis. Le Comité doute qu'un effectif de cette importance soit indispensable pour la direction et le contrôle des travaux du département au point de vue organique et administratif. Dans le cas de la Division de la stabilité et du développement économiques, un remaniement de l'organisation intérieure, à la suite de différents transferts, a eu pour résultat de réduire de vingt et un à douze le nombre des postes demandés pour le Cabinet du directeur. Néanmoins, il devrait être possible d'apporter de nouvelles améliorations par suite du transfert à une autre branche du Secrétariat d'une des fonctions importantes de cette division, à savoir l'administration de l'assistance technique en vue du développement économique.

102. Dans son rapport sur les prévisions de dépenses pour l'exercice 1950, le Comité avait exprimé l'opinion que "les secrétariats des commissions économiques régionales, avec le concours des divisions techniques du siège, peuvent assurer d'une manière satisfaisante le service de leurs commissions et fournir la documentation nécessaire pour compléter les travaux accomplis au siège en vue de la préparation du *Rapport économique mondial*, sans qu'il soit nécessaire de laisser subsister au siège une importante section des groupes régionaux" (A/934, paragraphe 88). Ce n'est donc pas sans inquiétude que le Comité constate que les prévisions budgétaires pour l'exercice 1951 envisagent, pour cette section qui porterait le nom de Section des études et de liaison régionales, dans la Division de la stabilité et du développement économiques, le maintien de la totalité des vingt-cinq postes prévus jusqu'à présent et le renforcement de cet effectif par le transfert de deux postes du Cabinet du directeur de la division. Comme la situation des commissions régionales a continué de s'améliorer en ce qui concerne l'effectif du personnel et que certains des travaux que l'on propose de confier à la section des études régionales pourraient tout aussi bien être exécutés ailleurs, par exemple à la Section du développement économique, le Comité persiste à croire que l'on peut sensiblement réduire le nombre des spécialistes régionaux. Au cas où la structure de la division ferait l'objet de nouveaux remaniements, il y aurait lieu d'envisager une redistribution des fonctions essentielles de la Section des études et de liaison régionales, de manière à assurer une meilleure utilisation du personnel. Le Comité suggère aussi d'examiner attentivement les travaux des fonctionnaires qui sont occupés à des études régionales au Département des questions économiques et au Département de la tutelle pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de chevauchements et de doubles emplois dans les attributions et dans les efforts. Au sujet de la Section des études et de liaison régionales, le Comité doute enfin qu'il soit utile de créer des postes à seule fin de coordonner les activités des commissions économiques régionales.

103. De l'avis du Comité, c'est en détachant du personnel ou en transférant des postes d'autres branches du Secrétariat, qu'il faudrait répondre aux besoins accrus de personnel qui peuvent se présenter dans les services du département qui ont à faire face à des tâches nouvelles ou plus urgentes. Si l'on adoptait ce procédé, on pourrait très facilement, tout en conser-

vant l'effectif actuellement approuvé, pourvoir les cinq nouveaux postes demandés pour 1951 (deux postes d'administrateur de deuxième classe et un poste d'administrateur de quatrième classe à la Section d'étude de l'évolution des échanges internationaux, et un poste d'administrateur de première classe et un poste d'assistant spécialisé pour le secrétariat du Conseil économique et social). En conséquence, le Comité recommande de maintenir le nombre des postes à 281 comme en 1950 (non compris les vingt-sept postes transférés au Bureau de l'assistance technique), ce qui se traduirait par une réduction de 35 000 dollars dans les prévisions de dépenses présentées par le Secrétaire général.

104. De plus, comme près d'un dixième du personnel du département va être transféré à un Bureau de l'assistance technique séparé, il devrait être possible de réaliser par rapport à 1950 une économie supplémentaire en ce qui concerne les consultants, le personnel temporaire et la rétribution des heures supplémentaires. Le Comité recommande que le montant des prévisions présentées (43 000 dollars pour les consultants, 35 000 dollars pour le personnel temporaire et 6 000 dollars pour les heures supplémentaires) soit réduit d'une somme globale de 9 000 dollars, que le Secrétaire général répartirait à son gré. En outre, le Comité tient à faire observer que le transfert du personnel et des fonctions se rapportant à l'assistance technique devrait entraîner aussi une réduction du travail administratif du département, réduction qui devrait normalement se traduire par une diminution des besoins en personnel du Cabinet du Secrétaire général adjoint.

105. Pour ce qui est des aspects plus généraux de l'organisation du département, le Comité comprend que, de l'avis du Secrétaire général, la structure divisionnaire proposée pour 1951 correspond bien aux besoins réels tels que l'on peut les prévoir en ce moment. Néanmoins, le Comité persiste à considérer que, dans l'ensemble, il serait souhaitable d'examiner de façon attentive et ininterrompue le problème de l'organisation et de la structure du département, plus particulièrement en ce qui concerne les fonctions et les responsabilités, y compris celles qui sont actuellement confiées à la Division de la stabilité et du développement économiques et à la Division des finances publiques.

106. Au sujet du programme de travail envisagé pour 1951, le Comité tient à présenter les observations suivantes :

i) Comme le personnel et les ressources dont il dispose seront toujours limités par rapport à la gamme des travaux que l'Organisation pourra être appelée à entreprendre, le Secrétariat ne doit jamais perdre de vue la nécessité de mettre en garde les Conseils et leurs Commissions contre une trop grande dispersion des activités en matière de projets nouveaux et de travaux prioritaires ;

ii) Certains des projets déterminés énumérés dans le programme de travail de ce département paraissent impliquer des chevauchements avec des fonctions qui correspondent davantage aux attributions d'autres départements du Secrétariat ou d'autres institutions internationales. Le Comité a appris, par exemple, que le Département juridique, dans le cadre de ses travaux

ordinaires relatifs aux traités, pourrait aisément assurer la publication de la liste des conventions et accords multilatéraux concernant les transports et les communications. De même, le Comité doute qu'il soit nécessaire ou même rationnel, pour le Département des questions économiques, de s'occuper d'études juridiques sur les investissements étrangers alors que l'on pourrait à plus juste titre confier l'étude de la question des mouvements internationaux de capitaux qui représente un domaine de recherches particulier à des institutions telles que la Banque internationale ou le Fonds monétaire international ;

iii) En examinant le programme de travail du Bureau de statistique, le Comité a été frappé par le fait que les séries de données statistiques recueillies et publiées de façon régulière sont de plus en plus importantes et de plus en plus variées ; il ne faut pas oublier d'ailleurs que les commissions régionales publient également des recueils de statistiques analogues. Le Comité ne doute pas que la plupart des données actuellement recueillies présentent un intérêt certain pour les différents gouvernements et les diverses institutions. Il estime cependant qu'il y a lieu, en ce moment, de procéder à un examen critique de toute la documentation faisant l'objet d'une publication régulière afin de déterminer si les dépenses engagées sont pleinement justifiées.

107. Certaines recommandations relatives à d'autres aspects du programme de publication du département sont présentées avec les observations du Comité sur les prévisions de dépenses inscrites au chapitre 26.

108. En attendant l'examen de la structure du département, notamment en ce qui concerne l'extension du programme d'assistance technique, le Comité propose seulement d'apporter à titre d'exemple une réduction de 44 000 dollars aux prévisions de dépenses relatives à ce département. En conséquence, il recommande d'approuver pour le chapitre 10 une ouverture de crédits de 2 085 000 dollars.

Chapitre 11. — Département des questions sociales

	<i>Dollars</i>
Prévisions présentées par le Secrétaire général..	1 594 300
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	1 550 000

109. Le tableau ci-après indique les dispositions relatives aux postes permanents de ce département figurant dans les budgets de 1949, 1950 et 1951 :

		<i>Crédits budgétaires (Total pour le département)</i>
		<i>Dollars</i>
1949: postes approuvés	178 ¹³	1 268 071 ¹³
		(dépenses effectives)
1950: postes approuvés	192 ¹⁴	1 387 060 ¹⁴
1951: postes demandés	216	1 594 300
1951: postes recommandés par le Comité consultatif	209	1 550 000

¹³ Les chiffres indiqués pour 1949 comprennent les postes et le montant des traitements, évalué à 66 000 dollars environ, qui correspondent à l'administration des fonctions consultatives en matière de service social.

¹⁴ On a rectifié les chiffres de 1950 de manière qu'ils ne comprennent pas les douze postes qui ont été transférés en 1950 au Bureau de l'assistance technique (chapitre 9), ni les traitements attachés à ces postes dont le montant est estimé à 77 690 dollars.

110. Compte tenu des dépenses relatives aux douze postes transférés au chapitre 9 du budget, le montant total des prévisions de dépenses de ce département pour l'exercice 1951 accuse une augmentation de 207 000 dollars environ par rapport aux ouvertures de crédits correspondantes de l'exercice 1950. S'il est vrai que l'augmentation des prévisions de dépenses pour 1951 est due en partie aux augmentations de traitement sans changement de classe et à la mise en application du nouveau barème des traitements, il existe aussi un facteur plus important, savoir la demande tendant à créer vingt-cinq nouveaux postes qui entraîneraient des dépenses supplémentaires d'un montant net de 130 000 dollars environ. En revanche, l'un des postes prévus pour 1950 est supprimé. Sous les rubriques autres que celle des postes permanents, les prévisions de dépenses sont maintenues au niveau des ouvertures de crédits correspondantes de l'exercice 1950, sauf dans le cas des frais de voyage du personnel en mission pour lesquels les crédits demandés accusent une augmentation de 6 250 dollars.

111. Ainsi, un des cent quatre-vingt-douze postes prévus au budget de 1950 est supprimé et l'on demande vingt-cinq nouveaux postes répartis comme suit :

i) Cabinet du Secrétaire général adjoint : 1 poste (secrétaire ou commis) ;

ii) Division de la population : 2 postes (1 administrateur de 2^{ème} classe, 1 administrateur de 4^{ème} classe) ;

iii) Division des stupéfiants : 8 postes (3 administrateurs de 3^{ème} classe, 1 administrateur de 4^{ème} classe, 1 assistant spécialisé, 3 secrétaires ou commis) ;

iv) Division du service social :

a) Cabinet du Directeur : 2 postes (1 administrateur principal, 1 administrateur de 2^{ème} classe) ;

b) Programmes de service social, organisation et administration du service social : 1 poste (1 administrateur de 3^{ème} classe) ;

c) Protection de la collectivité, de la famille et de l'enfance : 1 poste (1 administrateur de 3^{ème} classe) ;

d) Etude des conditions sociales et des programmes d'action : 1 poste (1 assistant spécialisé) ;

e) Habitation, urbanisme et aménagement des campagnes : 4 postes (1 administrateur de 3^{ème} classe, 1 administrateur de 4^{ème} classe, 1 assistant spécialisé, 1 secrétaire ou commis) ;

f) Service de cartographie : 4 postes (1 administrateur de 1^{ère} classe, 2 administrateurs de 4^{ème} classe, 1 secrétaire ou commis) ;

g) Service central de secrétariat : 1 poste (1 secrétaire ou commis).

112. Le Comité consultatif estime qu'après plus de quatre ans d'expérience les dépenses ordinaires du Secrétariat devraient avoir un certain caractère de stabilité. En examinant les prévisions de dépenses pour l'exercice 1951, le Comité ne songe pas à proposer de suivre une politique de stabilisation si rigoureuse qu'elle empêcherait de chercher, par des ajustements appropriés, à répartir de la façon la plus avantageuse

l'ensemble des ressources disponibles au cas où certaines fonctions imposeraient manifestement un volume de travail accru sans que les fonctions se rapportant à des programmes antérieurs aient été allégées de façon correspondante. Cependant, le Comité estime que, dans les circonstances actuelles, il est impossible de justifier pleinement, en ce qui concerne le nombre des postes permanents, une augmentation de l'ordre de celle qui est demandée pour le Département des questions sociales.

113. Dans le cas de la Division des stupéfiants, une certaine augmentation du personnel paraît justifiée par les travaux supplémentaires qu'il faudra effectuer lorsque de nouvelles drogues auront été placées sous contrôle international, aux termes du Protocole de 1948, ainsi que pour exécuter les nouvelles dispositions relatives à la "convention unique" et à la création d'un monopole international de l'opium. Le Comité reconnaît de même qu'il est nécessaire de prévoir un personnel minimum pour le service de cartographie si l'Assemblée générale est désireuse d'organiser ces travaux de cartographie à titre permanent. Le Comité est également disposé à approuver certaines augmentations pour d'autres sections de la Division du service social, plus particulièrement en ce qui concerne les travaux relatifs à la protection de la collectivité, de la famille et de l'enfance et aux programmes de progrès social. Le Comité recommande donc de ramener le nombre des postes de deux cent seize à un maximum de deux cent neuf et de réduire en conséquence les prévisions de dépenses d'un montant de 30 000 dollars.

114. En ce qui concerne les autres nouveaux postes pour lesquels on demande des crédits budgétaires, le Comité suggère, si l'on estime que les travaux supplémentaires que devront effectuer les groupes intéressés sont assez urgents et assez importants, de pourvoir à toute augmentation des besoins de personnel en transférant du personnel ou des postes d'autres groupes du département. Le Comité est persuadé que le nombre des postes qu'il recommande sera suffisant pour répondre à tous les besoins, à condition que l'on améliore l'organisation intérieure, que l'on utilise le personnel avec plus de souplesse et que l'on établisse un système de priorité approprié.

115. En examinant les prévisions de dépenses, le Comité a constaté que la structure interne de ce département avait été fragmentée à l'excès. Bien que l'organisation en divisions ne paraisse pas prêter le flanc à des critiques graves, il semble que certaines divisions, notamment la Division des droits de l'homme et la Division du service social comprennent un trop grand nombre de petites sections spécialisées jouissant d'une large autonomie. De plus, les fonctions et les responsabilités de bon nombre de ces sections paraissent définies de façon bien vague, et, dans bien des cas même, on constate que deux ou plusieurs groupes différents d'une même division ont à s'acquitter de fonctions essentiellement analogues. On a par conséquent l'impression qu'il existe certains chevauchements dans les fonctions, ce qui implique des risques de double emploi du personnel. Le Comité reconnaît que dans une certaine mesure cette situation est inévitable en raison de l'étendue de

la gamme des attributions de ce département. Le Comité a été informé qu'il n'existe en fait aucun double emploi, soit à l'intérieur du Département des questions sociales lui-même, soit entre ce département et d'autres départements du Secrétariat. Néanmoins, le Comité n'est pas absolument certain que le personnel est utilisé de la façon la plus avantageuse et la plus économique, et il estime qu'en procédant à certaines retouches et regroupements dans la structure organique du département, il serait possible d'assurer une meilleure organisation du travail tout en réduisant le nombre des postes.

116. En ce qui concerne les autres questions qui se rapportent au Département des questions sociales et qu'il y aurait lieu semble-t-il d'examiner attentivement avant de préparer les prévisions de dépenses pour l'exercice 1952, le Comité tient à signaler les points suivants :

i) Les observations présentées plus haut (paragraphe 101) à propos de l'importance des bureaux particuliers du Secrétaire général adjoint et de plusieurs directeurs du Département des questions économiques sont tout aussi justifiées dans le cas du Département des questions sociales. Cependant, une amélioration notable a été effectuée à cet égard par suite de la réorganisation de la Division des droits de l'homme et des groupes qui constituaient auparavant la Division des activités sociales ;

ii) Le Comité tient à faire observer de nouveau que pour l'ensemble du département l'effectif du personnel employé à des travaux administratifs courants paraît exagéré ;

iii) De l'avis du Comité, le programme de travail de la Division de la population pour 1951 paraît beaucoup trop ambitieux ; on pourrait le ramener à des proportions plus maniables en établissant un ordre de priorité et en organisant le travail à longue échéance, ce qui permettrait de se passer assez facilement du personnel supplémentaire demandé. Cette observation s'applique également, dans une certaine mesure, aux travaux des autres divisions et en particulier aux travaux de la Division du service social ;

iv) Le Comité constate qu'une partie du personnel de la Division des stupéfiants, de la Division des droits de l'homme et de la Division du service social a pour fonctions de préparer des études et des recueils de lois et règlements portant sur des sujets divers et d'effectuer d'autres travaux de caractère juridique qui, de l'avis du Comité, pourraient être exécutés de façon plus efficace et plus économique par le Département juridique dont la compétence porte précisément sur ce domaine et qui dispose d'experts juridiques pouvant, le cas échéant, être détachés au Département des questions sociales (ou ailleurs) pour y effectuer des travaux déterminés ;

v) En ce qui concerne la Division des droits de l'homme, le Comité s'attendait à une réduction des dépenses et du nombre des postes (abstraction faite du poste que l'on propose de supprimer), car tout paraît indiquer que le volume du travail imposé au Secrétariat sera sensiblement réduit en 1951. C'est pourquoi

le Comité doute que l'on puisse justifier comme effectif permanent les cinquante-cinq postes prévus, et il demande que l'on procède à un examen complémentaire des besoins en personnel et de l'organisation de cette division en tenant compte des observations qui pourront être faites au cours de l'exercice de 1951 ;

vi) Les travaux de divers groupes de la Division du service social risquent semble-t-il de faire double emploi avec ceux de plusieurs institutions spécialisées. Le Comité se demande s'il est opportun pour l'Organisation des Nations Unies d'entreprendre un si grand nombre d'études et de recherches qui relèvent plus justement de la compétence de ces institutions. De l'avis du Comité, les questions sociales offrent un champ d'action utile suffisamment vaste pour qu'il soit possible et souhaitable que l'Organisation des Nations Unies affecte principalement les ressources nécessairement limitées dont elle dispose à l'étude de problèmes qui ne relèvent pas de la compétence d'autres organisations internationales ;

117. Le Comité estime que les crédits demandés pour les consultants sont exagérés car les groupes organiques disposent d'un personnel suffisant et, dans bien des cas, les questions auxquelles se rapportent les études proposées présentent apparemment un caractère général et non le caractère de travaux hautement spécialisés ou très techniques. Le Comité recommande par conséquent de réduire de 7 300 dollars le montant des prévisions de dépenses relatives aux consultants.

118. En ce qui concerne les frais de voyage du personnel en mission, le Comité ne croit pas qu'il soit nécessaire de prévoir des dépenses supérieures au montant des ouvertures de crédits correspondantes de 1950. Il propose donc de réduire de 7 000 dollars le montant des crédits demandés.

119. Conformément aux observations présentées ci-dessus, le Comité recommande de réduire d'une somme globale de 44 300 dollars le montant des crédits demandés et d'approuver pour le chapitre 11 une ouverture de crédit de 1 550 000 dollars.

Chapitre 12. — Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes

	<i>Dollars</i>
Prévisions présentées par le Secrétaire général....	883 600
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	865 000

120. Le tableau ci-après indique les dispositions relatives aux postes permanents du département figurant dans les budgets de 1949, 1950 et 1951 :

		<i>Crédits budgétaires (Total pour le département) Dollars</i>
1949 : postes approuvés	111	769 350 (dépenses effectives)
1950 : postes approuvés	111	833 100
1951 : postes demandés	117	883 600
1951 : postes recommandés par le Comité consultatif	114	865 000

121. Pour 1951, le Secrétaire général demande d'augmenter de six unités le nombre total des postes. Il propose de transformer en postes permanents six

postes qui étaient occupés par du personnel temporaire en 1950 (et pour lesquels l'Assemblée générale avait approuvé un crédit de 9 900 dollars); il demande également que l'on crée un poste supplémentaire dans la Section des pétitions de la Division de la tutelle et propose de supprimer un poste dans la Section de l'Asie et du Pacifique, Division des renseignements provenant des territoires non autonomes.

122. Dans son rapport sur les prévisions budgétaires pour 1950, le Comité avait suggéré que les deux divisions soient réorganisées afin d'éviter tout chevauchement éventuel d'activité, étant donné que ces deux divisions sont organisées d'après des principes différents, l'une d'après les fonctions des organes de tutelle, l'autre d'après les régions géographiques (A/934, paragraphe 99).

123. Dans la justification des prévisions, le Secrétaire général insiste sur le fait que la Section de recherches et d'analyse doit au premier chef faire appel à des spécialistes de chaque territoire, tandis que dans la Division des renseignements provenant des territoires non autonomes, le Groupe de recherches spéciales "a pour tâche d'analyser et de classer les renseignements détaillés sur les problèmes que posent la situation économique et sociale des territoires non autonomes, ainsi que leur situation en matière d'enseignement".

124. Sur les six postes supplémentaires, trois doivent être affectés, d'après le projet de budget, à la Section de recherches et d'analyse et au Groupe des recherches spéciales. Le Comité considère toujours qu'il faudrait grouper ces deux services, ce qui permettrait de réaliser une économie de personnel.

125. On a fait valoir devant le Comité que le partage des fonctions entre les deux divisions découle nécessairement d'une décision de politique générale prise par l'Assemblée générale, à savoir que les questions que visent respectivement les Chapitres XI et XII de la Charte des Nations Unies doivent être traitées tout à fait distinctement les unes des autres. Néanmoins, le Comité tient compte d'un certain nombre de considérations que voici :

i) Aucun service du Secrétariat ne peut, et ne devait en fait, être autonome. C'est là un principe qu'a nettement posé la Commission préparatoire: "Du fait que ces organes (des Nations Unies) ont à la fois des fonctions propres et des fonctions qui leur sont communes, le personnel ou le Secrétariat qui est en permanence à leur service doit être organisé pour faire face à cette situation. Chaque organe peut donc faire appel aux services de l'ensemble du Secrétariat et chaque département du Secrétariat est au service de tous les organes qui ont besoin de lui . . ." (rapport de la Commission préparatoire des Nations Unies, chapitre VIII, section 2 C, paragraphe 24);

ii) La décision prise par l'Assemblée générale au sujet des Chapitres XI et XII de la Charte n'implique en aucun sens qu'il faille nécessairement que le travail soit effectué par des services distincts du Secrétariat;

iii) Si, d'une part, il est souhaitable de faire appel à du personnel au courant de l'administration de chaque

territoire, on ne saurait d'autre part donner sans consultation des avis concernant ces territoires qui, sur le plan économique et le plan social, ne sont que des fractions de régions plus vastes; sur ce point, il faut qu'interviennent aussi les Départements des questions économiques et des questions sociales;

iv) La Charte elle-même stipule à l'Article 91 que le "Conseil de tutelle recourt, quand il y a lieu, à l'assistance du Conseil économique et social et à celle des institutions spécialisées, pour les questions qui relèvent de leurs compétences respectives".

126. Le Comité note en outre que la plupart des travaux dont il est fait mention dans les prévisions à propos de la Division des renseignements provenant des territoires non autonomes relèvent à plus juste titre de la compétence de certaines institutions spécialisées. Ainsi, les diverses résolutions qu'a adoptées l'Assemblée générale à sa quatrième session et qui ont trait, en tout ou partie, aux études ou activités scolaires dans les territoires non autonomes requièrent une collaboration totale de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et le budget de cette organisation prévoit à cet effet des crédits supplémentaires. En outre, comme cette division a achevé certaines tâches, une partie du personnel devrait pouvoir être affecté à d'autres travaux de département.

127. Compte tenu de ce qui précède, le Comité a conclu que la création de nouveaux postes ne se justifie que dans le cas de la Division de la tutelle (trois postes). Aussi recommande-t-il de réduire de 15 000 dollars les crédits demandés pour les postes permanents et de 1 600 dollars la rubrique relative au personnel temporaire; le budget comporte déjà au chapitre 20 des prévisions suffisantes pour le personnel temporaire recruté pour la session que le Conseil doit tenir à Genève.

128. On devrait pouvoir réaliser au moins 2 000 dollars d'économies sur l'article II (Frais de voyage du personnel en mission).

129. En conséquence, le Comité recommande de réduire les crédits demandés au chapitre 12 de 18 600 dollars et d'approuver une ouverture de crédits de 865 000 dollars.

Chapitre 13. — Département de l'information

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général..	2 804 000
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	2 726 000

130. Le tableau ci-après indique les dispositions relatives aux postes permanents du département figurant dans les budgets de 1949, 1950 et 1951 :

		Credits budgétaires (Total pour le département)
		Dollars
1949: postes approuvés	311	2 628 946 (dépenses effectives)
1950: postes approuvés	302	2 709 310
1951: postes demandés	309	2 804 000
1951: postes recommandés par le Comité consultatif	302	2 726 000

131. Les prévisions relatives à ce département accusent une augmentation de 95 000 dollars environ par rapport aux crédits ouverts pour 1950 et de 175 000 dollars par rapport aux dépenses de 1949. Cette augmentation est imputable en partie à la création de sept nouveaux postes permanents de secrétaire ou commis, décision qui entraînerait une dépense nette d'environ 21 000 dollars; le solde du supplément provient des augmentations de traitement sans changement de classe et d'autres frais imputables à l'application du nouveau barème des traitements. Le Secrétaire général demande aussi des crédits supplémentaires pour le personnel temporaire et les frais de voyage et prévoit pour les autres rubriques, notamment pour les services de radio et les fournitures et services cinématographiques, les mêmes dépenses qu'en 1950.

132. L'augmentation de crédits demandée pour le département est peu importante, mais le Comité n'en tient pas moins à signaler qu'il ressort du tableau des prévisions par programme figurant dans le projet de budget pour 1951 que le pourcentage des dépenses imputables directement ou indirectement au programme d'information demeure à peu près le même qu'en 1950 (12,8 pour 100 et 12,7 pour 100 respectivement). Si importantes que soient les fonctions du service d'information, elles doivent, de par leur nature même, céder le pas aux fonctions principales de l'Organisation qui touchent aux domaines politique, économique et social. Dans ces conditions, le Comité ne peut que rappeler les observations qu'il exposait aux paragraphes 105 et 106 de son deuxième rapport de 1949 (A/934).

133. Faute d'autres directives de la part de l'Assemblée générale, le Comité tient surtout à faire en sorte que les dépenses inscrites au chapitre 13 soient au moins maintenues au même niveau qu'en 1949 et en 1950, sous réserve d'effectuer de temps à autre, selon les besoins des programmes, des virements à l'intérieur du chapitre. Le Comité ne s'estime pas tenu de se prononcer sur le bien-fondé du programme d'information lui-même. Néanmoins, il se demande vraiment si certaines activités du département ne sont pas, à beaucoup d'égards, hors de proportion avec les résultats obtenus.

134. Il résulte des observations qui figurent ci-dessus aux paragraphes 132 et 133 que le Comité ne peut approuver la demande de création de postes supplémentaires par rapport au nombre approuvé pour 1950 et il recommande de réduire de 21 000 dollars les prévisions relatives aux postes permanents. Dans la mesure où certaines sections peuvent avoir besoin d'un personnel plus nombreux de secrétaires ou de commis, il y aurait lieu de leur fournir ce personnel en le prélevant sur d'autres sections ou en recrutant du personnel temporaire. A cet effet, le Comité propose d'augmenter de 12 000 dollars les crédits demandés au titre du personnel temporaire.

135. Il semblerait que l'on puisse maintenant réaliser des économies sur les services de radio (379 740 dollars) et sur les fournitures et services cinématographiques (248 400 dollars) pour lesquels des crédits sont prévus à l'article II du chapitre 13, quoique ces crédits soient

égaux à ceux qui ont été ouverts pour 1949. Le Comité recommande donc de réduire de 63 000 dollars les prévisions figurant à ces rubriques et à celle des fournitures et services photographiques (46 000 dollars). Il est convaincu que cette réduction ne diminuera nullement l'utilité et l'efficacité de ces services.

136. Le Comité ne considère pas comme suffisamment justifiée l'augmentation demandée pour les frais de voyage du personnel en mission, et recommande de réduire ces prévisions de 6 000 dollars.

137. Les frais d'imprimerie du Département de l'information sont énumérés au chapitre 26 des prévisions budgétaires (voir ci-après les paragraphes 226 à 275). Le Comité relève que, non compris aucun des frais de préparation, les dépenses prévues pour les publications de ce département en 1951 se montent à 327 000 dollars, alors que l'on n'envisage que 45 000 dollars de recettes provenant des ventes.

138. Les propositions ci-dessus auraient pour effet de réduire les crédits demandés pour le Département de l'information de 78 000 dollars en tout. En conséquence, le Comité recommande d'approuver pour le chapitre 13 une ouverture de crédits de 2 726 000 dollars.

Chapitre 14. — Questions juridiques

	<i>Dollars</i>
Prévisions présentées par le Secrétaire général...	431 800
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	430 000

139. Le tableau ci-après indique les dispositions relatives aux postes permanents du Département juridique figurant dans les budgets de 1949, 1950 et 1951 :

	<i>Crédits budgétaires (Total pour le département) Dollars</i>
1949: postes approuvés	51 372 231 (dépenses effectives)
1950: postes approuvés	52 403 840
1951: postes demandés	52 431 800
1951: postes recommandés par le Comité consultatif	52 430 000

Par rapport à 1950, l'augmentation atteint, pour le total des prévisions, 28 000 dollars environ et comprend 25 000 dollars pour les postes permanents, 1 000 dollars pour les heures supplémentaires et 1 800 dollars pour les voyages du personnel en mission.

140. Le Comité a été informé que le nombre des postes permanents, qui demeure le même qu'en 1950, se trouve maintenant stabilisé et que, sauf circonstances imprévues, on ne prévoit aucune augmentation d'effectif au cours des années à venir.

141. Le programme des publications du département, dont il est fait mention aux paragraphes 269 et 271 ci-après, comporte une publication nouvelle, celle d'un Annuaire juridique des Nations Unies dans lequel figureront des renseignements qui ne sont pas publiés ailleurs ou qu'il est difficile de se procurer, sur les décisions prises par l'Organisation des Nations Unies

en vue du développement du droit international et dans d'autres domaines connexes. Le Comité n'a pas d'observation à faire sur le fond même du projet qui a été recommandé par le Président de la Commission du droit international en tant que moyen de développer le droit international, mais il estime néanmoins qu'il serait souhaitable, pour commencer, de publier l'annuaire sous forme d'ouvrage mimeographié. Le Secrétaire général a approuvé cette suggestion et propose de différer l'impression de l'annuaire jusqu'au moment où son utilité sera confirmée.

142. Le Comité recommande que le programme de publications du Département juridique fasse l'objet d'une étude approfondie en 1951, compte tenu particulièrement de l'écart marqué entre les frais et les recettes, qui sont évalués respectivement pour 1951 à 116 770 dollars et 9 500 dollars. Dans ses observations, qui figurent ci-après aux paragraphes 329 à 332, sur l'enregistrement et la publication des traités et conventions, le Comité a recommandé également, comme moyen de réduire le coût élevé de ce programme, que l'on vérifie sérieusement et revise la liste de bénéficiaires de distributions gratuites.

143. En ce qui concerne le *Recueil des sentences arbitrales*, le Comité a été informé que le travail de correction des textes et de préparation pour la publication a été retiré au Greffe de la Cour internationale de Justice pour être confié à la division chargée du développement et de la codification du droit international. Le Comité néanmoins suggère que, le moment venu et si le nombre des affaires soumises à la Cour diminuait, on envisage de confier de nouveau ce travail au Greffe de la Cour internationale de qui il relève à plus juste titre et qui est mieux en mesure de l'effectuer.

144. Aux paragraphes 101 et 116 ci-dessus, le Comité a relevé que certains travaux de caractère juridique figuraient au programme de travail des départements des questions économiques et des questions sociales. Le Comité estime que cette tâche pourrait être confiée au Département juridique sans qu'il faille augmenter pour cela l'effectif prévu.

145. Le Comité n'est pas convaincu de la nécessité d'augmenter les crédits relatifs aux frais de voyage du personnel en mission et il estime qu'il conviendrait de diminuer les prévisions de 1 800 dollars pour les ramener au niveau de 1950.

146. En conséquence, le Comité recommande de réduire le total des crédits demandés de 1 800 dollars et d'approuver pour le chapitre 14 une ouverture de crédits de 430 000 dollars.

Chapitre 15. — Conférences et services généraux

Dollars

Prévisions présentées par le Secrétaire général.. 7 156 200
Prévisions recommandés par le Comité consultatif 7 096 000

¹⁵ Les chiffres de 1949 comprennent les postes et les dépenses du Service des bâtiments et du personnel administratif des missions, qui figurent maintenant au chapitre 16 des prévisions budgétaires (Services administratifs et financiers).

147. Le tableau ci-après indique les dispositions relatives aux postes permanents du Département des conférences et des services généraux figurant dans les budgets de 1949¹⁵, 1950 et 1951 :

		<i>Crédits budgétaires (Total pour le département) Dollars</i>
1949: postes approuvés	1 527	8 103 818 (dépenses effectives)
1950: postes approuvés	1 284	7 169 200
1951: postes demandés	1 248	7 156 200
1951: postes recommandés par le Comité consultatif	1 220	7 070 000

148. Les dépenses de ce département prévues pour 1951 sont inférieures de 13 000 dollars aux crédits correspondants approuvés pour 1950. Cette diminution s'explique par la suppression de trente-six postes, l'économie ainsi réalisée étant contrebalancée en partie par un accroissement de dépenses imputable aux augmentations de traitement sans changement de classe et à l'application du nouveau barème des traitements. La rubrique relative aux consultants accuse une diminution de 16 000 dollars tandis que les crédits demandés pour le personnel temporaire présentent une augmentation de 39 000 dollars et les prévisions concernant les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit une augmentation de 15 000 dollars. Les prévisions pour les frais de voyage du personnel en mission demeurent les mêmes qu'en 1950.

149. Le Comité a pris bonne note des nouveaux progrès réalisés l'année dernière dans l'amélioration de l'organisation du département; il a également noté le fait que l'on a pu présenter pour la première fois un budget qui ne prévoit pas d'augmentation coûteuse d'effectif et de matériel. A première vue, le regroupement des fonctions et du personnel du Bureau des documents et du Bureau des services généraux, ainsi que la nouvelle attribution des fonctions qui appartenaient encore à la Division des conférences, semblent bien conçus et susceptibles de permettre une augmentation du rendement et des économies de gestion. Le Comité présume que le Secrétaire général ne manquera pas d'envisager la possibilité d'effectuer des améliorations supplémentaires au fur et à mesure qu'elles se révéleront souhaitables. Il pense néanmoins qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à d'autres grandes réorganisations et qu'un certain équilibre dans la structure organique du département se trouve dès maintenant atteinte.

150. Etant donné le caractère particulier de la situation créée par la prochaine installation du Secrétariat au siège permanent et par la nécessité d'effectuer, en attendant l'achèvement des bâtiments et la mise en place du matériel à Manhattan, la fusion administrative du Service des bâtiments et du Bureau des plans du siège permanent, le Comité consultatif a accepté que le service soit transféré à compter du 1^{er} mai 1950 du Département des conférences et des services généraux au Département des services administratifs et financiers. Le Comité pense qu'il faut considérer les dispositions actuelles comme essentiellement provisoires et qu'en attendant il conviendrait d'étudier de près la répartition

des fonctions et des attributions entre les deux départements.

151. Le Comité s'est particulièrement intéressé aux résultats obtenus depuis le milieu de l'année 1949 du point de vue de la production des traducteurs et de la liquidation de l'arriéré de traduction. Il a aussi pris note des diverses mesures propres à rendre plus économiques la reproduction et la distribution des documents, que le Secrétariat a adoptées conformément aux recommandations formulées par le Comité aux paragraphes 30 à 35 de son deuxième rapport de 1949 (A/934). On est en voie de réaliser maintenant les économies que le Comité envisageait de faire en utilisant à plusieurs tâches le personnel des services linguistiques et en rationalisant les services de reproduction et de distribution des documents.

152. Le Comité note en particulier que, d'après les résultats obtenus au cours des cinq premiers mois de 1950, on pense que les méthodes actuellement à l'épreuve permettront d'augmenter le rendement des traducteurs de 30 pour 100 en 1951; le Comité avait déjà recommandé de porter le rendement à ce niveau qui, à son avis, se justifiait davantage du point de vue budgétaire. Malgré l'augmentation du rendement, le Secrétariat n'a pu toutefois liquider aussi rapidement qu'il l'espérait l'arriéré des comptes rendus officiels car le volume des travaux courants de traduction a grossi régulièrement et l'on a éprouvé de la difficulté à recruter du personnel compétent.

153. Les chiffres fournis au Comité semblent indiquer que le problème de l'arriéré de traduction doit rester très aigu pendant encore quelques années. Le Comité suggère que l'on fasse davantage appel aux traducteurs et interprètes attachés au Comité d'état-major. Le Comité consultatif ne comprend pas pourquoi on n'a pas confié, pendant l'année écoulée, davantage de traductions en retard à ce personnel et il compte que les intéressés prendront les dispositions nécessaires pour que tous les traducteurs et interprètes disponibles soient intégralement employés.

154. Le Comité présente aussi les observations ci-après au sujet d'autres aspects des travaux de traduction et de documentation:

i) Le Comité se demande s'il est utile de conserver au Groupe de terminologie un effectif de huit postes. Aussi suggère-t-il de remettre à l'étude en 1951 les attributions et les besoins en personnel de ce groupe;

ii) L'augmentation apparemment importante (cent cinquante-sept postes) de l'effectif de la Division du contrôle des documents provient entièrement de transferts d'autres services du Bureau. Vingt-six rédacteurs et assistants de rédaction sont mutés des services linguistiques pour constituer un service central de contrôle de la rédaction; cent vingt-six dactylographes et surveillantes sont de même mutées d'autres divisions pour constituer les services centraux de dactylographie (ce qui permet à la fois de réduire le personnel et d'assurer une plus grande souplesse dans son utilisation); en outre, un commis préposé aux états de traitements, un fonctionnaire d'administration et une secrétaire ont

été mutés des services linguistiques, et un poste de secrétaire du Comité des publications ainsi qu'un poste de commis statisticien ont été transférés du Cabinet du Directeur du Bureau;

iii) Dans la Division des publications et impressions, le Secrétaire général prévoit deux postes supplémentaires pour le service cartographique, par suite d'une augmentation de 20 pour 100 des travaux de cartographie dont les Commissions et les départements organiques demandent l'exécution. Le Comité a l'impression, d'après les éléments qu'on lui a soumis, que ces demandes de services n'étaient pas suffisamment contrôlées. Le Comité a reçu l'assurance que le travail de ce service ne faisait nullement double emploi avec celui que pourrait effectuer le Département des questions sociales. Ce dernier s'occupe de la science de la cartographie proprement dite qu'il y a lieu de distinguer des travaux purement matériels qu'effectue le service cartographique du Département des conférences et des services généraux;

iv) Le Comité a observé que l'on imprime maintenant les comptes rendus du Conseil économique et social sous forme de fascicules et que cette méthode sera peu à peu étendue aux comptes rendus officiels d'autres organes. Rappelant les recommandations qu'il a formulées ultérieurement, le Comité espère que l'on développera aussi la pratique qui consiste à publier des éditions en une seule langue et que l'on continuera à appliquer consciencieusement les mesures déjà entreprises pour rationaliser la distribution des documents.

155. Dans le Bureau des services généraux, trente-cinq des postes approuvés pour 1950 ont été ou seront supprimés. La fusion de la Division des achats et de la Division des transports a permis de supprimer huit postes; les autres économies de personnel portent dans une grande mesure sur certains postes de chauffeurs dont on n'aura plus besoin après le transfert au siège permanent. En revanche, la Division de la correspondance et des archives aurait besoin de vingt-six postes de plus, répartis comme suit: un au courrier, trois aux archives, six à l'enregistrement et seize à la correspondance. Le Cabinet du Directeur comprendra trois postes de moins qu'en 1950 tandis que la Division des services de télécommunications conservera le même effectif; la diminution nette pour le Bureau dans son ensemble sera donc de douze postes par rapport au total (non compris les travailleurs manuels) approuvé pour 1950.

156. Dans le cas de la Section des archives, le Comité n'est pas convaincu qu'il faille augmenter l'effectif de vingt personnes que compte, pour le moment, cette section. Si les archives à conserver ont augmenté en volume de 700 pour 100 environ depuis 1949, cela semble déceler un grave manque de jugement dans le choix de la documentation à conserver et indiquer qu'il faut éliminer complètement et dans tous les secteurs la documentation périmée. Le Comité s'inquiéterait sérieusement de voir demander davantage de crédits et d'espace. Etant donné qu'il devrait être possible d'effectuer la liquidation indispensable des documents périmés avec le personnel existant, le Comité ne saurait approuver la demande de création de trois nouveaux

postes et recommande que l'on réduise les prévisions à ce titre de 11 500 dollars.

157. Quant au Service de la correspondance, le Comité n'est pas convaincu qu'il faille lui affecter seize commis de 3^{ème} classe (pour une dépense nette d'environ 38 500 dollars) afin d'assurer le service des seize centres de triage que l'on se propose de créer dans le nouveau bâtiment du Secrétariat. Le Comité note que ces commis seraient chargés de ramasser et d'acheminer le courrier, et de procurer, selon les besoins, des plantons spéciaux pour tous les bureaux et étages desservis par les centres, alors qu'il n'est envisagé dans le budget aucune augmentation (ou diminution) du nombre des postes de plantons. Le Comité met en doute la nécessité d'augmenter l'effectif, mais il ne recommande néanmoins pas la suppression totale des prévisions à cet effet, tant que l'on n'aura pas examiné plus à fond l'intérêt des dispositions prévues compte tenu de la façon dont auront fonctionné ces services dans le nouveau bâtiment. Il note néanmoins que les prévisions pour le personnel temporaire ont été augmentées de 39 000 dollars par rapport à 1950, afin de pouvoir faire assurer les services supplémentaires qui pourraient se révéler nécessaires au siège permanent mais au sujet desquels il est impossible de faire des prévisions assez précises pour justifier la demande de création d'autres postes permanents. Le Comité recommande par conséquent que les crédits pour les seize postes de commis de 3^{ème} classe figurent à la rubrique "Personnel temporaire". Quarante mille dollars, soit 20 000 de plus qu'il n'est prévu dans le budget, suffiraient à couvrir tous les frais à cet égard.

158. Le Comité a été informé qu'en 1951 les véhicules de transport des Nations Unies se répartiraient comme suit : voitures pour le transport des personnes : 13 (1950 : 25 ; camionnettes : 4 (1950 : 9) ; motocyclette : 1 (1950 : 1). Pour le service de ces véhicules en 1951, il est prévu trente-neuf chauffeurs (y compris cinq régulateurs) dont vingt-quatre seraient affectés (en trois équipes) aux dix conduites intérieures employées pour les déplacements motivés par des raisons de service. Le Comité considère qu'il faudrait réduire au minimum le nombre des véhicules des Nations Unies et qu'il conviendrait après l'installation du Secrétariat dans le nouveau bâtiment de remettre en question certaines pratiques en vigueur, telles que le transport quotidien de certains fonctionnaires entre leur domicile et le siège. Le Comité croit que huit conduites intérieures suffiraient pour les déplacements indispensables et que l'on pourrait alors ramener de trente-neuf à trente-cinq le nombre des chauffeurs, ce qui permettrait de réaliser une économie nette de 15 200 dollars environ.

159. Le Comité recommande en outre de conserver pour le paiement des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit le même montant qu'en 1950 et de réduire en conséquence de 15 000 dollars les crédits demandés à cet effet.

160. Les propositions du Comité ont pour effet de réduire de 60 200 dollars le total des crédits demandés pour le Département des conférences et des services généraux. Le Comité recommande donc d'approuver

pour le chapitre 15 une ouverture de crédits de 7 096 000 dollars.

Chapitre 16. — Services administratifs et financiers

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général..	2 976 100
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	2 920 000

161. Le tableau ci-après indique les dispositions relatives aux postes permanents de ce département figurant dans les budgets de 1949, 1950 et 1951 :

		Crédits budgétaires (Total pour le département) Dollars
1949: postes approuvés	370 ¹⁶	1 480 794 ¹⁷
1950: postes approuvés	387	2 751 240
1951: postes demandés	416	2 976 100
1951: postes recommandés par le Comité consultatif	413	2 920 000

162. L'augmentation par rapport à 1950, qui se chiffre par environ 224 000 dollars, provient en majeure partie du développement que l'on envisage de donner, au siège permanent, au Service des bâtiments. Il est demandé, pour ce service, quarante-deux nouveaux postes (vingt-cinq gardes, dix surveillants du service d'incendie et sept fonctionnaires des services administratif et technique). Malgré le fait que l'on envisage de faire effectuer sous contrat un nombre aussi grand que possible de tâches d'entretien et de gardiennage, il ressort des prévisions qu'il faudra employer à peu près le même nombre de travailleurs manuels qu'en 1950. Puisqu'on estime impossible de prévoir avec exactitude quels seront les besoins en personnel du Service des bâtiments lorsque l'Organisation s'installera au siège permanent, il est proposé dans le budget d'engager, selon les besoins, du personnel temporaire supplémentaire au lieu de créer dès maintenant de nouveaux postes permanents. Les prévisions relatives au personnel temporaire sont, pour le Service des bâtiments, en augmentation de 61 000 dollars sur le crédit ouvert pour 1950, afin de permettre un remplacement plus complet du personnel en congé et l'engagement, selon les besoins, de vingt-six gardes et de cinq travailleurs manuels supplémentaires pendant huit mois.

163. Ces augmentations se trouvent en partie compensées par une diminution de l'effectif du Bureau du personnel (neuf postes) et du Bureau financier (six postes), mesure proposée en prévision d'une simplification du régime des traitements et des méthodes applicables en la matière. Un crédit est demandé pour un poste de secrétaire du Tribunal administratif et, à l'exception des prévisions relatives aux consultants et aux frais de voyage du personnel en mission, les autres dépenses du département ne dépassent pas leur niveau de 1950.

¹⁶ Ce nombre ne comprend ni l'effectif de la Division des bâtiments et de l'entretien technique ni les quinze postes qui ont été transférés en 1950 du Département des conférences et des services généraux au Service des missions.

¹⁷ Ce montant ne comprend pas les dépenses du Service des missions et du Service des bâtiments qui, en 1949, figuraient au chapitre 15.

164. Le Comité note, au sujet de la structure organique du Département des services administratifs et financiers, que l'on a pris certaines mesures en vue de réduire le nombre des services, notamment au Bureau du personnel. Etant donné, toutefois, les nouvelles fonctions dont le département s'est chargé récemment, le Comité recommande, en se fondant sur les observations qu'il a formulées au paragraphe 150 au sujet du transfert du Service des bâtiments, que l'on étudie plus avant la possibilité de procéder à un regroupement des onze services distincts (deux bureaux, quatre services, quatre secrétariats de comités et le Cabinet du Secrétaire général adjoint) qui se partagent actuellement les fonctions du département.

165. En ce qui concerne les services autres que le Service des bâtiments, le Comité formule les observations suivantes :

i) Si les éléments qui lui ont été fournis permettent d'une manière générale au Comité d'estimer que le contrôle financier actuel est satisfaisant et de penser que les méthodes appliquées en matière de comptabilité et d'administration du personnel ont été améliorées, il est toutefois persuadé que ces méthodes pourraient, sans que le contrôle en soit compromis, être encore simplifiées de façon à permettre des économies ;

ii) Sur les soixante-sept postes demandés pour le Bureau du personnel, treize (entraînant une dépense brute de 70 000 dollars) sont affectés exclusivement au bien-être du personnel, notamment à l'organisation de distractions pour les membres du Secrétariat, aux conseils donnés au personnel, à la production du bulletin bimensuel du personnel, à la liaison avec les établissements d'enseignement dans la région du siège, au service du logement et au secrétariat du Comité du personnel. Le Comité consultatif estime que ces dépenses, qui s'ajoutent aux frais directs et indirects inscrits au chapitre 17 et au coût du Service médical élargi, font l'objet de prévisions trop libérales et qu'il conviendrait de les soumettre à un examen critique avant 1952 ;

iii) Le Comité constate que les fonctions et les attributions du Service d'inspection ont été modifiées et que ce service semble maintenant s'occuper essentiellement de la vérification des comptes et de l'examen des méthodes administratives, tâches qu'il convient de distinguer de l'étude de problèmes déterminés se rapportant au contrôle administratif, aux questions d'organisation, au rendement et à l'utilisation du personnel. Le Comité comprend que ces dernières fonctions de "direction administrative" seront transférées au Bureau financier dont les attributions de direction et de contrôle sont devenues difficiles à distinguer en pratique de ces fonctions. Dans ces conditions, les besoins en personnel du Service d'inspection devraient faire l'objet d'un ajustement approprié. Le Comité recommande donc que l'effectif demandé pour ce service soit réduit d'au moins un poste de fonctionnaire des services organiques, mesure entraînant une diminution de 6 270 dollars des prévisions de dépenses, et il demande en outre que cet effectif fasse l'objet d'un nouvel examen en 1951 ;

iv) Le Comité se demande s'il est nécessaire d'affecter au poste de secrétaire du Tribunal administratif un fonctionnaire consacrant tout son temps à cet emploi. Il conviendrait donc d'examiner si les fonctions attachées à ce poste ne pourraient pas être remplies par un fonctionnaire du Département juridique. Le Comité propose en conséquence d'attendre, pour résoudre cette question, que l'on dispose de données pratiques sur le fonctionnement du Tribunal et d'approuver provisoirement le crédit demandé.

166. Pour ce qui est du Service des bâtiments, le Comité admet qu'une certaine augmentation des crédits se justifie par le fait qu'au siège permanent la superficie des locaux sera plus que doublée par rapport à Lake Success et qu'il y a lieu de prévoir que le public sera beaucoup plus nombreux. Le crédit demandé semble toutefois dépasser les limites raisonnables ; le Comité recommande en conséquence que les prévisions relatives au personnel temporaire soient diminuées de 26 270 dollars afin de ramener à 120 000 dollars le total de ces dépenses pour le chapitre 16, la majeure partie de cette réduction devant s'appliquer au Service des bâtiments. Le nombre des postes de secrétaire ou commis demandés pour ce service semble également excessif. Le Comité demande donc instamment que l'on examine de très près la façon dont est utilisé ce personnel et qu'en attendant les résultats de cet examen, l'effectif qui sera approuvé pour 1951 soit réduit d'au moins deux postes de secrétaire ou commis afin que la diminution des dépenses relatives aux traitements et salaires ne soit pas inférieure à 5 000 dollars.

167. Le Comité ne dispose pas d'éléments qui justifient entièrement l'augmentation du crédit demandé pour les consultants et il recommande que la somme inscrite à cette rubrique soit diminuée de 5 720 dollars et ramenée à 40 000 dollars. Les prévisions concernant les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit sont moins élevées que le crédit alloué pour 1950, mais il devrait cependant être possible de les ramener à un chiffre légèrement inférieur, particulièrement si une modification des règles actuellement en vigueur permettrait de compenser un plus grand nombre d'heures supplémentaires par des congés. Le Comité recommande que ces prévisions soient réduites de 6 750 dollars et ramenées à 75 000 dollars. Enfin, le Comité n'est pas certain que le crédit demandé pour les frais de voyage du personnel en mission doive faire l'objet d'une augmentation aussi importante que celle qui est demandée. Il devrait être possible de réduire les prévisions faites pour le Bureau du personnel, le Service des missions et le Service d'inspection. En conséquence, le Comité recommande que le crédit inscrit à cette rubrique soit diminué de 5 640 dollars et ramené à 29 500 dollars.

168. Les propositions énoncées ci-dessus auraient pour effet de permettre une économie totale de 56 100 dollars sur les crédits demandés pour les Services administratifs et financiers. Le Comité recommande d'approuver une ouverture de crédits de 2 920 000 dollars pour le chapitre 16.

Chapitre 17. — Dépenses communes afférentes au personnel

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général..	4 345 100
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	4 164 100
1949 (dépenses effectives).....	5 836 653 ¹⁸
1950 (crédits approuvés).....	4 734 400

169. Les prévisions relatives à ce chapitre pour 1951 sont inférieures de 390 000 dollars environ aux crédits ouverts pour 1950. Les principales différences sont indiquées dans le tableau ci-après :

	Diminutions Dol- lars	Augmen- tations Dol- lars
Prime de rapatriement (indemnité d'expatriation)	450 000	
Prime d'installation	38 000	
Frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine	233 000	
Indemnités de licenciement.....		25 000
Contributions à la Caisse des pensions..		235 000
Indemnité pour charges de famille et indemnité pour l'éducation des enfants		65 000
Contributions à l'assurance-maladie et l'assurance-groupe sur la vie.....		28 500

170. La grosse majorité des dépenses communes afférentes au personnel du siège découlent automatiquement de l'emploi de ce personnel. Pour le siège, on a prévu déjà 3 158 000 dollars pour les dépenses au bénéfice du personnel, y compris 2 000 000 de dollars environ, soit 14 pour 100 des traitements de base, au titre des contributions de l'Organisation à la Caisse des pensions du personnel.

171. Le nouveau régime des traitements et indemnités prévoit le remplacement de l'indemnité d'expatriation qui est actuellement versée aux ayants droit, par une prime de rapatriement. Le Secrétaire général a demandé pour cette rubrique un crédit de 24 380 dollars qui correspond à la somme que l'on pense devoir verser aux membres du personnel dont les contrats seront résiliés en 1951 et qui, par conséquent, n'auront pas accompli le minimum de deux ans de service requis pour avoir droit à la prime de rapatriement sous le nouveau régime. Donc le budget de 1951 ne supporte pas une fraction notable des frais de cette nature auxquels donnera lieu le nouveau régime. En 1951, l'Organisation économisera 450 000 dollars par rapport à 1950 au titre de l'indemnité d'expatriation, mais cela ne donne pas une idée exacte du coût relatif des deux systèmes puisque à partir de 1953 il faudra prévoir des dépenses de plus en plus élevées pour le versement de la prime de rapatriement.

172. Les 205 000 dollars demandés au titre de l'indemnité de licenciement comprennent 160 000 dollars de compensation pour les jours de congé annuel acquis par les membres du personnel mais non pris au moment où ils cesseront leurs fonctions. Le Comité note à cet égard que le Secrétaire général a dès maintenant donné, conformément à la proposition du Comité d'experts, des instructions pour que la totalité des congés annuels

accumulés ne puisse dépasser soixante jours et pour que les congés accumulés jusqu'à présent soient ramenés au nouveau niveau pour le 1er mars 1952. Il a été, en outre, porté à la connaissance du Comité consultatif que l'on essaie, dans l'intérêt de l'Organisation comme dans celui des membres du personnel, de faire prendre normalement à ces derniers, sous réserve des exigences du service, leurs congés pendant l'année où les droits à ces congés sont acquis.

173. Dans ces conditions, le Comité considère comme inutilement élevé le crédit de 160 000 dollars demandé pour indemniser les fonctionnaires des congés annuels non pris, la demande de crédit ayant été calculée à raison de 400 dollars en moyenne par personne pour quatre cents fonctionnaires. Le Comité recommande donc de réduire ce montant de 20 000 dollars.

174. Les 417 000 dollars demandés au titre de l'indemnité de logement, soit 12 000 dollars de plus qu'en 1950, s'appliquent aux versements ci-après dont bénéficient les membres du personnel recrutés hors de la région du siège¹⁹ :

a) *Subvention de logement* de 25 pour 100 du loyer payé par les ayants droit qui résident dans des appartements des Nations Unies à Great Neck et à Parkway Village.

b) *Indemnité de logement* payable à un taux proportionnel au traitement et à la situation, aux ayants droit qui ne résident pas dans des appartements des Nations Unies.

175. Le Comité d'experts a recommandé (A/C.5/331, paragraphe 112) de supprimer la subvention et l'indemnité de logement le 1er janvier 1952 au plus tard, et le Secrétaire général a signifié son accord.

176. Même si l'on fait entièrement abstraction de la recommandation du Comité d'experts, il est raisonnable de présumer que la subvention et l'indemnité de logement auraient été supprimées en 1950 ou 1951. Dans ses rapports sur les prévisions pour 1949 et 1950, le Comité consultatif avait instamment demandé que ce régime de paiements soit remis à l'étude compte tenu de l'évolution de la situation. Ces versements ont été autorisés en 1946 à titre purement temporaire, pour le motif que les loyers représentaient dans beaucoup de cas une proportion exagérément élevée des traitements. Au cours des années qui se sont écoulées depuis, néanmoins, le relèvement général des traitements qui résulte des augmentations et des promotions a entraîné une diminution du rapport entre le montant du loyer et le revenu, et, dans une grande mesure, a fait disparaître la justification de ces versements.

177. Le Comité note que le Secrétaire général invoque pour justifier la demande de crédits pour ces indemnités, le fait que "les loyers des logements qui sont offerts aux membres du personnel sont en moyenne

¹⁸ Dans ce chiffre rentrent 1 169 622 dollars pour le remboursement de l'impôt sur le revenu perçu sur les traitements et indemnités versés par les Nations Unies de 1946 à 1949.

¹⁹ C'est-à-dire les membres du personnel (autres que ceux qui perçoivent une indemnité pour frais de représentation) dont la résidence au moment de leur entrée au service de l'Organisation se trouvait à une distance du lieu de leur affectation qui ne leur permettait pas normalement d'effectuer le trajet aller et retour quotidien.

supérieurs de 25 pour 100 aux loyers que paient les personnes installées dans la région". Néanmoins, le Comité suggère qu'il conviendrait aussi de tenir compte de l'observation pertinente que contient le rapport du Comité des experts, à savoir que :

"Il semble, en outre, extrêmement douteux que la plupart des bénéficiaires de l'indemnité ou de la subvention de logement soient en fait plus désavantagés, quant au prix des logements, qu'un grand nombre de ceux — et c'est la grande majorité — qui, pour avoir résidé antérieurement dans la région de New-York, n'ont pas droit à ces avantages" (A/C.5/331, paragraphe 112).

178. Pour ces motifs, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de n'ouvrir en 1951 qu'un crédit maximum de 300 000 dollars au titre de l'indemnité de logement. Le Comité s'en remet au Secrétaire général pour les détails de l'application de cette décision, mais il suggère pourtant, afin d'éviter au personnel tout inconvénient majeur, de réduire progressivement le montant des versements pour les supprimer complètement le 1er janvier 1952 au plus tard.

179. En ce qui concerne les 10 000 dollars prévus pour les secours accordés à titre gracieux, le Comité consultatif croit que 6 000 dollars, c'est-à-dire le montant approximatif des dépenses effectives de 1949, devraient suffire.

180. L'adoption par l'Assemblée générale des recommandations faites par le Comité en vue de réduire le nombre des nouveaux postes prévus aux chapitres 6 à 16 permettrait de réaliser directement une économie de 17 600 dollars sur l'article premier, sans compter d'autres économies importantes, d'un montant de 21 800 dollars, sur l'article II du présent chapitre.

181. En conséquence, le Comité recommande de réduire les crédits demandés de 181 000 dollars et d'approuver, pour le chapitre 17, une ouverture de crédits de 4 164 100 dollars.

Chapitre 18. — Charges communes

Dollars

Prévisions présentées par le Secrétaire général...	2 887 500
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	2 810 000
1949 (dépenses effectives)	2 288 290
1950 (crédits approuvés)	2 262 750

182. Le montant des prévisions pour les charges communes est supérieur d'environ 625 000 dollars aux crédits ouverts pour 1950, et de 600 000 dollars aux dépenses effectives de 1949. Ces prévisions s'appuient sur l'hypothèse que le Secrétariat occupera le siège permanent de Manhattan pendant toute l'année 1951 et elles ne comprennent pas les dépenses qui résulteront en 1951 du déménagement lui-même, dépenses pour lesquelles des crédits sont prévus séparément au chapitre 18a. Comme le siège permanent sera beaucoup plus vaste que le siège provisoire, les frais d'entretien seront nécessairement plus lourds. Ainsi, les dépenses relatives aux fournitures et aux services contractuels pour l'entretien des locaux et aux charges (éclairage, chauffage, énergie et eau) sont évaluées à 1 383 000 dollars, somme supérieure de 921 000 dollars aux cré-

ditions ouverts pour 1950. Etant donné que les salles des Conseils ne seront pas achevées avant juillet 1951 et le bâtiment de l'Assemblée générale avant l'année suivante, il faudra sans aucun doute prévoir pour 1952 des dépenses plus élevées pour l'entretien et notamment pour les charges.

183. Le Comité consultatif n'est pas en mesure de présenter d'observations sur les prévisions qui figurent à l'article II de ce chapitre (location et entretien des locaux) étant donné que, pour le moment, il s'agit évidemment de prévisions quelque peu hypothétiques. Il note que l'on se propose de faire exécuter sous contrat le nettoyage de nuit, le lavage des fenêtres ainsi que le service et l'entretien des ascenseurs, pour un montant approximatif de 788 860 dollars. Le Comité approuve en principe cette décision, mais n'est pas à même de faire dès maintenant d'observations sur les crédits demandés.

184. En conséquence, le Comité recommande d'approuver provisoirement la totalité des crédits demandés à l'article II sous réserve que le Secrétaire général et le Comité consultatif lui-même étudient à nouveau les prévisions lorsqu'ils pourront évaluer avec plus de précision les besoins effectifs.

185. En ce qui concerne les crédits demandés à l'article premier, le Comité s'inquiète de voir augmenter le coût des services téléphoniques. Puisque dans une certaine mesure il s'agit de dépenses fixes et puisque l'augmentation des prévisions s'explique en partie par une augmentation de 8 pour 100 des tarifs, il conviendrait d'exercer un contrôle plus rigoureux afin de pouvoir réaliser des économies. Par conséquent, le Comité recommande de réduire de 15 000 dollars les prévisions présentées, qui se trouveraient alors ramenées à 185 000 dollars, soit 8 pour 100 de plus que les dépenses effectives de 1949.

186. Les crédits prévus pour les câblogrammes, les télégrammes, les communications par radio et les communications téléphoniques interurbaines et internationales qui se montent à 101 403 dollars sont inférieurs au chiffre approuvé pour 1950, mais dépassent encore de 20 000 dollars les dépenses effectives de 1949; cette augmentation provient en grande partie des dépenses du Département de l'information. Dans ces conditions, le Comité considère qu'il serait fondé de réduire les crédits de 10 000 dollars.

187. Les prévisions pour les services postaux et les envois par avion (180 000 dollars et 70 500 dollars respectivement) ont été en grande mesure basées sur les dépenses de 1949, et dépassent les crédits approuvés pour 1950 de 35 000 dollars en tout. Le Comité ne croit pas que l'augmentation par rapport à 1950 se justifie entièrement et croit que l'on pourrait sans difficultés exagérées restreindre les besoins. De plus, il note que le Département de l'information est de loin le plus important usager de ces services, puisqu'il absorbe 64 pour 100 du total des dépenses prévues pour les services postaux et 70 pour 100 des dépenses prévues pour les envois par avion. Le Comité recommande que les prévisions pour les services postaux

soient réduites de 10 000 dollars et les prévisions pour les envois par avion de 6 500 dollars.

188. Au sujet de l'article III (papeterie et fournitures) le Comité a noté que l'on ne pourrait réaliser en 1950 les importantes économies attendues de la dévaluation des monnaies. Par conséquent, les frais nécessités en 1950 par l'achat des fournitures pour la reproduction des documents dépasseront sans doute les prévisions approuvées (234 000 dollars) et se rapprocheront du chiffre des dépenses de 1949, soit 290 000 dollars. Les besoins pour 1951 sont évalués à 260 000 dollars. Néanmoins le Comité considère qu'en raison des bons résultats qu'ont donnés les efforts faits actuellement pour rationaliser la distribution et grâce à un resserrement du contrôle des publications, y compris de celles qui sont reproduites par les services de l'Organisation, on pourrait réaliser des économies plus fortes qu'il n'est prévu. Par conséquent, il estime que l'on pourrait sans grands risques réduire de 20 000 dollars les prévisions pour l'ensemble de l'article III (390 000 dollars).

189. A l'article IV, une seule rubrique se trouve augmentée par rapport à 1950, celle de l'utilisation et de l'entretien du matériel de télécommunications, pour lequel le Secrétaire général demande 325 000 dollars contre 297 000 dollars, montant du crédit ouvert pour 1950. Ces crédits permettraient de faire face au coût de services contractuels répartis de la manière suivante :

i) 140 000 dollars pour le fonctionnement et l'entretien des studios de radio et d'enregistrement et du matériel de radiodiffusion, pour le Département de l'information ;

ii) 70 000 dollars pour le fonctionnement et l'entretien du matériel d'interprétation simultanée ;

iii) 150 000 dollars pour le fonctionnement et l'entretien des salles d'enregistrement et des cabines de contrôle.

L'augmentation des crédits demandés est justifiée par un accroissement, consécutif à l'occupation du siège permanent, du nombre des studios et des réunions qui seront radiodiffusées en même temps. Etant donné le rythme actuel de construction des bâtiments du siège et plus particulièrement des bâtiments et installations des Conseils et de l'Assemblée, et compte tenu de ce qu'il faudra restreindre en 1951 le nombre des conférences tenues au siège, le Comité doute que la totalité des crédits supplémentaires doive se révéler nécessaire. Dans ces conditions, il propose de réduire de 10 000 dollars le montant des crédits prévus pour ce poste.

190. Conformément à la proposition exposée au paragraphe 158 ci-dessus tendant à réduire de deux unités en 1951 le nombre des véhicules de transport, on pourrait également retrancher 4 000 dollars sur les crédits demandés pour l'entretien et l'utilisation du matériel de transport.

191. Enfin, à l'article V, le Comité recommande de réduire de 500 dollars et de 1 500 dollars respectivement les prévisions pour les fournitures et services divers et pour les périodiques et journaux. Ainsi les crédits

seraient-ils du même ordre de grandeur que ceux qui ont été approuvés pour 1950.

192. L'adoption des propositions ci-dessus aura pour effet de réduire les prévisions pour les charges communes d'une somme nette de 77 500 dollars. Compte tenu de la réserve exprimée ci-dessus aux paragraphes 183 et 184, le Comité recommande d'approuver pour le chapitre 18 une ouverture de crédits de 2 810 000 dollars.

Chapitre 18a. — Transfert au siège permanent

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général...	537 300
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	200 000

193. Il est expliqué dans le projet de budget que ce chapitre, qui a été établi à titre spécial pour l'exercice 1951, correspond aux dépenses de caractère exceptionnel (autres que celles qui sont destinées à permettre de compléter le matériel) qu'occasionnera le transfert du Secrétariat du siège provisoire de Lake Success au siège permanent de Manhattan. Les prévisions présentées par le Secrétaire général portent sur trois éléments principaux :

a) Certaines dépenses se rapportant au déménagement proprement dit, notamment le coût du démontage et, le cas échéant, de la remise en état du mobilier, des installations fixes et du matériel, ainsi que leur installation au siège permanent ;

b) La location et l'entretien des locaux de Lake Success jusqu'au 30 juin 1951, y compris le paiement des services et des charges prévus dans le bail ;

c) La modification et l'entretien du bâtiment de Flushing, y compris les frais d'installation temporaire de matériel supplémentaire de télécommunications.

194. En raison de la décision, prise depuis, de procéder au transfert d'une partie importante du Secrétariat en août ou en septembre 1950, il est probable que certaines des dépenses pour lesquelles des crédits sont demandés dans les prévisions budgétaires pour 1951 devront être engagées en 1950. Conformément au règlement financier, il sera nécessaire de couvrir ces dépenses soit par le produit d'économies, soit par des crédits supplémentaires votés par l'Assemblée générale à sa cinquième session. En outre, il semble probable qu'il n'y aura pas lieu d'engager de dépenses pour la location et l'entretien des locaux de Lake Success entre le 1er janvier et le 30 juin 1951. Dans ces conditions, le Comité estime qu'il serait suffisant d'ouvrir un crédit de 200 000 dollars pour le chapitre 18a.

195. Le Comité recommande donc d'accepter ce chiffre à titre provisoire en attendant qu'il procède à un nouvel examen de la situation pendant la cinquième session de l'Assemblée générale.

Chapitre 19. — Matériel

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général...	1 173 600
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	1 100 000
1949 (dépenses effectives)	463 045
1950 (crédits approuvés)	199 320

196. Pour ce chapitre, les prévisions pour 1951 ne sont pas strictement comparables avec les crédits approuvés pour 1950 ou avec les dépenses de 1949, car elles concernent pour la plupart des dépenses exceptionnelles motivées directement ou indirectement par le transfert du Secrétariat de Lake Success au siège permanent. Par exemple, un crédit de 500 000 dollars est demandé pour couvrir le coût des modifications qu'il y a lieu d'apporter à la structure du Bureau de Manhattan actuel pour l'adapter aux besoins de la bibliothèque. Les prévisions comprennent également une somme globale de 457 000 dollars pour le remplacement d'une partie du mobilier de bureau, du matériel pour la reproduction des documents et du matériel de bibliothèque actuels, ainsi qu'une somme de 65 000 dollars destinée à l'achat de matériel spécial nécessaire pour l'utilisation et l'entretien du nouveau bâtiment. Il est indiqué que l'on attend une recette de 245 000 dollars de la vente du mobilier, des installations fixes et du matériel de bureau qui seront remplacés et de la liquidation du matériel en excédent, notamment des cloisons. Le crédit net demandé pour ce chapitre s'élève donc à 928 600 dollars.

197. Le Comité a été informé que le coût de la modification de l'immeuble occupé par le Bureau de Manhattan actuel pour l'adapter aux besoins de la bibliothèque a été estimé de la façon suivante :

	<i>Dollars</i>
i) Modification de l'entrée principale de l'immeuble	50 000
ii) Suppression de la rampe actuelle	75 000
iii) Dallage à neuf du hall d'entrée actuel et de l'emplacement occupé par la rampe	
iv) Renforcement du plancher du premier sous-sol pour lui permettre de supporter une plus grande charge de livres	20 000
v) Prolongement d'un ascenseur jusqu'au deuxième sous-sol	30 000
vi) Pose d'une nouvelle canalisation d'incendie ..	10 000
vii) Installation d'un dispositif d'extinction automatique d'incendie dans les sous-sols en raison du fait que ceux-ci ne comporteront pas de dégagement sur l'extérieur	8 000
viii) Déplacement des cloisons actuelles conformément aux besoins de la bibliothèque	72 000
ix) Modification des installations de chauffage et de climatisation et des installations électriques conformément aux besoins de la bibliothèque.	90 000
x) Convoyeur pour le transport des livres	33 000
xi) Tubes pneumatiques	13 000
xii) Travaux divers, notamment peinture, décoration et aménagements intérieurs	49 000
xiii) Imprévu et divers	50 000

198. Le Comité n'a pas été en mesure de formuler des observations détaillées sur les dépenses ainsi envisagées dont, à ce qu'il comprend, la plupart seront engagées avant 1951 et devront par conséquent être couvertes soit par le produit d'économies, soit par des crédits supplémentaires de l'exercice 1950. Dans ces conditions, il sera nécessaire d'effectuer une déduction correspondante dans les prévisions pour 1951. Si le crédit de 603 000 dollars demandé pour la bibliothèque au chapitre 19 concerne en majeure partie des dépenses non renouvelables, le Comité n'en redoute pas moins que l'augmentation de la superficie et des installations mises à la disposition de la bibliothèque au siège permanent ne soit de nature à motiver des demandes

supplémentaires de personnel, de matériel et de crédits pour l'achat de livres.

199. Les autres prévisions de dépenses concernant l'achat de matériel (non compris les 500 000 dollars consacrés à l'amélioration des locaux) s'élèvent au total à 673 600 dollars ou, si l'on tient compte des recettes prévues, à une somme nette de 428 600 dollars. La rubrique la plus importante concerne le vaste programme de remplacement envisagé au sujet: a) du mobilier et des installations fixes de bureau du Secrétariat et des salles de conférences; b) du matériel pour la reproduction des documents, des machines à écrire et d'autre matériel de bureau; et c) du matériel de bibliothèque, principalement des rayonnages. On se propose d'échelonner sur deux ans l'exécution de ce programme dont, conformément à un exposé détaillé communiqué au Comité, les dispositions sont les suivantes:

	<i>Pro-gramme total Dollars</i>	<i>Achats à effectuer en 1951 Dollars</i>	<i>Achats à effectuer en 1952 Dollars</i>
Mobilier et installations fixes			
i) Secrétariat	397 000	250 000	147 000
ii) Salles de conférence	82 000	40 000	42 000
iii) Divers	75 000	12 000	63 000
TOTAL	554 000	302 000	252 000
Matériel de bureau	120 000	90 000	30 000
Matériel de bibliothèque	103 000	65 000	38 000

200. Le Comité reconnaît qu'une grande partie du mobilier et du matériel utilisés actuellement est bonne à remplacer et que le prochain transfert du Secrétariat au siège permanent offre une excellente occasion de mettre en œuvre un programme de remplacement. Il a été dit qu'une enquête effectuée récemment sur les marchés de pays autres que les Etats-Unis en vue de déterminer s'il serait possible de commander du mobilier, du matériel, des fournitures diverses et d'autres articles dont on aura besoin au nouveau siège avait indiqué que les fournisseurs de pays à monnaie faible seraient intéressés si l'Organisation passait en même temps des commandes suffisamment importantes, mais que si elle ne commandait pas en bloc des quantités assez élevées, il était très improbable qu'elle puisse obtenir les prix les plus avantageux. Le Comité admet, comme le déclare le Secrétaire général, qu'il est impossible d'étaler l'exécution du programme sur une période supérieure aux deux ans envisagés, solution qui en d'autres circonstances ne serait pas sans intérêt. Toutefois, en raison des autres charges exceptionnelles qui pèseront sur le budget de 1951, le Comité recommande de réviser légèrement les divers programmes de remplacement afin de diminuer d'environ 10 pour 100 les dépenses prévues pour 1951. Dans ce cas, le crédit affecté à ces achats pourrait être réduit de 45 600 dollars.

201. Le Comité recommande en outre de réduire les prévisions relatives à l'achat de livres et de cartes de 2 000 dollars afin de les ramener au niveau des crédits ouverts pour 1950, et d'appliquer une réduction de 26 000 dollars aux crédits demandés pour le matériel photographique et cinématographique, le matériel divers et les améliorations apportées aux locaux.

202. Les recommandations qui précèdent permettraient de réduire de 73 600 dollars les prévisions relatives au matériel. Elles sont fondées sur l'hypothèse qu'il ne sera engagé aucune dépense pour le matériel nouveau du siège en 1950. S'il était nécessaire de faire des dépenses de cet ordre, il conviendrait de les couvrir à l'aide du produit d'économies réalisées au cours de l'exercice ou de crédits supplémentaires, et de réduire les prévisions pour 1951 en conséquence. Sous cette réserve, le Comité recommande d'approuver une ouverture de crédits de 1 100 000 dollars pour le chapitre 19.

TITRE IV. — BUREAU DES NATIONS UNIES À GENÈVE

Chapitre 20. — Bureau des Nations Unies à Genève

	<i>Dollars</i>
Prévisions présentées par le Secrétaire général...	4 376 600
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	4 226 500

203. Les prévisions présentées pour ce chapitre accusent une augmentation de 262 000 dollars par rapport aux crédits correspondants ouverts pour 1950, et de 283 000 dollars par rapport aux dépenses de 1949. L'analyse des chiffres de 1951, comparés à ceux de 1950 indique que les principales augmentations et diminutions intéressent les rubriques suivantes:

<i>Augmentations</i>	<i>Dollars</i>
Augmentations des dépenses afférentes aux traitements et salaires par suite de l'application du nouveau barème des traitements, y compris le montant correspondant à l'indemnité de cherté de vie	114 000
Augmentations sans changement de classe	66 500
Postes nouveaux et besoins supplémentaires en main-d'œuvre employée de façon intermittente.	125 000
Personnel temporaire (aucun crédit n'était prévu pour le Conseil économique et social en 1950)...	124 000
Augmentation des charges communes	22 000
<i>Diminutions</i>	<i>Dollars</i>
Réduction du nombre des postes permanents, Commission économique pour l'Europe	92 000
Economies nettes réalisées sur les dépenses communes afférentes au personnel	26 000
Economies réalisées sur les achats de matériel ...	58 000
Déduction supplémentaire pour les mouvements de personnel	29 000

204. Le Comité constate que les dépenses relatives aux traitements et salaires du personnel des services généraux, c'est-à-dire des membres du personnel occupant des postes qui sont normalement pourvus par recrutement local ou régional, sont indiquées sur la base du nouveau barème de traitements et salaires du personnel recruté sur place établi en collaboration avec les services compétents des institutions spécialisées ayant leur siège à Genève. Il est expliqué dans le projet de budget que, selon le nouveau barème envisagé, les salaires s'établissent à près de 10 pour 100 au-dessous de ceux qui sont actuellement en vigueur. Le Comité a été informé que les dépenses relatives à tous les postes existants calculées au maximum du nouveau barème seraient inférieures de 110 000 dollars (nets) aux dépenses afférentes aux mêmes postes au maximum du barème actuel. Toutefois, l'économie qui en résulte tend à être compensée par la nécessité de payer

des indemnités de non-résidents au personnel "semi-local", ainsi qu'il est expliqué dans le projet de budget.

205. Le Comité a été en outre informé que pour tous les postes classés dans la catégorie des services généraux les traitements indiqués dans les prévisions sont ceux qui leur seraient attribués si les propositions étaient adoptées sans ajustement (c'est-à-dire, dans chaque cas, celui de l'échelon du nouveau barème immédiatement supérieur au traitement actuel) et sans qu'on ait établi la correspondance avec les classes du nouveau barème, étant donné que lors de la préparation des prévisions, l'adoption de ce barème par les institutions spécialisées dépendait, dans certains cas, de la décision de leur organe directeur et qu'on ne pouvait par conséquent exclure la possibilité de nouveaux ajustements secondaires. Il pourrait être intéressant d'examiner la façon dont s'établirait la correspondance de ces postes avec les nouveaux niveaux de traitements envisagés.

<i>Nouveau barème net (10 augmentations annuelles) Francs suisses</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services d'infor- mation</i>	<i>Comité central permanent de l'opium</i>	<i>Commission économique pour l'Europe</i>	<i>Totaux</i>
6 500 - 8 500....	34	-	-	-	34
7 300 - 9 450....	116	-	-	2	118
8 200 - 11 200....	82	-	-	14	96
9 100 - 12 400....	41	3	-	40	84
10 150 - 14 150....	35	4	1	15	55
11 350 - 15 850....	25	-	1	11	36
12 700 - 17 700....	11	-	1	1	14
TOTAUX	344	7	3	83	437

206. Le Comité pense que les niveaux des traitements et des indemnités envisagés pour le personnel local recruté à Genève ont fait l'objet d'une étude attentive et détaillée de la part des diverses organisations intéressées. Il y a donc tout lieu de penser qu'ils sont bien fondés et propres à assurer le degré d'uniformité désirable dans la rétribution et les conditions d'emploi du personnel local.

207. En ce qui concerne les taux de traitements du "personnel international" affecté à Genève, le Comité est arrivé à la conclusion que, sur la base des prix, des traitements et du niveau de vie dans la région de Genève comparés aux mêmes éléments dans la région de New-York et compte dûment tenu d'autres considérations pertinentes, y compris les conditions générales d'existence, l'application d'un taux différentiel se justifie suffisamment et recommande de fixer ce taux, sous réserve d'un nouvel examen, à moins 5 pour 100. Pour arriver à cette conclusion, le Comité a particulièrement tenu compte des observations formulées par le Comité d'experts dans son rapport (A/C.5/331, paragraphes 49-58) et notamment de la considération selon laquelle les raisons justifiant l'application d'un taux différentiel aux traitements accordés dans les bureaux régionaux d'une organisation par rapport à ceux qui sont versés au personnel du siège prennent toute leur force "si ces bureaux régionaux ont un caractère permanent ou quasi permanent et comprennent un nombre important de fonctionnaires "internationaux" qui, normalement, peuvent être considérés comme devant faire sur place toute leur carrière ou une grande partie de leur carrière". L'adoption de cette

recommandation permettrait une économie de 73 100 dollars environ sur les crédits demandés au chapitre 20 pour les postes permanents.

208. Les activités de certains organes spécialisés tels que la Commission économique pour l'Europe et le Comité central permanent de l'opium mises à part, le Bureau de Genève a pour rôle essentiel de fournir des services et, par là, constitue une source de recettes. C'est ainsi que, pour 1951, on prévoit que les dépenses de Genève seront compensées jusqu'à concurrence de 339 000 dollars par les services fournis à titre remboursable aux institutions spécialisées et aux délégations. Sur cette somme, 189 000 dollars environ correspondront aux services dont le paiement est calculé d'après la superficie des locaux fournis, et 150 000 dollars à des services directs, comme par exemple l'interprétation, la traduction, la documentation, etc. Le Comité a été informé que la diminution de ce dernier chiffre par rapport aux 207 000 dollars reçus en 1949 et aux 180 000 dollars prévus pour 1950 résulte principalement des faits suivants: réduction importante prévue au sujet des travaux effectués pour le compte de l'Organisation internationale pour les réfugiés, diminution des services demandés au Bureau de Genève par la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce et par les parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, baisse de 40 pour 100 environ du prix du papier (entraînant la réduction du tarif de remboursement des frais de reproduction des documents), ainsi que certains autres ajustements des tarifs appliqués antérieurement pour le remboursement des services fournis.

209. Pour plus de commodité, les prévisions détaillées du chapitre 20 sont examinées ci-après article par article.

Article 1er. — Services généraux

	<i>Dollars</i>
Prévisions présentées par le Secrétaire général...	2 145 900
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	2 112 000

210. Le tableau ci-après indique les dispositions relatives aux postes permanents figurant dans les budgets de 1949, 1950 et 1951:

		<i>Crédits budgétaires (Total pour l'article) (Dollars)</i>
1949: postes approuvés	393 ²⁰	1 831 330 (dépenses effectives)
1950: postes approuvés	394	1 804 440
1951: postes demandés	437	2 145 900
1951: postes recommandés par le Comité consultatif	431	2 112 000

211. Par rapport à l'exercice 1950, les prévisions concernant les services généraux du Bureau de Genève comportent la création de quarante-trois postes nouveaux pour une dépense brute de 105 000 dollars environ; une dépense supplémentaire de 20 000 dollars pour le personnel employé de façon intermittente, de

²⁰ Non compris les travailleurs manuels, sauf cinq postes d'agents de maîtrise.

124 000 dollars pour le personnel temporaire et de 4 000 dollars pour les frais de voyage du personnel en mission. La rubrique relative au paiement des heures supplémentaires accuse une diminution de 7 500 dollars. Les postes nouveaux se répartissent de la façon suivante: vingt-trois sont destinés à la Division des bâtiments et de l'entretien technique, quatre à la Division des documents, de l'enregistrement et de la distribution et un à la Division des publications et des ventes. Ces postes nouveaux, ainsi que les crédits supplémentaires demandés pour le personnel employé de façon intermittente (nettoyeurs travaillant à l'horaire partiel), sont devenus nécessaires par suite de l'agrandissement notable des locaux et des services à fournir à l'Organisation mondiale de la santé. Comme les dépenses résultant de cet accroissement du personnel se répercutent sur les recettes provenant des services rendus, le Comité approuve l'ouverture des crédits supplémentaires demandés. Quatre des postes nouveaux restants concernent le service médical commun et semblent se traduire dans les prévisions par une augmentation de 18 500 dollars. Toutefois, la totalité de cette somme, sauf 1 000 dollars environ, sera récupérée grâce à un arrangement aux termes duquel toutes les dépenses de ce service doivent être partagées avec l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation internationale du Travail.

212. Sur les onze autres postes nouveaux, six doivent aller à la Division linguistique et sténodactylographique qui en destine cinq (un de réviseur, un de traducteur et trois de dactylographe) à la section russe, dont le présent effectif est considéré comme insuffisant pour le volume actuel du travail (surtout pour la Commission économique pour l'Europe). On demande également un poste supplémentaire de commis de façon à porter le nombre de commis à deux dans chacune des sections de traduction. Le Comité est disposé à approuver la demande de quatre postes supplémentaires de secrétaire ou commis, mais il estime qu'une utilisation judicieuse du personnel comptant en ce moment à l'effectif du service linguistique devrait permettre à celui-ci d'effectuer les travaux de traduction qui sont actuellement demandés. Pour la Bibliothèque on demande la création de trois postes nouveaux — deux de secrétaire et un d'aide-bibliothécaire chargé du service de documentation pour la presse, assuré précédemment par le Centre d'information. Le Comité considère qu'il devrait être possible d'assurer ce service dans toute la mesure nécessaire avec l'effectif actuellement approuvé pour le Centre d'information et la Bibliothèque et ne peut, dans ces conditions, recommander l'ouverture d'aucun crédit supplémentaire à ce titre. Le Comité juge également qu'un seul nouveau poste de secrétaire devrait suffire pour les besoins présents et prévisibles de la Bibliothèque. Enfin, on demande un crédit pour compléter l'effectif de la Section des fonctions consultatives en matière de service social, en créant un poste d'administrateur de quatrième classe et un poste de secrétaire. Le Comité estime que les dispositions administratives et budgétaires prises à l'égard de cette section (et de la section analogue de Bangkok) devraient faire l'objet d'un nouvel examen dans le cadre de l'organisation d'ensemble et des besoins probables

du nouveau Bureau de l'assistance technique. Dans l'intervalle, le Comité se prononce contre l'ouverture d'un crédit spécial au chapitre 20 pour les deux postes en question.

213. L'adoption des recommandations du Comité réduirait de six le nombre de postes permanents demandés pour 1951, et permettrait une économie de 27 900 dollars environ, ce qui laisserait un crédit de 1 802 000 dollars pour les postes permanents. Cette somme pourrait être encore réduite par l'incidence du taux différentiel de 5 pour 100 que le Comité recommande d'appliquer aux traitements du personnel international.

214. Les prévisions présentées pour 1951 au sujet du personnel temporaire comprennent trois éléments pour lesquels aucun crédit n'avait été ouvert dans le budget de 1950: a) 8 000 dollars pour organiser des visites accompagnées du Palais des Nations pendant quatre mois de la belle saison (service qui produit également des recettes); b) 5 000 dollars pour des dépenses exceptionnelles résultant de l'installation de l'OMS dans les nouveaux locaux; et c) 95 000 dollars environ pour la session du Conseil économique et social. En 1950, cette dernière dépense est couverte, conformément à la décision adoptée par l'Assemblée à sa quatrième session, par un prélèvement sur le Fonds de roulement qui devra être remboursé sur le produit d'économies ou sur des crédits supplémentaires que l'Assemblée générale voterait à sa cinquième session. Les dépenses effectives se rapportant au personnel temporaire employé à l'occasion de la neuvième session du Conseil économique et social (été 1949) s'élevaient à 100 000 dollars environ et, dans le cas de la sixième session du Conseil de tutelle (janvier-avril 1950), 55 000 dollars environ ont été dépensés pour la rétribution de personnel temporaire recruté sur place. Etant donné le montant très élevé des dépenses effectuées par le Bureau de Genève au titre du personnel temporaire recruté à l'occasion des sessions de ces organes, le Comité a procédé à une analyse détaillée des dépenses et du volume de travail résultant de ces sessions. Sur la base de ces données, le crédit demandé (145 000 dollars pour une session de chacun des deux Conseils) semble justifié étant donné qu'une part importante du travail supplémentaire est absorbée par le personnel permanent du Bureau de Genève. Toutefois le Comité estime qu'une réduction de 6 000 dollars sur le montant du crédit demandé pour le personnel temporaire laissera une somme permettant de faire face à tous les besoins.

215. L'acceptation des propositions ci-dessus permettrait de réduire de 33 900 dollars au total les prévisions figurant à cet article. En conséquence, le Comité recommande, sous réserve d'un nouvel ajustement résultant de l'application du taux différentiel de 5 pour 100, d'approuver l'ouverture pour l'article I de crédits de 2 112 000 dollars.

216. Le Comité tient à présenter des observations d'ordre général au sujet du Service des conférences du Bureau de Genève. Tout d'abord, on remarquera que dans l'établissement des prévisions de dépenses pour 1951 on a cessé de se fonder uniquement sur le nombre

des réunions pour déterminer le volume de travail. Le Comité reconnaît qu'un tel critère est en lui-même artificiel et peu sûr étant donné que le personnel employé dans les salles de conférences pendant les réunions varie dans de larges limites suivant qu'on emploie l'interprétation simultanée ou consécutive, qu'on a besoin de procès-verbaux ou de comptes rendus analytiques, ainsi que selon l'importance de la conférence et d'autres facteurs connexes. La répercussion d'une réunion ou d'une série de réunions données sur le volume de travail incombant au reste du personnel (services de traduction, de sténographie et de dactylographie, de reproduction des documents, des travaux d'imprimerie, d'édition et de distribution) est également sujette à de larges fluctuations. Dans ces conditions, toute évaluation de la capacité du Bureau de Genève en matière de travail de conférence que l'on pourrait déduire des prévisions pour 1951 ne peut être considérée que comme provisoire et jusqu'à un certain point théorique.

217. D'autre part, le Comité désire exprimer l'inquiétude que lui cause la situation peu satisfaisante qui existe en ce qui concerne l'utilisation de services communs par le Bureau de Genève de l'Organisation des Nations Unies et par les diverses institutions ayant leur siège à Genève. L'existence dans la même ville, et souvent dans le même immeuble, de plusieurs services indépendants et distincts chargés de questions telles que les voyages et les transports, les achats, la traduction, les travaux d'imprimerie, les ventes, le personnel, etc., aboutit à de coûteux doubles emplois de personnel, de matériel et de locaux; le Comité consultatif estime qu'il est urgent d'attirer sur cette situation l'attention du Comité administratif de coordination et celle des Etats Membres que grèvent ces charges qu'il serait possible d'éviter.

Article II. — Centre d'information (Genève)

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général...	103 100
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	94 500

218. Le tableau ci-après indique les dispositions relatives aux postes permanents figurant dans les budgets de 1949, 1950 et 1951:

	Crédits budgétaires (Total pour l'article) (Dollars)
1949: postes approuvés	17 108 718 (dépenses effectives)
1950: postes approuvés	15 90 150
1951: postes demandés	15 103 100
1951: postes recommandés par le Comité consultatif	14 94 500

219. L'augmentation de 13 000 dollars accusée par les prévisions pour l'exercice 1951 par rapport aux crédits alloués pour 1950 porte entièrement sur les postes permanents. Le nombre et le niveau des postes pour lesquels les crédits sont demandés restent les mêmes et le Comité ne discerne aucun élément permettant de justifier un accroissement des dépenses de ce service (autres que les dépenses résultant des aug-

mentations sans changement de classe et de l'application du nouveau barème des traitements). En conséquence, il recommande de réduire de 8 500 dollars les prévisions relatives à cet article, les économies nécessaires devant résulter de la suppression d'un poste au moins et de la réduction d'autres dépenses comme par exemple celles qui concernent le personnel temporaire, les frais de voyage, les services de radiodiffusion et les fournitures photographiques.

220. Le Comité recommande donc d'approuver pour l'article II une ouverture de crédits de 94 500 dollars.

Article III. — Secrétariat commun du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants

	<i>Dollars</i>
Prévisions présentées par le Secrétaire général....	56 200
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	56 200

221. Le tableau ci-après indique les dispositions relatives aux postes permanents figurant dans les budgets de 1949, 1950 et 1951 :

		<i>Crédits budgétaires (Total pour l'article) (Dollars) (dépenses effectives)</i>
1949: postes approuvés	7	50 646
1950: postes approuvés	7	51 660
1951: postes demandés	7	56 200
1951: postes recommandés par le Comité consultatif	7	56 200

222. Les prévisions de dépenses inscrites au présent article restent à leur niveau de 1949 et 1950, compte tenu d'un ajustement motivé par les augmentations sans changement de classe et par l'application du nouveau barème des traitements; le Comité recommande d'approuver l'ouverture de crédits demandée.

Article IV. — Commission économique pour l'Europe

	<i>Dollars</i>
Prévisions présentées par le Secrétaire général...	1 010 900
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	981 000

223. Le tableau ci-après indique les dispositions relatives aux postes permanents figurant dans les budgets de 1949, 1950 et 1951 :

		<i>Crédits budgétaires (Total pour l'article) (Dollars) (dépenses effectives)</i>
1949: postes approuvés	174	975 321
1950: postes approuvés	172	1 044 000
1951: postes demandés	157	1 010 900
1951: postes recommandés par le Comité consultatif	154	981 000

224. Les prévisions de dépenses présentées pour cet article accusent une réduction de 34 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 1950 et une augmentation du même ordre par rapport aux dépenses de 1949. La réduction par rapport à 1950 provient de la

suppression de quinze postes permanents qui se traduit par une économie évaluée à 92 000 dollars. Cependant, cette économie est compensée par une augmentation du montant des traitements afférents aux postes qui sont maintenus, en raison des augmentations normales de traitement sans changement de classe et des dépenses entraînées par la mise en application du nouveau barème des traitements dans les mêmes conditions que pour l'ensemble du Secrétariat (ces dépenses sont évaluées à 40 000 dollars). Les dépenses autres que celles qui ont trait aux postes permanents sont maintenues au niveau des crédits approuvés pour l'exercice 1950.

225. Les économies notables que l'on propose de réaliser en 1951 correspondent à une application rigoureuse des recommandations que le Comité consultatif a présentées dans son rapport sur les prévisions de dépenses pour l'exercice 1950. Cependant, eu égard aux faits nouveaux qui sont intervenus depuis 1949, le Comité estime qu'il serait possible de réaliser des économies supplémentaires en ce qui concerne les dépenses de personnel et les dépenses connexes. Certaines des tâches dont l'exécution a motivé la création de la Commission ont été dans une grande mesure achevées ou modifiées et la plupart des travaux prévus dans le programme actuel de la Commission notamment ceux qui intéressent les transports, l'énergie et l'acier, sont des travaux de longue haleine. Dans le domaine des transports, on peut également constater certains chevauchements avec les travaux de la Division des transports et des communications du siège. Au sujet de la Division de l'industrie et des matières de base, le Comité note qu'au moment où les prévisions ont été présentées, il était impossible de déterminer avec exactitude les besoins pour 1951 car on attendait d'avoir connaissance des décisions relatives aux programmes de travail futurs pour procéder à un examen complémentaire des fonctions et de la structure de la division.

226. Par rapport à 1950, l'effectif de la Division de recherche et de planification, qui absorbe environ 40 pour 100 du montant total des dépenses de personnel, comprend un poste de secrétaire de moins. Le Comité se rend parfaitement compte de l'intérêt que présentent les études économiques annuelles et les bulletins trimestriels (dont la rédaction représente une des principales tâches de la division) mais il se demande si l'on ne pourrait pas répondre de façon satisfaisante aux besoins des Etats Membres en réduisant sensiblement la fréquence de certains rapports. Une amélioration complémentaire des services de recherches économiques et de statistique, tant gouvernementaux qu'intergouvernementaux, aurait également pour effet de simplifier la tâche de cette division, entre autres, et de réduire les besoins en personnel.

227. Eu égard à ces considérations, le Comité recommande de réduire de 25 900 dollars, pour le ramener à 900 000 dollars, le montant des crédits demandés pour les postes permanents, ce qui implique la suppression de trois au moins des postes demandés pour 1951. De plus, le Comité recommande de réduire de 4 000 dollars le montant des prévisions de dépenses relatives aux frais de voyage du personnel en mission.

228. Les propositions qui précèdent auraient pour effet de réduire le montant des crédits demandés à cet article d'une somme globale de 29 900 dollars. En conséquence, le Comité recommande, sous réserve d'un ajustement complémentaire qui résulterait de l'application d'un barème des traitements comportant un taux différentiel de 5 pour 100, d'approuver, pour l'article IV, une ouverture de crédits de 981 000 dollars.

Article V. — Dépenses communes afférentes au personnel

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général...	621 900
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	621 900

229. Le montant des prévisions de dépenses pour 1951 comprend une somme de 45 000 dollars pour l'indemnité que l'on se propose de verser aux non-résidents et une somme du même ordre correspondant à l'augmentation des contributions à la Caisse des pensions du personnel. Cependant, ces augmentations sont largement compensées par les économies, évaluées à 106 000 dollars, que l'on réalisera si, comme il est envisagé, on cesse de verser l'indemnité d'expatriation en la remplaçant par une prime de rapatriement pour laquelle on ne demande à titre indicatif qu'un crédit de 10 400 dollars pour 1951.

230. Le Comité recommande d'approuver pour cet article l'ouverture de crédits demandée.

Article VI. — Charges communes

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général...	350 100
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	345 000

231. Le montant des prévisions présentées à cet article accuse une augmentation de 20 000 dollars environ par rapport aux crédits ouverts pour 1950 et une diminution de 9 000 dollars par rapport aux dépenses effectives de 1949. L'augmentation est due en partie à l'extension des facilités offertes à Genève par suite de l'agrandissement du Palais des Nations et en partie à la fourniture des services et du matériel nécessaires pour les sessions du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle (par exemple: fournitures pour la reproduction des documents et location de matériel de télécommunications). Cependant, le Comité estime que l'on pourrait aisément réaliser des économies d'un montant global de 5 100 dollars en ce qui concerne notamment les frais de câblogrammes, les services postaux, l'entretien des bâtiments, la papeterie et les fournitures de bureau.

232. En conséquence, le Comité recommande d'approuver pour l'article VI une ouverture de crédits de 345 000 dollars.

Article VII. — Matériel

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général....	88 500
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	88 500

233. Le montant des prévisions présentées à cet article accuse une réduction de 57 500 dollars par

rapport aux crédits ouverts pour 1950 et de 63 000 dollars par rapport aux dépenses de 1949. Le Comité recommande d'approuver pour l'article VII l'ouverture de crédits demandée.

Récapitulation

234. Les propositions qui précèdent ont pour effet de réduire le montant des prévisions de dépenses relatives au Bureau des Nations Unies à Genève d'une somme de 150 600 dollars, répartie comme suit:

	Dollars
Article I	33 600
Article II	8 600
Article IV	29 900
Article VI	5 100
Application d'un barème des traitements comportant un taux différentiel de 5 pour 100	73 400

235. En conséquence, le Comité recommande d'approuver pour le chapitre 20 une ouverture de crédits de 4 226 000 dollars.

Chapitre 20a. — Haut Commissariat pour les réfugiés

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général...	300 000
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	300 000

236. Le montant du crédit demandé sous ce chapitre pour le Haut Commissariat pour les réfugiés est un montant provisoire que l'on a inscrit au budget pour permettre aux Gouvernements des Etats Membres de se faire une idée du montant global brut des dépenses prévues pour l'exercice 1951. Conformément aux dispositions de la résolution 319 (IV) de l'Assemblée générale en date du 3 décembre 1949, le Secrétaire général se propose d'établir, pour le soumettre au Comité consultatif, un projet de budget relatif au fonctionnement du Haut Commissariat pour les réfugiés en 1951, dès que le Conseil économique et social aura pris, à sa onzième session, les mesures prévues dans la résolution précitée.

237. En conséquence, le Comité procédera à l'examen de l'état détaillé des prévisions de dépenses inscrites au chapitre 20a pendant sa session d'automne.

TITRE V. — LE SECRÉTARIAT : CENTRES D'INFORMATION (À L'EXCEPTION DES SERVICES D'INFORMATION DE GENÈVE)

Chapitre 21. — Centres d'information

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général...	871 600
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	840 000

238. Le tableau ci-après indique les dispositions relatives aux postes permanents des centres d'information figurant dans les budgets de 1949, 1950 et 1951:

		Crédits budgétaires (Total pour le chapitre) (Dollars)
1949: postes approuvés	73	683 964 (dépenses effectives)
1950: postes approuvés	75	794 520
1951: postes demandés	76	871 600
1951: postes recommandés par le Comité consultatif	76	840 000

239. Le montant des prévisions de dépenses pour l'exercice 1951 inscrites à ce chapitre accuse une augmentation de 77 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 1950 et une augmentation de 187 000 dollars par rapport aux dépenses de 1949. Indépendamment des augmentations de traitements et de la mise en application du nouveau barème des traitements, l'augmentation s'explique en grande partie par le fait qu'en 1951, le nombre des centres d'information en pleine activité s'élèvera à dix-sept. (Les ouvertures de crédits de l'exercice de 1950 correspondent à une période d'activité de six mois pour les centres de Belgrade et de Téhéran et de neuf mois pour le centre de Monrovia.) On constate également, par rapport à 1950, les augmentations suivantes: création d'un nouveau poste au centre de Buenos-Aires, augmentation de 9 000 dollars sous chacune des rubriques ci-après: frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine, location et entretien des immeubles et du matériel, et fournitures et services divers. De plus, le montant global des crédits demandés sous les rubriques "personnel temporaire", "personnel employé selon les besoins" et "heures supplémentaires" accuse une augmentation de 17 000 dollars. A l'exception des prévisions de dépenses relatives aux fournitures pour la reproduction des documents, lesquelles se trouvent augmentées de 4 000 dollars, les autres frais, y compris les dépenses communes afférentes au personnel, sont maintenus approximativement aux niveaux de 1950 ou sont inférieurs à ces niveaux.

240. Les observations générales que le Comité a présentées au sujet du chapitre 13 des prévisions de dépenses sont tout aussi valables dans le cas des dépenses prévues au chapitre 21. Le fait que les demandes de crédit pour l'exercice 1951 se rapportent uniquement aux centres d'information qui sont déjà approuvés ne diminue en rien l'inquiétude avec laquelle le Comité constate la cadence à laquelle les dépenses prévues au chapitre 21 ont augmenté au cours des quatre dernières années. Il espère vivement que l'absence de nouvelles propositions signifie que l'on n'envisage pas actuellement de créer de nouveaux centres et que le Secrétaire général et l'Assemblée générale ne manqueront pas d'examiner attentivement l'opportunité de réduire le nombre actuel des centres.

241. En ce qui concerne l'effectif du personnel et les fonctions des centres d'information, le Comité n'a guère à ajouter aux observations détaillées qu'il a présentées dans la troisième partie de son deuxième rapport de 1949 (A/934, paragraphes 254 à 260). Il doute fort que l'état actuel de l'effectif des centres d'information, en particulier des plus grands d'entre eux, soit rigoureusement conforme à l'intention originale de l'Assemblée générale selon laquelle "les plus grands des centres d'information, situés dans quatre pays, ne devaient comprendre chacun que six fonctionnaires au maximum; l'effectif de chacun des centres d'information d'importance moyenne devait être réduit à quatre fonctionnaires et les centres de moindre importance ne devaient disposer que de deux fonctionnaires". Sans vouloir recommander d'apporter en 1951

des réductions déterminées aux effectifs actuels, le Comité espère vivement que les dispositions relatives au personnel de centres comme celui de Paris (neuf postes), celui de Londres (huit postes), celui de Moscou (sept postes), et celui de Mexico (cinq postes) feront l'objet d'un nouvel examen au cours de l'année afin que l'on puisse apporter les ajustements appropriés lors de l'établissement des prévisions de dépenses pour l'exercice 1952. De plus, en ce qui concerne l'ensemble des centres d'information, les prévisions présentées montrent que l'on se propose de classer certains fonctionnaires, en particulier les titulaires de postes de rang supérieur dans une classe qui paraît trop élevée.

242. Le Comité a noté qu'en attendant l'achèvement des études préparatoires entreprises en vue d'adopter des barèmes de traitements locaux pour le personnel recruté sur place, conformément aux recommandations du Comité d'experts, c'est sur le montant net des traitements actuels que l'on s'est fondé pour établir les prévisions de dépenses relatives au personnel de la catégorie des services généraux (qui se compose principalement de secrétaires et de commis). D'après les indications détaillées qui figurent dans les prévisions de dépenses et d'après ce que les membres du Comité savent des conditions locales qui existent dans leurs pays respectifs, il semble que dans bon nombre de cas les traitements versés soient bien supérieurs aux taux les plus élevés pratiqués sur place. C'est pourquoi le Comité propose de réduire de 4 600 dollars, soit de 5 pour 100 environ, le montant total des prévisions de dépenses relatives aux postes des services généraux en espérant fermement que l'on réalisera en fait des économies sensiblement plus importantes.

243. En ce qui concerne le personnel temporaire et le personnel employé selon les besoins, il serait possible, en procédant à des ajustements fondés sur les dépenses effectives de l'exercice 1949, de réduire le montant des prévisions de dépenses de 8 000 dollars environ tout en ménageant, par rapport aux crédits ouverts pour 1950, une marge suffisante pour faire face aux besoins supplémentaires qui pourront se présenter du fait que pendant l'année 1950 plusieurs centres n'étaient pas encore en pleine activité. Il serait également possible de réduire les prévisions de dépenses relatives aux heures supplémentaires et aux frais de voyage du personnel en mission aux niveaux de 1949-1950, ce qui se traduirait par une économie supplémentaire de 4 000 dollars. Enfin, on devrait pouvoir réaliser des économies supplémentaires d'un montant de 15 000 dollars au moins soit sous la rubrique "autres frais de service" à l'article III, soit sous la rubrique des postes permanents.

244. L'acceptation des recommandations qui précèdent aurait pour effet de réduire le montant des crédits demandés pour les centres d'information en 1951 de 31 600 dollars. En conséquence, le Comité recommande, sous réserve des observations présentées ci-dessus, d'approuver pour le chapitre 21 une ouverture de crédits de 840 000 dollars.

TITRE VI. — COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES
(À L'EXCEPTION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE)

Chapitre 22. — Commission économique pour l'Asie
et l'Extrême-Orient

Chapitre 23. — Commission économique pour
l'Amérique latine

	CEAEO Dollars	CEAL Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général	830 000	508 800
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	825 000	503 800

245. Le tableau ci-après indique les dispositions relatives aux postes permanents de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et de la Commission économique pour l'Amérique latine figurant dans les budgets de 1949, 1950 et 1951 :

		Crédits budgétaires (Total pour le chapitre) (Dollars)
<i>CEAEO</i>		
1949: postes approuvés	31	529 338 (dépendances effectives)
1950: postes approuvés	24 ²¹	674 390
1951: postes demandés	46	830 000
1951: postes recommandés par le Comité consultatif	46	825 000
<i>CEAL</i>		
1949: postes approuvés	36	390 455 (dépendances effectives)
1950: postes approuvés	20 ²²	507 710
1951: postes demandés	28	508 800
1951: postes recommandés par le Comité consultatif	28	503 800

246. Le montant total des prévisions relatives aux deux Commissions pour 1951 accuse une augmentation de 156 000 dollars par rapport aux ouvertures de crédits de l'exercice 1950 et une augmentation de 419 000 dollars par rapport aux dépenses effectives de 1949. L'augmentation par rapport à 1950 est entièrement imputable à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient; elle correspond à une augmentation des dépenses prévues pour les traitements et salaires (117 000 dollars), des dépenses communes afférentes au personnel (6 000 dollars), des dépenses relatives au matériel (7 000 dollars) et d'autres dépenses —notamment les frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine et les frais de fournitures de bureau (26 000 dollars). Le Comité prend acte du fait que la Commission économique pour l'Amérique latine se propose de maintenir ses dépenses de 1951 au niveau de 1950 et que, pour les deux Commissions, les augmenta-

²¹ Seize postes supplémentaires ont été approuvés à titre temporaire dans le budget de 1950. Par la suite, cinq autres postes ont été pourvus au même titre, en raison de mesures consécutives aux travaux de la dixième session du Conseil économique et social.

²² Six postes supplémentaires ont été approuvés à titre temporaire dans le budget de 1950.

tions de personnel ont été limitées à un minimum, à savoir un nouveau poste pour la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et deux nouveaux postes pour la Commission économique pour l'Amérique latine. Ces propositions tendant à renforcer l'effectif du personnel sont indépendantes des prévisions relatives aux postes approuvés en 1950 sous la rubrique "Personnel temporaire" mais qu'il est proposé dans le budget de 1951 de pourvoir pendant les douze mois de l'année sans interruption "afin de présenter à l'Assemblée générale un tableau complet des besoins". Le Comité ne croit pas qu'il soit opportun de pourvoir aux besoins de personnel temporaire en augmentant le nombre des postes permanents, mais il prend acte de l'assurance que le Secrétaire général a donnée dans les termes suivants "malgré cette présentation du projet de budget, on continuera de n'accorder au personnel que des contrats de durée limitée, afin de pouvoir effectuer des mouvements de personnel au cas où le Conseil économique et social, qui doit examiner la question des Commissions régionales en 1951, réduirait le champ d'action" de ces Commissions.

247. En ce qui concerne la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, le Comité, tout en consentant à l'augmentation des crédits, n'a pas la moindre certitude que dans les circonstances actuelles les fonds supplémentaires seront effectivement nécessaires. Néanmoins, il accepte l'augmentation demandée mais recommande à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient de développer son programme avec prudence et de n'épargner aucun effort pour réaliser, en ce qui concerne les dépenses prévues pour l'exercice 1951, toutes économies qui ne sauraient compromettre l'utilité et l'efficacité actuelles ou futures de ses travaux. Une des rubriques sous lesquelles les trois Commissions régionales (Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et Commission économique pour l'Amérique latine) pourraient réaliser des économies est celle des frais de voyage du personnel en mission. Pour les trois Commissions, le montant global des prévisions de dépenses pour l'exercice 1951 figurant à cette rubrique atteint 115 000 dollars. Le Comité estime qu'un crédit un peu moins élevé serait bien suffisant pour répondre aux besoins essentiels. En conséquence, il recommande de réduire de 5 000 dollars le montant des crédits demandés pour les frais de voyage du personnel en mission tant au chapitre 22 qu'au chapitre 23.

248. Au cours de l'année passée, les Commissions économiques régionales, en particulier les deux plus récentes, à savoir la Commission économique pour l'Amérique latine et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, ont réalisé des progrès dans l'organisation d'un programme de travail constructif et dans l'établissement de priorités. Cependant, le Comité suggère, en ce qui concerne l'organisation des Commissions, de tenir compte des conditions et des problèmes particuliers à la région et non de se borner à imiter des modèles existants.

249. Les propositions ci-dessus ont pour effet de réduire d'une somme globale de 10 000 dollars le

montant des crédits demandés pour la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et pour la Commission économique pour l'Amérique latine. Le Comité recommande, sous réserve des observations présentées, d'approuver pour les chapitres 22 et 23 des ouvertures de crédits d'un montant respectif de 825 000 et de 503 800 dollars.

TITRE VII. — DÉPENSES DE REPRÉSENTATION

Chapitre 24. — Dépenses de représentation

	<i>Dollars</i>
Prévisions présentées par le Secrétaire général....	40 000
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	20 000
1949 (dépenses effectives)	14 518
1950 (prévisions approuvées)	20 000

250. Le crédit demandé sous cette rubrique dans les prévisions de dépenses de 1950 correspond aux dépenses de représentation de l'Organisation ainsi qu'aux dépenses de représentation que des membres du Secrétariat qui n'ont pas droit à une indemnité pour frais de représentation peuvent être autorisés à faire.

251. Pour l'exercice 1951, le crédit de 40 000 dollars demandé comprend: i) une somme de 20 000 dollars pour les objets mentionnés ci-dessus; et ii) une autre somme de 20 000 dollars destinée à couvrir les dépenses de représentation des directeurs principaux. Le Secrétaire général a demandé cette dernière ouverture de crédits conformément à la recommandation du Comité d'experts selon laquelle il y aura lieu, lorsque le nouveau barème des traitements sera mis en application, de cesser de verser l'indemnité pour frais de représentation aux directeurs principaux et de leur rembourser les dépenses de ce genre, sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence d'un maximum de 1 500 dollars par an pour chaque directeur principal.

252. Cependant, le Comité consultatif n'a pas souscrit à cette recommandation et propose un arrangement selon lequel les directeurs principaux pourront, à la discrétion du Secrétaire général, recevoir des indemnités pour frais de représentation dont le montant ne dépasserait pas 3 000 dollars par an. Aux termes de cet arrangement, les directeurs principaux ne pourraient être remboursés sur le compte des dépenses de représentation.

253. Au 30 avril 1950, le montant annuel des indemnités pour frais de représentation versées aux secrétaires généraux adjoints et aux directeurs hors classe s'établissait à 146 000 dollars. Dans ces circonstances, le Comité estime qu'il est nécessaire de donner une définition plus claire des catégories de dépenses

de représentation que l'on se propose de couvrir à l'aide de crédits demandés à ce chapitre.

254. Le Comité recommande d'approuver pour le chapitre 24 une ouverture de crédits de 20 000 dollars.

TITRE VIII. — TRAVAUX CONTRACTUELS D'IMPRIMERIE

255. Pour 1951, les prévisions de dépenses relatives aux travaux contractuels d'imprimerie à l'exception de celles qui ont trait à la Cour internationale de Justice, ont été groupées sous le titre VIII du budget et présentées sous deux chapitres: le chapitre 25 (documents officiels) et le chapitre 26 (publications).

256. Les crédits demandés pour 1951 au titre des travaux contractuels d'imprimerie s'élèvent au total à 2 015 900 dollars alors que les prévisions approuvées en 1950 atteignent 1 841 700 dollars et les dépenses effectives de 1949 1 747 227 dollars. Un crédit supplémentaire de 16 000 dollars est demandé au chapitre 32 pour couvrir les frais d'imprimerie de la Cour internationale de Justice.

257. Comme on peut le lire dans l'introduction du titre VIII du projet de budget "On a fait en 1950 tous les efforts pour passer les contrats avec les imprimeries d'autres pays que les Etats-Unis. Les premiers résultats sont encourageants et, en 1951, le programme sera en plein essor." Les prévisions de dépenses sont fondées sur l'hypothèse que les tarifs appliqués dans les pays à monnaie faible seront en moyenne de 15 à 30 pour 100 inférieurs à ceux qui sont pratiqués dans la région du siège, lesquels seront eux-mêmes en moyenne de 8 pour 100 inférieurs à ce qu'ils étaient en 1949.

258. L'augmentation de 174 000 dollars par rapport à 1950 se répartit comme suit: 4 000 dollars pour les documents officiels et 170 000 dollars pour les publications. Etant donné que la réévaluation des monnaies de certains pays produira ses effets en 1951 et que les tarifs pratiqués par les imprimeurs de la région du siège ont diminué depuis 1949, le Comité estime que le montant du crédit demandé est exagéré.

Chapitre 25. — Documents officiels

	<i>Dollars</i>
Prévisions présentées par le Secrétaire général...	922 800
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	870 000
1949 (dépenses effectives)	869 932
1950 (prévisions approuvées)	918 800

259. Le tableau ci-après indique la répartition des documents officiels que l'on se propose de publier en 1951:

	<i>Anglais</i>	<i>Nombre moyen d'exemplaires</i>			<i>Russe</i>
		<i>Français</i>	<i>Espagnol</i>	<i>Chinois</i>	
Assemblée générale	3 300	1 500	800	500	550
Conseil de sécurité	2 800 ^a	2 800 ^a	600	300	400
Conseil économique et social	2 800	1 300	800	400	600
Conseil de tutelle	3 000	1 300	600	500	400
Commissions et Comités d'enquête et de recherche	3 000	1 300	850	500	550
Comité central permanent de l'opium	2 500	1 400	550	—	—
Conférence scientifique des Nations Unies sur la conservation et l'utilisation des ressources naturelles.....	—	2 500	—	—	—

^a Editions bilingues.

260. Depuis janvier 1950, le Secrétaire général a mis en application une série de dispositions nouvelles en matière de présentation et de distribution des documents officiels.

261. En ce qui concerne la présentation des documents officiels, ces mesures, qui ont permis de réaliser des économies appréciables, comprennent l'utilisation d'un nouveau format et de caractères typographiques plus petits, le recours plus fréquent à l'édition en une seule langue et la suppression des couvertures coûteuses pour certaines publications officielles.

262. L'application d'un nouveau système de distribution a déjà permis de réaliser des économies qui deviendront probablement plus importantes en 1951. Ce système comprend les dispositions suivantes :

i) *Revision de la classification des documents.* — La nouvelle méthode, qui a été inaugurée pendant la quatrième session de l'Assemblée générale, et dont l'application a été étendue depuis à la documentation de tous les autres organes des Nations Unies, a permis pour bon nombre des catégories de documents de réduire sensiblement le tirage destiné à la distribution ;

ii) *Impression sous forme de fascicules.* — Dès la fin de l'année 1950, c'est cette méthode que l'on appliquera pour les documents officiels de l'Assemblée générale ainsi que pour ceux du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle ;

iii) *Distribution intérieure.* — Des postes de distribution des documents desservent maintenant six des huit départements du Secrétariat ainsi que le Cabinet du Secrétaire général. Le Comité a été informé que c'est en grande partie grâce à cette disposition que l'on a pu réduire de 36 pour 100 le nombre d'exemplaires distribués à l'intérieur du Secrétariat pendant la quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale ;

iv) *Distribution aux délégations permanentes.* — A la suite de consultations avec les représentants de tous les Etats Membres qui ont des missions permanentes dans la région de New-York, on compte réaliser des économies notamment en supprimant tous les envois multiples au même destinataire ;

v) *Revision des listes de distribution.* — Le nombre des documents distribués aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif a été réduit de 33 pour 100 et l'on envisage des réductions analogues en ce qui concerne d'autres organisations non gouvernementales.

263. Le Comité a également examiné la question de la liste des bénéficiaires du service gratuit, qui a des rapports directs avec la question des frais d'imprimerie figurant tant à ce chapitre qu'au chapitre 26 (publications) ainsi qu'avec la question des frais de services postaux prévus au chapitre 18. Il appartient évidemment aux gouvernements intéressés et au Secrétariat d'entrer en consultation pour déterminer le nombre d'exemplaires qui sera mis à la disposition des Gouvernements des Etats Membres ou de leurs délégations permanentes. Indépendamment de ces besoins, les éléments d'appréciation que le Comité a pu réunir indiquent qu'il est nécessaire de procéder à un examen attentif

de la liste des bénéficiaires du service gratuit de documents ainsi que des dispositions qui régissent actuellement la distribution des documents à l'intérieur du Secrétariat.

264. En 1949, des travaux d'imprimerie d'un montant de 300 000 dollars sur un total de 1 750 000 dollars environ ont été confiés à des imprimeurs de pays autres que les Etats-Unis d'Amérique. Il va de soi qu'il est possible d'augmenter sensiblement le pourcentage des commandes passées en dehors des Etats-Unis et le Comité est heureux de constater que l'on n'épargne aucun effort dans ce sens.

265. Compte tenu de tous les facteurs, le Comité est arrivé à la conclusion que l'on peut réduire le crédit demandé au niveau de 1949 sans risquer de compromettre l'exécution du programme envisagé au chapitre 25. C'est pourquoi le Comité recommande d'approuver une ouverture de crédits de 870 000 dollars, soit une réduction de 52 800 dollars sur les prévisions présentées par le Secrétaire général.

Chapitre 26. — Publications

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général..	1 093 100
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	900 000
1949 (dépenses effectives)	877 295
1950 (prévisions approuvées)	922 900

266. Certaines des considérations relatives aux frais d'impression des documents officiels s'appliquent également au programme de publication, mais divers problèmes qui se rapportent à ce programme sont essentiellement d'un caractère différent.

267. On trouve, sous les diverses rubriques du chapitre 26, une liste des ouvrages que l'on se propose de faire paraître. L'Organisation n'est pas formellement tenue de publier bon nombre d'entre eux. Pour d'autres, on a indiqué des titres de caractère général ou provisoire car les départements intéressés ne sont pas en mesure de savoir avec certitude quelles sont celles des études entreprises dans un domaine donné qui seront finalement jugées dignes d'être publiées. De plus, le Comité des publications, en dressant la liste, s'est rendu parfaitement compte du fait que l'on ne dispose pas de fonds suffisants pour tous les ouvrages cités et qu'il y a lieu par conséquent d'établir un ordre de priorité.

268. En ce qui concerne les recettes provenant des ventes, le Comité comprend bien que les recettes escomptées ne sauraient être le seul facteur ou l'élément déterminant dans le choix des études à publier ; il suggère néanmoins que le Comité des publications, le cas échéant, envisage sérieusement l'opportunité de faire imprimer des publications capables de produire des recettes couvrant les frais ou de faire réimprimer celles qui font l'objet d'une demande importante.

269. Le tableau ci-après permet de comparer, pour l'exercice 1951, le montant des prévisions de recettes venant en déduction des dépenses :

	Dépenses Dollars	Recettes Dollars
Cabinet du Secrétaire général	1 000	-
Département des affaires du Conseil de sécurité	6 600	5 000
Département des questions économiques	222 590	80 000
Département des questions sociales ...	180 000	20 000
Département de la tutelle et des ren- seignements provenant des territoires non autonomes	43 480	2 000
Département de l'information	327 500	45 000
Département juridique	116 770	9 500
Département des conférences et des services généraux	12 000	-
Département des services administratifs et financiers	1 500	-
Bibliothèque	15 000	1 500
Bureau des Nations Unies à Genève ..	71 000	11 000
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	18 430	4 000
Commission économique pour l'Amé- rique latine	21 460	4 000
Publications relatives aux programmes techniques	29 020	1 500
	1 066 350	
Publicité	26 750	
TOTAUX	1 093 100	183 500

Le Comité estime que, compte tenu de tous les facteurs, le rapport entre les recettes et les dépenses est trop défavorable. Le Comité présente ci-après certaines propositions dont l'adoption, à son avis, permettrait de réaliser une économie importante sans compromettre l'exécution du programme d'ensemble.

270. Dans bon nombre de cas, les prévisions présentées au chapitre 26 sont hypothétiques tant en ce qui concerne le nombre de pages de texte que le montant des dépenses. Ainsi, dans le cas du *Recueil des traités*, des offres plus intéressantes ont été reçues depuis la préparation du budget et il est probable que l'on pourra réaliser des économies supérieures à celles que comporte l'impression des volumes en Europe. Dans bien des cas, un travail de préparation attentif permettrait d'alléger le texte ou de supprimer des répétitions et il serait possible de réaliser des économies supplémentaires en utilisant du papier de moins bonne qualité et des caractères plus petits. La réduction de la liste des bénéficiaires du service gratuit, qui s'accompagnerait d'une diminution du tirage, fait l'objet d'une recommandation présentée plus haut au paragraphe 263.

271. Dans ses observations sur les prévisions de dépenses relatives au Département juridique, le Comité a recommandé de différer l'impression de l'Annuaire juridique (nouveau projet). De même, certaines publications d'autres départements, par exemple la monographie sur le régime de tutelle (rubrique (v) 05) et certaines études que le Département des questions économiques et le Département des questions sociales proposent de faire imprimer, pourraient être publiées sous la forme de documents miméographiés au lieu d'être imprimées. En ce qui concerne les études que l'on décidera de publier, il serait possible de réaliser des économies importantes en abrégant le texte, non sans avantage pour le lecteur.

272. Le Comité constate en outre que les prévisions de dépenses relatives au Département de la tutelle com-

prennent une somme de 13 700 dollars pour la publication dans une langue qui n'est pas une des langues de travail, d'analyses et de résumés statistiques des renseignements transmis (rubrique (v) 04). Cette proposition constitue une dérogation à la pratique établie et crée un précédent qui risque d'entraîner de graves conséquences budgétaires.

273. Dans l'avant-propos des prévisions budgétaires, le Secrétaire général a formulé les observations suivantes: "Comme le Secrétariat cherche de plus en plus à placer ces travaux dans les régions où les prix sont avantageux, l'accroissement de volume envisagé est en réalité plus considérable que ne semble l'indiquer la majoration des prévisions de dépenses; . . . celles-ci, cependant, semblent devoir être augmentées si l'on veut liquider l'arriéré et faire paraître une gamme de publications suffisamment étendue pour répondre aux besoins du grand public et des spécialistes."

274. Néanmoins, le Comité croit fermement que l'on peut réaliser ces desseins de façon satisfaisante au moyen des crédits dont il recommande l'approbation pour l'ensemble du programme de travaux contractuels d'imprimerie. Une documentation pléthorique risque de provoquer la confusion dans les administrations nationales. C'est sur la qualité qu'il faut insister et non sur la quantité. En procédant à un choix plus rigoureux et en présentant la documentation de façon plus concise, on pourrait assurer une réduction des dépenses.

275. En conséquence, le Comité recommande de réduire de 193 100 dollars, pour le ramener à 900 000 dollars, le montant des crédits demandés au chapitre 26; avec le crédit recommandé pour le chapitre 25 (870 000 dollars) le total des prévisions recommandées pour le programme de travaux contractuels d'imprimerie au titre VIII du budget s'établit donc à 1 770 000 dollars.

TITRE IX. — PROGRAMMES TECHNIQUES

276. Dans l'avant-propos des prévisions budgétaires, le Secrétaire général exprime l'espoir que l'Assemblée générale ouvrira encore des crédits pour les trois types d'assistance technique directe auxquels se rapporte le titre IX du budget "marquant par là que l'Organisation des Nations Unies accepte l'obligation de financer régulièrement sur son budget ce mode d'application si important du Chapitre IX de la Charte". Pour ce motif, et considérant en outre que le programme élargi d'assistance technique est destiné à compléter plutôt qu'à remplacer les services existants, le Comité a conclu que les trois programmes prévus au titre IX pourraient encore, à juste titre, faire l'objet en 1951 de chapitres distincts des prévisions budgétaires.

Chapitre 27. — Fonctions consultatives en matière de service social

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général...	610 500
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	610 500
1949 (dépenses effectives)	536 014
1950 (crédits approuvés)	610 500

277. Par sa résolution 316 (IV) du 17 novembre 1949, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général "à donner une existence continue aux fonctions consultatives en matière de service social prévues par la résolution 58 (I) adoptée par l'Assemblée générale le 14 décembre 1946, au lieu de les assurer d'année en année comme on le fait actuellement".

278. Le Secrétaire général a, en conséquence, proposé d'ouvrir pour ces services un crédit de 610 500 dollars, c'est-à-dire la même somme qu'en 1950. Néanmoins, ces crédits permettront de rendre un plus grand nombre de services, étant donné que les gouvernements bénéficiaires participent de plus en plus largement aux frais des services fournis.

279. A sa onzième session, le Conseil économique et social a recommandé de modifier le texte de la résolution 58 (I) de l'Assemblée générale, et, si le nouveau texte était adopté, il élargirait la portée des services. S'il se révèle nécessaire de présenter des prévisions supplémentaires, le Comité les examinera au cours de sa session d'automne. Il espère néanmoins que tout programme ainsi élargi sera exécuté sans qu'il faille dépasser les crédits existants.

280. Les frais généraux relatifs à ces services sont indiqués aux chapitres 9, 20 et 22 du projet de budget.

281. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture de crédits demandée, soit 610 500 dollars.

Chapitre 28. — Assistance technique en vue du développement économique

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général...	479 400
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	479 400
1949 (dépenses effectives)	184 010
1950 (crédits approuvés)	476 990

282. Par sa résolution 305 (IV) du 16 novembre 1949, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à continuer d'inscrire au budget ordinaire de l'Organisation des crédits pour le programme d'assistance technique en vue du développement économique prévu par la résolution 200 (III) de l'Assemblée générale.

283. En conséquence, le Secrétaire général propose d'ouvrir pour 1951, au titre de ce programme (élargi conformément à la résolution 305 (IV) de l'Assemblée générale) des crédits du même ordre que pour 1950. Le tableau ci-après permet de comparer les chiffres pour les deux exercices :

	1950 Dollars	1951 Dollars
Chapitre 28	476 990	479 400
Travaux d'imprimerie (chapitre 26) ..	31 430	29 020
TOTALS	508 420	508 420

284. Les frais généraux relatifs à ce programme figurent au chapitre 9 du projet de budget et, en outre, une ouverture de crédits pour les travaux contractuels d'imprimerie est demandée au chapitre 26.

285. Le Comité recommande d'approuver l'ouverture de crédits demandée, soit 479 400 dollars.

Chapitre 29. — Centre international de formation professionnelle en matière d'administration publique

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général...	145 000
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	145 000
1950 (crédits approuvés)	145 000

286. Le Comité est déçu de constater les faibles résultats obtenus jusqu'à présent dans l'application du programme de formation professionnelle en matière d'administration publique. Il compte que les intéressés feront tous les efforts possibles afin de mener à bien l'œuvre envisagée dans la résolution de l'Assemblée générale qui a trait à cette question (résolution 246 (III) du 4 décembre 1948).

287. Le Secrétaire général a proposé que les crédits demandés au chapitre 29 pour 1951 soient du même ordre que ceux de l'année précédente. Comme il l'expose dans le projet de budget, les prévisions sont considérées comme "le minimum nécessaire pour assurer le fonctionnement du Centre international de formation professionnelle en matière d'administration publique".

288. Le Comité note à cet égard que le Conseil économique et social a adopté, à sa onzième session, une résolution (E/1747) recommandant que "les activités nouvelles entreprises dans le domaine de la formation professionnelle en matière d'administration publique à la demande des Gouvernements des Etats Membres soient examinées dans le cadre du programme élargi d'assistance technique".

289. Le Comité note également que l'ajustement de l'estimation du coût des bourses d'études et de perfectionnement amènera, par rapport à 1950, une diminution du nombre des bourses à accorder à l'aide de ces crédits. Cet ajustement a été entrepris en application des résolutions 253 (IX) et 269 (X) du Conseil économique et social.

290. Les frais généraux relatifs à ce service figurent au chapitre 9 du projet de budget.

291. Sous réserve des observations qui précèdent, le Comité recommande d'approuver une ouverture de crédits de 145 000 dollars.

TITRE X. — DÉPENSES SPÉCIALES

Chapitre 30. — Transfert à l'Organisation des Nations Unies des avoirs de la Société des Nations

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général...	649 500
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	649 500
1948 (dépenses effectives)	533 767 21 ²³
1949 (dépenses effectives)	—
1950 (crédits approuvés)	533 768 23

292. Le paragraphe 1 a de la résolution 250 (III) de l'Assemblée générale, qui a trait au transfert des avoirs de la Société des Nations, stipule que la somme

²³ Ces dépenses ont trait aux avoirs autres que les avoirs en capital permanent qui sont visés au paragraphe 1 b de la résolution 250 (III).

de 9 741 994 dollars qui revient à certains Etats Membres en tant qu'avoires en capital permanent transférés à l'Organisation des Nations Unies sera liquidé en quinze annuités égales. Il sera nécessaire d'effectuer lors du paiement de la dernière annuité un léger ajustement.

293. Le Comité recommande d'approuver l'ouverture de crédits demandée, soit 649 500 dollars, qui représente le montant de la première annuité payable en vertu de ce paragraphe de la résolution susmentionnée.

Chapitre 31. — Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du siège de l'Organisation des Nations Unies

	<i>Dollars</i>
Prévisions présentées par le Secrétaire général...	1 000 000
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	1 000 000

294. L'accord relatif au prêt, qui a été conclu en 1948 avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, stipule que le remboursement de l'emprunt de 65 000 000 de dollars contracté pour la construction du siège permanent s'étendra sur une période de trente et un ans et sera effectué par versements annuels dont le montant s'échelonnnera entre 1 000 000 et 2 500 000 dollars.

295. Le Comité recommande d'approuver l'ouverture de crédits demandée, soit 1 000 000 de dollars, qui représente le premier versement venant à échéance le 1er juillet 1951 aux termes de l'accord relatif au prêt.

TITRE XI

Chapitre 32. — Cour internationale de Justice

	<i>Dollars</i>
Prévisions présentées par le Secrétaire général...	624 800
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	595 800

296. Le tableau ci-après indique les dispositions relatives aux postes permanents du Greffe de la Cour internationale de Justice figurant dans les budgets de 1949, 1950 et 1951 :

		<i>Crédits budgétaires (Total pour le chapitre) (Dollars)</i>
1949: postes approuvés	29	588 512 (dépenses effectives)
1950: postes approuvés	29	592 115
1951: postes demandés	29	624 800
1951: postes recommandés par le Conseil consultatif	29	595 800

297. Les prévisions relatives à ce chapitre pour 1951 dépassent d'environ 33 000 dollars le montant des crédits ouverts pour 1950. Dans cette augmentation rentrent 5 000 dollars pour la rubrique "Voyages annuels et voyages de congés" des membres de la Cour (article I, v); 25 700 dollars environ pour la rubrique "Traitements, salaires et dépenses du personnel du Greffe" (article II) et à peu près 2 200 dollars pour les charges communes (article III).

298. Toutefois, le Comité note qu'en ce qui concerne les traitements du personnel permanent du Greffe (article II, ii), les prévisions pour 1951 (144 810 dollars) ne tiennent pas compte de l'application d'un taux différentiel. Pour 1950 par contre, les crédits correspondants (121 330 dollars) comportaient l'application d'un taux différentiel de 15 pour 100, qui est entré en vigueur à titre provisoire le 1er janvier 1950. En attendant que soit achevée l'étude du coût de la vie à La Haye, l'application éventuelle d'un taux différentiel figure pour mémoire au tableau 32-1, mais le Comité n'en a pas moins réduit le montant des prévisions pour 1951 figurant dans le projet de budget d'un différentiel calculé au même taux qu'en 1950 (21 700 dollars).

299. Les crédits prévus pour les traitements des membres de la Cour (article I (i)) demeurent virtuellement sans changement par rapport aux années précédentes et s'élèvent à 311 330 dollars. Toutefois, le Comité relève que le montant de ces crédits, qui ne représente rien de plus qu'une indication comptable, pourra être éventuellement modifié suivant la décision que prendra l'Assemblée générale à sa cinquième session ordinaire au sujet des émoluments des membres de la Cour²⁴.

300. Le Comité a étudié un rapport relatif aux émoluments des juges de la Cour que le Secrétaire général a établi en s'appuyant sur ses consultations avec les membres de la Cour, et a examiné des propositions à ce sujet que le Secrétaire général soumettra à l'Assemblée générale.

301. Le Comité a communiqué au Secrétaire général les observations ci-après sur cette question :

i) En ce qui concerne la monnaie dans laquelle doivent être fixés les émoluments des membres de la Cour, le Secrétaire général propose que ces émoluments soient exprimés en dollars des Etats-Unis, conformément à la politique d'ensemble des Nations Unies;

ii) Par sa résolution 19 (I) du 6 février 1946, l'Assemblée générale a fixé les émoluments en florins des Pays-Bas. Cette décision a été confirmée par une autre résolution adoptée le 11 décembre 1946 (85 (I)) et le Comité consultatif ne voit aucune raison valable pour s'écarter d'une règle approuvée par l'Assemblée générale et sanctionnée par une longue tradition de la Cour permanente de Justice internationale. Il estime par conséquent que s'il y a lieu d'apporter une modification, c'est à l'Assemblée générale qu'il appartient de prendre l'initiative;

iii) En étudiant le taux de rémunération proposé par le Secrétaire général, le Comité s'est inspiré des considérations ci-après :

a) L'Assemblée générale, en fixant à 54 000 florins le traitement des membres de la Cour internationale, a tenu compte d'une diminution de 20 pour 100 environ du pouvoir d'achat du florin des Pays-Bas par rapport

²⁴ Voir *Comptes rendus officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Annexes aux séances plénières, A/1232, paragraphes 31 à 37.*

à l'année 1939, époque où les traitements des membres de la Cour permanente s'établissaient à 45 000 florins.

b) D'après les chiffres présentés par le Secrétaire général, l'indice du coût de la vie aux Pays Bas a augmenté de 23 pour 100 depuis 1946,

c) Les membres de la Cour ont le droit, sous réserve des limitations imposées par l'Article 23, paragraphe 2, du Statut de la Cour, de résider dans des pays autres que les Pays-Bas, où les niveaux des prix et le taux de change peuvent être plus ou moins favorables;

iv) S'appuyant sur tous les éléments à sa disposition, le Comité croit qu'il semble établi de prime abord qu'on peut augmenter le traitement actuel de 54 000 florins pour le porter à 65 000 florins au maximum;

v) D'autre part, le Comité n'a pu conclure, au sujet de l'allocation spéciale du Président de la Cour, qu'il faille augmenter de manière correspondante l'allocation actuelle de 15 000 florins. Le Comité note, à cet égard, que l'Assemblée générale, au cours de sa première session (résolution 19 (I)), a décidé que cette indemnité devait demeurer égale au montant versé au Président de la Cour permanente de 1936 à 1939;

vi) Quant au traitement du Greffier, le Comité a pris en considération le fait que, conformément à la résolution 85 (I) de l'Assemblée générale, ce traitement est assimilé à celui d'un directeur hors classe. Par conséquent, le Comité admet que ce traitement soit fixé en dollars des Etats-Unis sous réserve qu'il soit soumis au taux différentiel applicable au personnel de greffe à La Haye.

302. Pour l'article II du chapitre 32, la demande de crédits concernant les traitements du personnel permanent (144 810 dollars) est fondée sur le barème actuel des traitements. Par conséquent, le Comité étudiera les prévisions lorsqu'on aura achevé le reclassement du personnel d'après le nouveau régime.

303. Le Comité a été informé qu'une seule des affaires dont est maintenant saisie la Cour sera vraisemblablement reportée sur l'année 1951. C'est pourquoi il trouve excessives les demandes de crédits pour le personnel temporaire (36 400 dollars) qui figurent à l'article II, ainsi que les demandes de crédits pour les postes, télégraphe et téléphone (article III), et il recommande de réduire respectivement ces crédits de 6 000 dollars et de 1 300 dollars.

304. En conséquence, le Comité recommande d'ouvrir à titre provisoire un crédit de 595 800 dollars pour le chapitre 32, soit 29 000 dollars de moins que les prévisions présentées.

PRÉVISIONS DE RECETTES ACCESSOIRES

Estimations présentées par le Secrétaire général	6 007 500
Estimations recommandées par le Comité consultatif	5 969 000
1949 (recettes effectives)	4 845 942
1950 (estimations approuvées)	5 120 290

305. Les prévisions de recettes accessoires sont réparties, entre autres, sous les rubriques suivantes:

Contributions prélevées sur les traitements et indemnités du personnel

Vente de publications

Remboursements au titre du personnel et des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes

Intérêts des placements de fonds

Recettes provenant de la distribution de films

Vente de matériel de bureau et de matériel de transport usagés, etc.

306. En ce qui concerne la vente de publications, le montant global des prévisions de recettes au siège et à Genève accuse par rapport à 1950 une augmentation de 30 000 dollars. Cependant, le Comité persiste à croire que le rapport entre les recettes et les dépenses est encore trop défavorable. Il a donné à ce sujet des indications plus détaillées dans ses observations relatives aux travaux contractuels d'imprimerie (paragraphes 263 et 269 à 271).

307. Sous la rubrique "remboursements au titre du personnel et des services fournis aux institutions spécialisées à Genève" (dont il a déjà été question plus haut au paragraphe 208), on constate, par comparaison à 1950, une réduction de près de 30 000 dollars qui est due principalement au fait que l'on prévoit une diminution du volume de travail à entreprendre en 1951 pour le compte des institutions spécialisées.

En fixant le montant des recettes accessoires qu'il propose, le Comité a dûment tenu compte de la réduction des sommes à inscrire au titre des contributions prélevées sur les traitements et indemnités du personnel (rubrique i) qui résulte des recommandations du Comité concernant la diminution du nombre des postes permanents demandés par le Secrétaire général.

DEUXIÈME PARTIE

Autres questions d'ordre budgétaire et financier

AUTRES QUESTIONS D'ORDRE BUDGETAIRE ET FINANCIER

INTRODUCTION

308. Le Comité n'a pas seulement examiné les prévisions budgétaires pour l'exercice 1951; il a en outre étudié attentivement des questions dont l'examen lui incombe en vertu de résolutions de l'Assemblée générale. Ces questions sont les suivantes:

- i) Composition du Comité des placements;
- ii) Examen du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 1949.

A. — COMPOSITION DU COMITÉ DES PLACEMENTS

309. La résolution 155 (II) de l'Assemblée générale, en date du 15 novembre 1947 et relative à la composition du Comité des placements prévoit que "chaque année, lors de la session ordinaire de l'Assemblée générale, le Secrétaire général soumettra à l'approbation de l'Assemblée les nominations (au Comité des placements) auxquelles il aura procédé après consultation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires".

310. Comme le Secrétaire général n'a pas encore procédé à des nominations au Comité des placements pour la période allant du 1er janvier 1951 au 31 décembre 1953, il se propose d'avoir avec le Comité consultatif de nouvelles consultations à ce sujet pendant la session d'automne du Comité.

B. — EXAMEN DU RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1949

311. Conformément aux dispositions de son mandat, le Comité a examiné le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1949 (A/1256).

312. *Etendue des vérifications à faire.* — Le Comité des commissaires aux comptes a consulté le Comité consultatif pendant sa session d'été de 1949 au sujet de l'étendue des vérifications à faire. Le Comité a suggéré d'examiner plus particulièrement certains postes de la comptabilité.

313. *Conclusions des commissaires aux comptes.* — Dans un memorandum qu'ils ont présenté séparément au Comité consultatif, les commissaires aux comptes ont noté avec satisfaction de nouvelles améliorations apportées aux méthodes comptables, non seulement au siège, mais aussi au Bureau européen et à La Haye.

314. *Rétribution des heures supplémentaires effectuées par les membres du personnel.* — Au paragraphe 7 de leur rapport, les commissaires aux comptes ont signalé les sommes importantes qui ont été versées en règlement d'heures supplémentaires pendant l'exercice 1949.

Le règlement administratif qui a trait aux heures supplémentaires a la teneur suivante:

"Le congé compensatoire aura une durée égale au nombre des heures supplémentaires effectuées et il sera pris pendant la période de paie en cours ou pendant la période suivante.

"S'il n'est pas possible d'accorder le congé dans ces limites de temps, les heures supplémentaires accomplies par le membre du personnel lui seront payées au taux du traitement de base majoré de 50 pour 100, plus l'ajustement pour cherté de vie correspondant au nombre d'heures supplémentaires accomplies."

Le Comité recommande que l'on n'épargne aucun effort pour faire en sorte qu'une proportion beaucoup plus importante des heures supplémentaires effectuées soit compensée par des heures de congé. A cette fin, il y aurait lieu d'envisager une extension de la période pendant laquelle le congé compensatoire peut être accordé, par exemple en modifiant le règlement cité plus haut de la façon suivante: "le congé sera pris pendant la période de paie en cours ou pendant les deux périodes suivantes."

315. *Recettes accessoires.* — L'article pertinent du règlement financier établi par le Secrétaire général prévoit que les recettes accessoires seront portées au crédit des comptes de l'exercice financier pendant lequel les sommes sont encaissées. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé de reviser cet article de manière que ces recettes soient comptabilisées comme un crédit dont le montant viendrait s'ajouter à celui des ouvertures de crédits de l'exercice pendant lequel les recettes accessoires ont été assurées. Le Comité consultatif souscrit à cette recommandation qui aurait pour effet d'uniformiser les méthodes comptables de l'Organisation.

316. *Services communs de Genève.* — Le Comité des commissaires aux comptes a signalé au paragraphe 26 de son rapport l'existence d'une tendance aux doubles emplois. Voici un exposé sommaire de la situation actuelle:

Reproduction et distribution des documents: L'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation internationale pour les réfugiés, la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce, les Parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et de commerce et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture utilisent les facilités offertes par l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation internationale du Travail et l'Union internationale des télécommunications possèdent des services séparés.

Imprimerie: L'Organisation internationale du Travail et l'Union internationale des télécommunications font exécuter leurs travaux d'imprimerie indépendamment; les autres institutions passent leurs commandes

de travaux d'imprimerie, en totalité ou en partie, par l'intermédiaire du service de l'Organisation des Nations Unies.

Voyages: Toutes les institutions possèdent leur propre personnel d'organisation des voyages.

Magasinage: Chaque institution possède ses propres magasins de fournitures et ses propres services de comptabilité-magasin. En 1951, les travaux de magasinage de l'Organisation mondiale de la santé seront effectués par le Bureau de Genève.

Décaissements: Chaque institution possède sa propre trésorerie et ses propres services de caisse.

Traduction: Chaque institution, à l'exception de l'Organisation internationale pour les réfugiés, possède son propre personnel de traduction. L'Organisation mondiale de la santé a recours, dans une certaine mesure, aux services de l'Organisation des Nations Unies.

Interprétation: L'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation internationale pour les réfugiés utilisent les facilités offertes par l'Organisation des Nations Unies. Les autres institutions possèdent leur propre personnel d'interprétation ou engagent elles-mêmes du personnel temporaire.

Etant donné la gravité des conséquences budgétaires de cet état de choses, le Comité recommande que le Comité administratif de coordination procède à une étude particulière de la situation.

317. *Dépenses de représentation*. — Les commissaires aux comptes ont attiré l'attention du Comité sur la nécessité de définir expressément les dépenses de représentation collectives qui constituent l'une des catégories de dépenses de représentation qui peuvent être imputées sur les ouvertures de crédits. En conséquence, le Comité a prié le Secrétaire général de lui présenter sur la question un rapport complet renfermant notamment des propositions relatives aux dépenses qu'il y aurait lieu d'imputer sur le compte spécial des dépenses de représentation.

318. *Siège permanent*. — Le Comité consultatif appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les observations que le Comité des commissaires aux comptes a présentées au paragraphe 43 de son rapport au sujet des modifications qui ont été apportées aux plans de construction du siège en plus de celles que le Comité consultatif du siège avait déjà approuvées.

319. Le Comité tient à rendre hommage au précieux concours que le Comité des commissaires aux comptes apporte à l'Organisation des Nations Unies.

TROISIÈME PARTIE

Questions administratives de caractère général

QUESTIONS ADMINISTRATIVES DE CARACTERE GENERAL

INTRODUCTION

320. Le Comité a également procédé à l'examen des questions suivantes :

i) Indemnités de subsistance accordées aux membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires de l'Assemblée générale, ou des autres organes des Nations Unies ;

(ii) Economies réalisables sur les frais d'enregistrement, de traduction et de publication des traités et accords internationaux ;

(iii) Indemnisation des membres des commissions, comités ou organes analogues en cas de blessures ou de décès.

321. Le premier et le deuxième point ci-dessus ont été renvoyés au Comité par l'Assemblée générale (A/1232, paragraphes 65 et 107 respectivement), tandis que le troisième a été soulevé par le Secrétaire général qui tenait à consulter le Comité avant d'appliquer éventuellement un régime approprié.

A. — INDEMNITÉS DE SUBSISTANCE ACCORDÉES AUX MEMBRES DES COMMISSIONS, COMITÉS ET AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, OU DES AUTRES ORGANES DES NATIONS UNIES

322. Lorsque la Cinquième Commission de l'Assemblée générale a étudié les prévisions budgétaires pour 1950, elle a demandé que le Secrétaire général, de concert avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, procède à une étude complète afin de déterminer si l'indemnité de subsistance versée aux membres des commissions, comités ou autres organes subsidiaires de l'Assemblée générale, ou des autres organes des Nations Unies étaient suffisantes (A/1232, paragraphe 65). Le Secrétaire général était prié de soumettre à la cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale son rapport, qui devait tenir compte de facteurs tels que la dévaluation des devises et les fluctuations du coût de la vie.

323. Le Comité consultatif a maintenant étudié les faits exposés par le Secrétaire général au sujet des taux actuels de l'indemnité de subsistance et du coût de la vie, tant dans la région de New-York que dans les régions éloignées du siège permanent où se tiennent des réunions de comités ou de commissions des Nations Unies. L'Assemblée générale a déterminé par sa résolution 231 (III) du 8 octobre 1948 quelles étaient ces catégories d'organes ou d'organes subsidiaires dont les membres devaient avoir droit à des indemnités de subsistance prélevées sur le budget de l'Organisation des Nations Unies, et le Comité a par conséquent conclu que l'Assemblée générale n'avait pas l'intention de remettre cette question à l'étude.

324. De même le Comité estime qu'il serait inopportun de rouvrir la question de l'objet de ces indemnités

et il se contente par conséquent de réaffirmer le principe qui est admis, à savoir que ces versements constituent une indemnité de subsistance et non une rémunération de services rendus.

325. En étudiant le taux de l'indemnité de subsistance versée en vertu des règles en vigueur aux membres des commissions et comités siégeant à New-York, le Comité a pris en considération le fait que les prix des hôtels et de l'alimentation avaient augmenté depuis le moment où a été fixé le taux de 20 dollars en 1946, et a tenu compte des tarifs actuellement appliqués par les hôtels, des prix de l'alimentation et des frais accessoires tels que le blanchissage, les transports et les pourboires à New-York et enfin du montant des indemnités payées par les Gouvernements à leurs représentants auprès des organes des Nations Unies. Les données ainsi obtenues, ainsi que les représentations faites dans le même sens par de nombreux membres de commissions et de comités, ont tendu à confirmer la recommandation du Secrétaire général selon laquelle, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, il y aurait lieu de porter de 20 à 25 dollars à compter du 1er janvier 1951 le montant de l'indemnité de subsistance versée aux membres des commissions et des comités siégeant à New-York. Le Comité a été informé qu'une décision dans ce sens aurait pour effet, au cas où les commissions ou comités tiendraient des sessions de durée égale à celles de 1949, d'augmenter le montant du budget d'environ 7.800 dollars.

326. Remettant à l'étude le taux de l'indemnité versée aux membres des commissions d'enquête et de conciliation telles que celles de Grèce, de Palestine, de Corée, de Libye, d'Indonésie, d'Inde, du Cachemire et du Pakistan, le Comité a noté que si les frais effectifs d'hôtel et d'alimentation ne sont pas aussi élevés dans ces régions qu'à New-York, il y existe en revanche d'autres éléments de dépenses, du fait que les membres de ces organismes sont absents de chez eux pendant un an et que les conditions climatiques des régions où ils travaillent exigent fréquemment un habillement spécial. Dans les régions où les monnaies ont été dévaluées l'année dernière, les frais effectifs d'alimentation et de logement pour les représentants des Nations Unies s'établissent aux environs de 15 dollars par jour et, en raison des facteurs additionnels précités, le Comité convient avec le Secrétaire général qu'il y aurait lieu de maintenir le taux de l'indemnité au niveau de l'équivalent de 20 dollars en monnaie locale. Cette solution ne tient pas compte des légères variations du coût de la vie d'une région à l'autre, mais, pour simplifier l'administration, le Comité recommande de fixer un tarif forfaitaire d'indemnité de 20 dollars pour les membres de toutes les commissions et de tous les comités qui se réunissent hors du siège.

327. Le Comité croit qu'il conviendrait d'appliquer le tarif de 20 dollars à Genève où les frais d'hôtels et

d'alimentation, si élevés soient-ils, sont notablement inférieurs à ceux de New-York.

328. Le Comité suggère en outre que si l'Assemblée générale approuve ces recommandations, elle examine aussi s'il ne conviendrait pas d'étendre le régime commun à d'autres organismes d'experts dont les membres ont à présent droit à des indemnités de montants différents.

B. — ÉCONOMIES RÉALISABLES SUR LES FRAIS D'ENREGISTREMENT, DE TRADUCTION ET DE PUBLICATION DES TRAITÉS ET ACCORDS INTERNATIONAUX

329. Dans son deuxième rapport de 1949 (A/934, paragraphe 116), le Comité consultatif, considérant la charge financière qu'entraînent l'enregistrement, la traduction et la publication du *Recueil des traités*, a émis l'avis que "l'on pourrait réaliser dans ce domaine des économies appréciables si l'Assemblée générale acceptait que l'on modifie les usages actuellement en vigueur afin de laisser au Secrétaire général toute latitude pour renoncer, de concert avec les parties contractantes, à publier avec les traités certaines annexes volumineuses traitant de questions commerciales ou techniques qui perdent rapidement leur intérêt".

330. A la quatrième session de l'Assemblée générale, la Cinquième Commission a demandé au Secrétaire général de présenter à la session suivante un rapport relatif au *Recueil des traités*, qui contiendrait des propositions tenant compte des recommandations du Comité consultatif²⁵.

331. Dans son rapport le Secrétaire général indique qu'il serait possible de réaliser les économies ci-après :

I. — Économies nécessitant un amendement au règlement²⁶

i) Publier le *Recueil des traités* en anglais et en français (économie nécessitant un amendement à l'article 12 du règlement) ;

ii) Ne délivrer de certificat d'enregistrement qu'à la partie ou à l'institution qui procède à l'enregistrement (économie nécessitant un amendement à l'article 7 du règlement) ;

iii) Tenir en anglais et en français le registre des traités et accords internationaux (économie nécessitant un amendement à l'article 8 du règlement).

II. — Économies ne nécessitant pas d'amendements au règlement

i) S'abstenir de publier certaines annexes aux traités et accords ;

ii) S'abstenir de publier plusieurs textes établis sur le même modèle ;

iii) Prendre des dispositions pour faire imprimer le *Recueil des traités* en Europe ;

²⁵ Voir Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Cinquième Commission, 202ème séance.

²⁶ Voir la résolution 97 (I) du 14 décembre 1946, où figure le texte du règlement adopté par l'Assemblée générale pour donner effet à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies.

iv) Exiger des parties procédant à l'enregistrement qu'elles présentent une traduction officielle dans les cas où le texte original d'un traité ou d'une convention n'est établi ni en anglais ni en français ;

v) Abréger la liste des bénéficiaires de la distribution gratuite ;

vi) Utiliser un papier de moins bonne qualité et des caractères plus petits pour l'impression du *Recueil des traités*.

332. Le Comité présente les observations ci-après :

1) *ad I i*) : L'Article 102 de la Charte est libellé comme suit :

"Tout traité ou accord international conclu par un Membre des Nations Unies après l'entrée en vigueur de la présente Charte sera, le plus tôt possible, enregistré au Secrétariat et publié par lui."

Cet Article a surtout pour objet de garantir la publication immédiate de la teneur de chaque instrument international auquel est partie un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Il suffirait à cette fin de publier les traités en anglais et en français étant donné notamment que ce sont là les langues de la Cour internationale de Justice, organe devant lequel sont le plus fréquemment invoqués les traités et accords enregistrés. La publication effectuée sur cette base permettrait de réaliser des économies notables sur le budget.

Cette question a déjà été étudiée par l'Assemblée générale qui était saisie d'une proposition (A/C.6/1) tendant à limiter le nombre des langues dans lesquelles devait se faire la publication du *Recueil des traités*. Néanmoins elle a décidé d'adopter l'article 12 du règlement sous la forme suivante :

"Le Secrétariat publiera . . . tout traité ou accord international qui aura été . . . enregistré . . . dans la langue ou les langues originales de l'instrument, suivie d'une traduction en anglais et en français . . ."

Aussi parfaite que soit une traduction, elle ne saurait constituer l'équivalent exact d'un texte original. Même si des parties contractantes la certifient, la traduction fait nécessairement moins autorité que l'original, ce que sous-entend implicitement la pratique qui consiste à vérifier toutes les traductions d'instruments, y compris les traductions officielles, qui ne sont pas établies par l'Organisation.

En ce qui concerne le point II, iv, ci-dessus, le Comité suggère d'inviter les Membres de l'Organisation à présenter toutes les fois que cela sera possible une traduction en anglais ou en français.

2) *ad I, ii*) : Le Comité conçoit que l'on pourrait réaliser des économies en modifiant l'article 7 du règlement de manière à stipuler que seule la partie ou l'institution procédant à l'enregistrement reçoivent un certificat. Etant donné les dispositions des articles 13 et 14, cet amendement n'aurait pas d'effet restrictif. Des renseignements complets sur l'enregistrement des traités et accords seraient quand même communiqués chaque mois à tous les Membres.

3) *ad I, iii*) : De même, le Comité a conclu que l'on réaliserait des économies en ne tenant le registre qu'en anglais et en français.

4) *ad II, i*) : Le Comité considère, au sujet de la publication des annexes aux traités, que le meilleur moyen de réaliser des économies sur les frais d'imprimerie consisterait à prévoir dans chaque cas des consultations entre les parties et le Secrétaire général; cette méthode a déjà donné des résultats satisfaisants. A cet égard, le Comité fait observer que, puisque l'enregistrement ne peut avoir lieu tant que le texte complet de l'instrument n'est pas soumis à l'Organisation, le fait de ne pas reproduire dans le *Recueil des traités* une partie ou la totalité d'une annexe à un traité ou à un accord ne pourrait être interprété comme affectant la validité de l'enregistrement.

5) *ad II, ii*) : Le Comité croit en outre que l'on pourrait réaliser des économies notables en s'abstenant de publier plusieurs textes établis sur le même modèle, notamment dans les cas où l'on est amené à reproduire des textes pratiquement identiques.

6) *ad II, iii*) : Au sujet de l'impression du *Recueil des traités* en Europe ou dans des régions situées hors des Etats-Unis et où les frais d'impression sont avantageux, le Comité juge que, dans les conditions actuelles, la possibilité de réaliser une économie supérieure à 30 pour 100 est une considération extrêmement importante.

7) *ad II, v, vi*) : Dans ses observations sur les prévisions relatives aux travaux contractuels d'imprimerie (chapitres 25 et 26) qui figurent aux paragraphes 263 et 270 du présent rapport, le Comité a signalé qu'il serait possible de réaliser des économies en restreignant le nombre des bénéficiaires de la distribution gratuite ainsi qu'en utilisant du papier de moins bonne qualité et des caractères plus petits. Le total des prévisions relatives aux travaux d'imprimerie pour le Département juridique se monte à 117 000 dollars environ (y compris 48 000 dollars pour le *Recueil des traités*), tandis que les recettes ne dépasseront pas, d'après les estimations, 9 500 dollars. Le Comité recommande que pour le *Recueil des traités* on s'efforce par tous les moyens de réduire la quantité de volumes remis gratuitement et distribués dans le Secrétariat, dont le nombre atteignait en 1949 respectivement 555 et 88 exemplaires. Le Comité a noté à un autre paragraphe du présent rapport qu'il importe de fixer au Secrétariat un critère applicable en la matière.

C. — INDEMNISATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS, COMITÉS OU ORGANES ANALOGUES, EN CAS DE BLESSURES OU DE DÉCÈS

333. Le Comité d'experts en matière de traitements et salaires, indemnités et congés a élaboré un plan prévoyant l'indemnisation des membres du Secrétariat et du personnel auxiliaire (observateurs militaires, opérateurs de radio, etc.) en cas de décès ou de blessures (document A/C.5/331, paragraphes 129-147). Le Secrétaire général, dans son rapport sur les propositions du Comité d'experts (A/C.5/331/Add.1, paragraphe 23), a déclaré qu'il s'inspirerait du plan proposé, pour l'attribution d'indemnités aux membres du Secrétariat et du personnel auxiliaire.

334. Pour ce qui est de l'éventuelle extension de ce plan aux membres des commissions, comités et organes

analogues, le Comité consultatif a examiné les propositions qui lui étaient soumises par le Secrétaire général; compte tenu de ces propositions, le Comité soumet à l'examen de l'Assemblée générale les recommandations qui figurent aux paragraphes 336 à 343 ci-après.

335. Les principes appliqués jusqu'à présent par l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine ont été arrêtés dans chaque cas d'espèce et il en est résulté un certain manque de cohésion. L'examen des divers organismes actuellement existants fait apparaître la situation suivante :

I. — Missions de caractère politique

a) *Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine*. — Chacun des trois membres de cette Commission bénéficie d'une assurance sur la vie, d'un montant de 50 000 dollars, qui couvre également les cas d'invalidité; cette assurance garantit les intéressés contre les accidents survenus ou non au service de l'Organisation.

b) *Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, Commission des Nations Unies pour la Corée, Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans*. — L'Organisation des Nations Unies n'a pas contracté d'assurance sur le marché commercial pour les membres des Commissions (sauf pour les voyages en avion), et n'a assumé jusqu'à présent aucune responsabilité formelle à l'égard des membres de ces commissions, pour les cas de décès ou de blessures.

c) *Conseil des Nations Unies en Libye et Commission des Nations Unies pour l'Erythrée*. — Les membres de ces organismes ont été informés que l'Organisation des Nations Unies serait responsable en cas de blessures, maladies ou décès survenus en service commandé, et qu'elle s'inspirerait, pour le règlement des indemnités, du plan élaboré par le Comité d'experts en matière de traitements et salaires, indemnités et congés. (La question n'a pas encore été soulevée pour le Conseil consultatif pour la Somalie italienne.)

II. — Le Conseil économique et social, ses commissions et comités

a) *Séances régulières*. — Il n'existe pas d'assurance "accidents" pour les représentants qui assistent aux réunions du Conseil économique et social. Toutefois, les membres des commissions, sous-commissions et comités sont assurés, pendant les voyages en avion, pour une somme de 15 000 dollars au maximum.

b) *Missions d'assistance technique, missions d'enquête*. — Les missions d'assistance technique sont, en principe, composés uniquement de membres du Secrétariat (experts et personnel régulier). Par contre, les missions d'enquête sont parfois composées de personnalités choisies par le Conseil et assimilées aux membres des commissions (c'est le cas notamment de la Commission d'étude sur la feuille de coca). Dans ce cas, l'Organisation des Nations Unies s'est engagée à verser aux membres des missions une indemnité pour les maladies ou les accidents survenus au cours de la mission, et dans l'exercice de leurs fonctions, bien que l'Organi-

sation n'ait pas contracté d'assurance pour couvrir ces risques.

III. — *Conseil de tutelle, missions de visite dans les Territoires sous tutelle*

a) *Séances régulières.* — Il n'existe pas, pour l'instants, d'assurance "accidents" pour les représentants qui participent aux réunions du Conseil de tutelle et de ses comités spéciaux.

b) *Missions de visite.* — Considérant que les membres des missions de visite exercent, en principe, leurs fonctions à titre individuel, l'Organisation des Nations Unies s'est engagée expressément à leur verser des indemnités en cas de maladies ou d'accidents survenus dans l'exercice de leurs fonctions.

IV. — *Commissions et comités de l'Assemblée générale*

a) *Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires; Comité des contributions; Commission du droit international.* — Il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'assurance "accidents" pour les personnes participant aux réunions de ces commissions et comités. Elles bénéficient toutefois d'une assurance de 15 000 dollars lorsqu'elles voyagent en avion, aux termes d'une police flottante de l'Organisation des Nations Unies pour les voyages par avion.

V. — *Commissions et comités administratifs*

a) *Comité des placements; Comité de la Caisse des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies et Comité consultatif de la fonction publique internationale.* — Les membres de ces organismes sont assurés, pendant les voyages en avion, pour la somme de 15 000 dollars.

336. Il apparaît donc qu'il n'existe pas de principes bien établis puisque, en fait, la question de la responsabilité de l'Organisation en cas de blessures ou de décès survenus en service commandé n'a été examinée que lorsqu'elle a été posée par des membres de commissions se rendant dans des régions considérées comme dangereuses. Cependant, étant donné le caractère particulier de l'Organisation des Nations Unies et les dangers auxquels certaines catégories de personnes au service de l'Organisation se trouvent exposées, le Comité d'experts propose d'étendre le bénéfice du plan d'indemnisation à tous ceux dont l'appartenance à l'Organisation se manifeste par le fait qu'ils en reçoivent une rémunération, sous la forme d'une indemnité de subsistance. Par contre, le seul paiement des frais de transport ne devrait pas suffire à donner droit au bénéfice du plan d'indemnisation.

337. Si cette proposition était acceptée, les dispositions relatives à l'indemnisation, prévues au paragraphe 342, seraient applicables aux catégories ci-après, conformément aux principes posés dans la résolution 231 (III) de l'Assemblée générale du 8 octobre 1948, relative au paiement des frais de voyage et d'une indemnité de subsistance :

a) Le rapporteur ou le Président d'un comité ou d'une sous-commission qui est appelé, en raison de ses fonctions, à présenter le rapport du comité ou de la sous-commission à l'organe dont il est issu ;

b) Un membre d'une commission qui représente cette commission auprès d'un autre comité ou commission de l'Organisation des Nations Unies ;

c) Un représentant de tout Etat Membre participant aux travaux d'une commission d'enquête ou de conciliation instituée par l'Assemblée générale ou par le Conseil de sécurité (sous réserve qu'une exception à cette règle pourra être admise sur décision de l'organe intéressé stipulant la nécessité d'un suppléant pour chaque Membre), notamment la Commission de conciliation pour la Palestine, la Commission spéciale pour les Balkans, la Commission pour l'Inde et le Pakistan, la Commission pour la Corée, la Commission pour l'Indonésie ;

d) Les missions de visite du Conseil de tutelle ;

e) D'autres personnes faisant partie, à titre personnel ou à titre d'expert, d'organismes compris dans les catégories suivantes définies au paragraphe 1 de l'annexe A de la résolution 231 (III) de l'Assemblée générale :

i) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, Comité des contributions, Comité des commissaires aux comptes ;

ii) Sous-commissions du Conseil économique et social dont les membres siègent à titre personnel ;

iii) Comités consultatifs de caractère technique, par exemple le Comité de la Caisse des pensions du personnel, le Comité consultatif de la fonction publique internationale, le Comité d'experts bibliothécaires, etc.

En plus des catégories visées par la résolution 231 (III) de l'Assemblée générale, les membres ou les représentants des organismes suivants auraient droit à l'indemnisation :

a) Les membres du Conseil des Nations Unies en Libye, un représentant pour chaque Gouvernement représenté au Conseil consultatif pour la Somalie italienne, un représentant et un suppléant pour chaque Gouvernement représenté à la Commission pour l'Erythrée (résolution 289 D (IV) de l'Assemblée générale) ;

b) Les membres de la Commission du droit international ;

c) Les membres du Tribunal administratif de l'Organisation des Nations Unies ;

d) Les membres du Comité des placements ;

e) Quiconque fait partie d'organismes, présents ou futurs, des Nations Unies, sans être membre du Secrétariat de l'Organisation ou du personnel auxiliaire, et reçoit une indemnité de subsistance en vertu d'une autorisation de l'Assemblée générale.

338. Le fait que les membres des commissions, comités et organes analogues doivent être protégés contre les blessures ou décès survenus dans l'exercice de leurs fonctions étant établi, il reste à déterminer le système d'indemnisation qui doit être appliqué.

339. Il est particulièrement difficile de faire rentrer les membres des commissions, comités et organes analogues dans le cadre d'un plan général d'indemnisation tel que celui qui doit être appliqué aux membres du

Secrétariat et aux observateurs militaires. La principale difficulté provient du fait que les plans d'indemnisation reposent normalement sur le montant du traitement de l'intéressé au moment de l'accident ou du décès, alors que les membres des commissions appartiennent à des groupes professionnels très divers et que nombre d'entre eux reçoivent un traitement qui n'est pas comparable à celui d'un fonctionnaire.

340. Compte tenu de ces considérations, deux solutions apparaissent possibles :

a) Adopter le plan d'indemnisation applicable aux membres du Secrétariat en fixant en même temps un plafond équivalent, par exemple, au traitement d'un secrétaire général adjoint ; ou

b) Admettre, en principe, que l'indemnité due aux membres des commissions ou à leurs ayants droit consistera en une somme forfaitaire payée par l'Organisation des Nations Unies, à titre de règlement final de la réclamation présentée pour l'invalidité ou le décès survenu à son service.

341. Le Comité consultatif considère que la seconde solution est plus facilement réalisable. La détermination des traitements effectivement perçus par des personnes qui ne travaillent pas pour l'Organisation risque d'être très délicate et les difficultés administratives risquent de compliquer l'ensemble des opérations de telle sorte que le paiement de l'indemnité se trouve indûment retardé. Le paiement d'une somme forfaitaire en cas de décès et de sommes proportionnellement moins élevées dans les cas d'invalidité présenterait l'avantage appréciable d'être d'une application facile.

342. Le Comité consultatif se rallie à la proposition du Secrétaire général tendant à adopter le plan suivant pour l'indemnisation des personnes figurant dans les catégories énumérées au paragraphe 337 ci-dessus, en cas de maladie, de blessures ou de décès survenus au service de l'Organisation des Nations Unies :

1) *Définition de l'expression "invalidité survenue au service de l'Organisation des Nations Unies"* — *Recevabilité des demandes*

i) Les indemnités prévues au présent chapitre seront versées pour tout membre d'une commission, en cas de décès, blessures ou autre invalidité survenus du fait de l'exercice de ses fonctions officielles au service des Nations Unies ou au cours de l'exercice de ces fonctions même si le décès, les blessures ou l'invalidité sont dus à une faute. Toutefois, aucune indemnité ne sera due si le décès, les blessures ou l'invalidité sont uniquement dus à un acte délibéré dudit membre d'une commission qui a voulu provoquer sa propre mort ou celle d'une autre personne ou causer à soi-même ou à toute autre personne des blessures ou une autre invalidité.

ii) Sans que soit restreinte la portée générale des dispositions de l'alinéa i, et en l'absence d'un acte délibéré, le décès, les blessures ou l'invalidité seront considérés comme survenus du fait de l'exercice de fonctions officielles au service des Nations Unies ou au cours de l'exercice de ces fonctions lorsque :

a) Le décès, les blessures ou l'invalidité ont été le résultat d'un fait normal survenu au cours de l'exercice

des fonctions officielles au service des Nations Unies ; ou

b) Le décès, les blessures ou l'invalidité sont survenus en dehors de l'exercice de fonctions officielles au service des Nations Unies, dans une région déclarée dangereuse par le Secrétaire général et sont la conséquence directe des risques particuliers existant dans ladite région dangereuse ; ou

c) Le décès, les blessures ou l'invalidité sont survenus en dehors de l'exercice de fonctions officielles au service des Nations Unies et sont la conséquence directe de déplacements effectués au moyen de transports fournis par l'Organisation des Nations Unies ou aux frais de celle-ci.

2) Indemnités journalières

En cas de blessures ou de maladie nécessitant son hospitalisation, le membre de la Commission touchera le tiers du montant de son indemnité journalière normale. S'il n'est pas hospitalisé, il touchera la totalité de son indemnité journalière normale.

3) Assistance médicale et hospitalisation

L'Organisation des Nations Unies prendra à sa charge tous les frais raisonnables (tels que les frais médicaux, les frais d'hospitalisation et les dépenses connexes) qui résulteraient d'une maladie contractée ou d'un accident survenu au service des Nations Unies depuis la date à laquelle l'accident ou la maladie sont survenus, jusqu'à la guérison ou la consolidation de la blessure.

4) Invalidité

i) *Détermination.* — Le degré et la durée de l'invalidité seront déterminés par un conseil médical dont les membres seront désignés par le Secrétaire général.

ii) *Indemnités.* — Lorsque le degré de l'invalidité aura été déterminé, il sera versé au membre de la Commission une somme forfaitaire, conformément à un barème que le Secrétaire général établira de concert avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

5) Décès

i) *Frais funéraires et dépenses connexes.* — Les Nations Unies prendront à leur charge tous les frais raisonnables d'embaumement, et, le cas échéant, les frais de transport jusqu'au lieu où le défunt avait ses foyers.

ii) *Prestations aux personnes à charge.* — Il sera versé aux personnes à charge une somme forfaitaire s'élevant à 25 000 dollars.

6) Paiement des indemnités

Le paiement des indemnités prévues par le présent plan sera effectué sans égard aux sommes dues au membre de la Commission en vertu de toutes polices d'assurances auxquelles les Nations Unies ne contribuent pas.

343. Le Comité consultatif recommande, en cas d'adoption par l'Assemblée générale du plan ci-dessus, que les dépenses afférentes aux divers cas soient imputées sur le budget annuel ordinaire des Nations Unies.

INDEX

INDEX

(Sauf indications contraires, les numéros renvoient aux paragraphes)

A			
Assistance technique en vue du développement économique:		Comité d'état-major:	
Chapitre 28	282-285	Secrétariat (chapitre 8)	90-91
Frais généraux	94-98	Emploi des traducteurs et interprètes	153
Assemblée générale, ses Commissions et Comités (chapitre 1) (L')	44-48	Comité des placements:	
B		Composition	309-310
Bibliothèque:		Commissions économique régionales:	
Chapitre 6a	78-84	Secrétariat	
Bureau de l'assistance technique	94-98	CEAEO	245-249
C		CEAL	245-249
Cabinet du Secrétaire général (chapitre 6)	71-77	CEE	223-228
Centres d'information (chapitre 21)	238-244	Sessions (chapitre 3b)	57-62
Centre international de formation professionnelle en matière d'administration publique:		Conseil économique et social:	
Chapitre 29	286-291	Sessions du Conseil, des Commissions et Comités	51-54
Frais généraux	94-98	Conseil de sécurité, Commissions et Comités (chapitre 2)	49-50
Charges communes (siège)	182-192	Conseil de tutelle, Commissions et Comités:	
Commission économique pour l'Amérique latine:		Sessions (chapitre 4)	63-66
Deuxième session en 1951	Annexe II	Mission de visite de 1951	65-66
Secrétariat (chapitre 23)	245-249	Cour internationale de Justice:	
Session (chapitre 3b)	57-62	Chapitre 32	296-304
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient:		Traitements des juges	299-301
Deuxième session en 1951	Annexe II	D	
Secrétariat (chapitre 22)	245-249	Département des affaires du Conseil de sécurité (chapitre 7)	85-89
Session (chapitre 3b)	57-62	Département des conférences et des services généraux (chapitre 15)	147-160
Commission économique pour l'Europe:		Département de l'information (chapitre 13)	130-138
Deuxième session en 1951	Annexe II	Département juridique (chapitre 14) ...	139-146
Secrétariat (chapitre 20)	223-238	Département des questions économiques (chapitre 10)	99-108
Session (chapitre 3b)	57-62	Département des questions sociales (chapitre 11)	109-119
Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants:		Département des services administratifs et financiers (chapitre 16)	161-168
Gestion des crédits ouverts aux chapitres 3a et 20, article III et au chapitre 25, article VI	Annexe I	Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes (chapitre 12)	120-129
Secrétariat commun (chapitre 20) ..	221-222	Dépenses communes afférentes au personnel du siège	169-181
Sessions (chapitre 3a)	55-56	Dépenses des départements, 1948-1951 ..	25
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires:			
Composition	Avant-propos		
Fonctions	Avant-propos		

Dépenses imprévues et extraordinaires: Projet de résolution présenté par le Comité consultatif	Annexe II
Dépenses de personnel: Récapitulation des dépenses	26
Dépenses de représentation (chapitre 24)	250-254
Documents: Méthodes de distribution	260, 262-263
Présentation	260-261
Documents officiels (chapitre 25)	259-265

E

Enquêtes et recherches: Chapitre 5	67-68
Chapitre 5a	69-70

F

Montant du Fonds	21
Projet de résolution	Annexe III
Fonctions consultatives en matière de ser- vice social: Chapitre 27	94, 98, 212
Frais généraux	277-281

G

Genève, Bureau des Nations Unies: Barème des traitements du personnel des services généraux	204-206
CEE (secrétariat)	223-228
Centre d'information	218-220
Chapitre 20	203-235
Taux différentiel	207
Utilisation des services communs de Genève	217-316
Haut Commissariat pour les réfugiés (chapitre 20a)	236-237

I

Institutions spécialisées: Montant des budgets, 1948-1951	2
Indemnités: Indemnité d'expatriation	171
Indemnité et subvention de logement	174-178
Indemnité de rapatriement	171

M

Matériel (siège) (chapitre 19)	196-202
Membres des Commissions et Comités: Indemnisation en cas de maladie, de blessure ou de décès, survenus au service de l'Organisation	333-343
Indemnité de subsistance	322-328

P

Postes permanents: Nombre et répartition du pourcen- tage par département	26
Prévisions budgétaires pour l'exercice 1951: Observations d'ensemble	1-12
Montant des contributions pour 1951	6
Forme du budget	18-20
Recommandations détaillées: Chapitres	
1	44-47
2	49-50
3	51-54
3a	55-56
3b	57-62
4	63-66
5	67-68
5a	69-70
6	71-77
6a	78-84
7	85-89
8	90-93
9	94-98
10	99-108
11	109-119
12	120-129
13	130-138
14	139-146
15	147-160
16	161-168
17	169-181
18	182-192
18a	193-195
19	196-202
20	203-235
20a	236-237
21	238-244
22, 23	245-249
24	250-254
25, 26	255-275
27, 28, 29	276-291
30	292-293
31	294-295
32	296-304
Réductions recommandées par le Comité consultatif	23
Prévisions de dépenses des départements: Affaires du Conseil de sécurité	85-89
Bibliothèque	78-84
Bureau de l'assistance technique ...	94-98
Bureau des Nations Unies à Genève	203-237
Cabinet du Secrétaire général	71-77
Centres d'information	238-244
Conférences et services généraux ..	147-160
Information	130-138
Questions économiques	99-108
Questions juridiques	139-146
Questions sociales	109-119
Secrétariat du Comité d'état-major ..	90-93
Services administratifs et financiers ..	161-168
Tutelle et renseignements provenant des territoires non autonomes	120-129

Index

Programmes techniques (chapitres 27-29)	276-291	Régime des salaires et système de classement:	
Publications (chapitre 26)	266-275	Application du nouveau régime	27-33
R		Augmentations	34-38
		Répartition des postes	39-43
		S	
Rapports du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 1949	311-319	Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies:	
Recettes accessoires:		Structure	13-14
Comptabilisation	315	Travaux	15-17
Estimations présentées par le Comité consultatif	Annexe I	Service des missions des Nations Unies (chapitre 5a)	69-70
<i>Recueil des traités:</i>		Siège permanent:	
Distribution et liste des envois gratuits	332	Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du siège permanent (chapitre 31)	294-295
Economies réalisables sur l'enregistrement, la traduction et la publication	329-332	Transfert au siège permanent (chapitre 18a)	193-195
Prévisions des frais d'imprimerie...	332	T	
Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1951:		Transfert des avoirs de la Société des Nations (chapitre 30)	292-293
Projet présenté par le Comité consultatif	Annexe I	Travaux contractuels d'imprimerie (chapitres 25 et 26)	255-275

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.
Alsina 500
BUENOS AIRES

AUSTRALIE

H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
SYDNEY, N. S. W.

BELGIQUE

Agence et Messageries de la
Presse, S. A.
14-22 rue du Persil
BRUXELLES
W. H. Smith & Son
71-75 Boulevard Adolphe Max
BRUXELLES

BOLIVIE

Librería Científica y Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
LA PAZ

BRESIL

Livraria Agir
Rua Mexico 98-B
Caixa Postal 3291
RIO DE JANEIRO

CANADA

The Ryerson Press
299 Queen Street West
TORONTO

CEYLAN

The Associated Newspapers of
Ceylon, Ltd.
Lake House
COLOMBO

CHILI

Edmundo Pizarro
Merced 846
SANTIAGO

CHINE

The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road

SHANGHAI

COLOMBIE

Librería Latina Ltda.
Apartado Aéreo 4011
BOGOTÁ

COSTA-RICA

Tréjos Hermanos
Apartado 1313
SAN JOSÉ

CUBA

La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
LA HABANA

DANEMARK

Einar Munksgaard
Nørregade 6
KØBENHAVN

EGYPTE

Librairie "La Renaissance d'Egypte"
9 Sh. Adly Pasha
CAIRO

EQUATEUR

Muñoz Hermanos y Cía.
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
GUAYAQUIL

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

International Documents Service
Columbia University Press
2960 Broadway
NEW YORK 27, N. Y.

ETHIOPIE

Agence éthiopienne de publicité
P. O. Box 8
ADDIS-ABEBA

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskuskatu
HELSINKI

FRANCE

Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
PARIS, V°

GRECE

"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
ATHÈNES

GUATEMALA

José Goubaud
Goubaud & Cía. Ltda.
Sucesor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
GUATEMALA

HAITI

Max Bouchereau
Librairie "à la Caravelle"
Boîte postale 111-B
PORT-AU-PRINCE

INDE

Oxford Book & Stationery Company
Scindia House
NEW DELHI

INDONESIE

Pembangunan - Opbouw
Uitgevers en Boekverkopers
Gunung Sahari 84
DJAKARTA

IRAK

Mackenzie's Bookshop
Booksellers and Stationers
BAGHDAD

IRAN

Bongahe Piaderow
731 Shah Avenue
TEHERAN

ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar
Eymundssonar
Austurstreti 18
REYKJAVIK

ISRAEL

Leo Blumstein
P.O.B. 4154
35 Allenby Road
TEL-AVIV

LIBAN

Librairie universelle
BEYROUTH

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer
Place Guillaume
LUXEMBOURG

NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag
Kr. Augustgt. 7A
OSLO

NOUVELLE-ZELANDE

United Nations Association of
New Zealand
P. O. 1011, G.P.O.
WELLINGTON

PAKISTAN

Thomas & Thomas
Fort Mansion, Frere Road
KARACHI

PAYS-BAS

N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
's-GRAVENHAGE

PEROU

Librería internacional del Peru,
S.A.
Casilla 1417
LIMA

PHILIPPINES

D. P. Pérez Co.
132 Riverside
SAN JUAN, RIZAL

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
CIUDAD TRUJILLO

ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office
P. O. Box 569
LONDON, S.E. 1

SUEDE

A.-B. C. E. Fritze's Kungl.
Hofbokhandel
Fredsgatan 2
STOCKHOLM

SUISSE

Librairie Payot S. A.
LAUSANNE
Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
ZURICH I

SYRIE

Librairie universelle
DAMAS

TCHÉCOSLOVAQUIE

F. Topic
Narodni Trida 9
PRAHA I

TURQUIE

Librairie Hachette
469 Istiklal Caddesi
BEYOGLU-ISTANBUL

UNION SUD-AFRICAINE

Van Schaik's Bookstore, Pty., Ltd.
P. O. Box 724
PRETORIA

URUGUAY

Librería Internacional S.R.L.
Dr. Hector D'Elia
Calle Uruguay 1331,
MONTEVIDEO

VENEZUELA

Escritoría Pérez Machado
Conde a Piñango 11
CARACAS

YUGOSLAVIE

Drzavno Preduzece
Jugoslovenska Knjiga
Marsala Tita 23-11
BEOGRAD

(50F1)